

MENS

Revue d'histoire intellectuelle et culturelle



Samuel Dalpé

*L'Ordre d'Olivar Asselin :
étude sur un libéralisme de
conservation canadien-français*

Martin Lavallée

*La pensée nationaliste
de Denis-Benjamin Viger
(1809-1837)*

Serge Dupuis

*La contribution de la
Francophonie mondiale au
démantèlement du Canada
français ou l'évolution du
mouvement Richelieu
(1944-1982)*

MENS

Revue d'histoire intellectuelle et culturelle

DIRECTEUR

Harold Bérubé, Université de Sherbrooke

COMITÉ DE RÉDACTION

Damien-Claude Bélanger, Université d'Ottawa

Michel Bock, Université d'Ottawa

Karine Hébert, Université du Québec à Rimouski

Martine-Emmanuelle Lapointe, Université de Montréal (secrétaire de rédaction)

Jonathan Livernois, Université Laval

Mathieu Noël, Université du Québec à Montréal (comptes rendus)

COMITÉ CONSULTATIF

Gérard Bouchard, Université du Québec à Chicoutimi

Linda Cardinal, Université d'Ottawa

Kevin J. Christiano, University of Notre Dame

Ramsay Cook, Dictionnaire biographique du Canada

Sylvie Lacombe, Université Laval

Yvan Lamonde, Université McGill

Jocelyn Létourneau, Université Laval

Élisabeth Nardout-Lafarge, Université de Montréal

Roberto Perin, York University

Allan Smith, University of British Columbia

Joseph Yvon Thériault, Université du Québec à Montréal

Mise en pages : Martin Roy, CRCCF

Révision linguistique : Josée Therrien et Colette Michaud

Révision des épreuves : Colette Michaud, CRCCF

PARTENAIRES



uOttawa

Centre de recherche en
civilisation canadienne-française

Mens : revue d'histoire intellectuelle et culturelle est une revue semestrielle dont les numéros paraissent les printemps et automne de chaque année. Les textes publiés dans *Mens* n'engagent que leurs auteurs. Toutes les demandes de reproduction doivent être acheminées à Copibec : 514 288-1664 / 1-800-717-2022 / licences@copibec.qc.ca.

Pour tout renseignement concernant les modalités d'abonnement, se reporter à la dernière page. On peut nous joindre à l'adresse suivante :

Revue *MENS*

Centre de recherche en civilisation canadienne-française

Université d'Ottawa, Pavillon Morisset

65, rue Université, pièce 040, Ottawa (On) K1N 6N5

Téléphone : 613 562-5800, poste 4007 • Télécopieur : 613 562-5143

redaction@revuemens.ca • www.revuemens.ca

ISSN (imprimé) : 1492-8647

ISSN (en ligne) : 1927-9299

TABLE DES MATIÈRES

Présentation.....	5
--------------------------	----------

Articles

<i>L'Ordre d'Olivar Asselin : étude sur un libéralisme de conservation canadien-français Samuel Dalpé.....</i>	<i>7</i>
--	----------

<i>La pensée nationaliste de Denis-Benjamin Viger (1809-1837) Martin Lavallée</i>	<i>41</i>
---	-----------

<i>La contribution de la Francophonie mondiale au démantèlement du Canada français ou l'évolution du mouvement Richelieu (1944-1982) Serge Dupuis</i>	<i>91</i>
---	-----------

Comptes rendus

<i>François Hartog. Croire en l'histoire (Éric Bédard)</i>	<i>139</i>
--	------------

<i>Michel Lévesque. Histoire du Parti libéral du Québec : la nébuleuse politique, 1867-1960 (Frédéric Boily).....</i>	<i>141</i>
---	------------

<i>Marc-André Robert. Dans la caméra de l'abbé Proulx : la société agricole et rurale de Duplessis (Anne Bruneau-Poulin)</i>	<i>145</i>
--	------------

<i>Guy Laperrière. Histoire des communautés religieuses au Québec.....</i>	<i>149</i>
<i>(Catherine Foisy)</i>	

Fernand Harvey. <i>La vision culturelle d'Athanase David</i> (Marie-Thérèse Lefebvre).....	153
Charles-Philippe Courtois et Julie Guyot (dir.). <i>La culture des patriotes</i> (Marilyn Randall).....	156

Présentation

Depuis quelque temps, *Mens* n'aura pas eu, pour citer Gérard Pelletier à propos de *Parti pris*, la régularité « d'un périodique suisse ». C'est ainsi que cette livraison d'automne 2013 paraît à l'été 2015. Il faut être rassuré : à l'aube de ses quinze ans, *Mens* ne souffre pas d'un retard de croissance, loin s'en faut. Et les lecteurs auront bientôt le loisir de rattraper tout le temps perdu.

Déjà, dans cette livraison, nous publions trois grandes études qui bousculent des thèses fortes de l'histoire intellectuelle et culturelle du Québec. Les deux premiers textes s'attachent, en ce sens, à la conception du libéralisme que plusieurs historiens – ne pensons qu'à Philippe Sylvain et à Yvan Lamonde – ont reprise depuis une cinquantaine d'années au Québec. « *L'Ordre* d'Olivar Asselin : étude sur un libéralisme de conservation canadien-français » de Samuel Dalpé, étudiant au certificat en études du religieux contemporain à l'Université de Sherbrooke, revient sur le cas du journaliste tout-terrain Olivar Asselin (1874-1937). En s'intéressant à l'une des dernières entreprises journalistiques d'Asselin, Dalpé montre bien comment s'y est mis en place un libéralisme qui a fait son miel d'un conservatisme certain. Les deux idéologies sont-elles conciliables ? Les « demi-teintes idéologiques sont aussi intéressantes que les tons vifs », croit Dalpé, à la suite de l'historienne Fernande Roy.

Martin Lavallée, quant à lui, a consacré un mémoire de maîtrise à la figure de Denis-Benjamin Viger (1774-1861), cousin du grand Louis-Joseph Papineau. Il en reprend ici l'essentiel dans « La pensée nationaliste de Denis-Benjamin Viger (1809-1837) ». Personnage qui cadre mal dans les catégories du républicanisme et du libéralisme qui ont nourri, pour une large part, l'historiographie récente consacrée aux rébellions et à ses alentours, Viger défend ce que Lavallée nomme, même si le mot n'est pas encore d'usage à l'époque, son *nationalisme*, lequel se « conjugue avec une pensée conservatrice critique du libéralisme marchand et du progressisme libéral des Lumières ».

Un troisième article, qui nous amène sur un tout autre terrain, est consacré au mouvement Richelieu. Serge Dupuis, stagiaire postdoctoral à la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN) et au Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) de l'Université Laval, propose « La contribution de la Francophonie mondiale au démantèlement du Canada français ou l'évolution du mouvement Richelieu (1944-1982) ». Cette étude, fouillée, permet de mesurer les influences du néonationalisme québécois dans le délitement relatif de la francophonie canadienne, en rappelant notamment l'importance de la référence à la Francophonie mondiale dans ce processus.



Il faut, pour conclure, signaler deux bons coups de *Mens* : les numéros de la revue depuis l'an 2000 ont été récemment mis en ligne et rendus disponibles sur la plateforme *Érudit* (erudit.org). Nul doute que cet espace permettra de diffuser encore plus largement les articles, comptes rendus et débats qui ont ponctué l'histoire de la revue depuis quinze ans. On peut même souhaiter qu'un bon nombre de ceux-ci trouveront de nouveaux lecteurs, d'autant plus que des numéros de la revue sont devenus difficilement accessibles.

Nous avons également le plaisir d'annoncer qu'à l'automne 2014, *Mens* et la Chaire de recherche sur l'histoire de la francophonie canadienne de l'Université d'Ottawa ont décerné le premier prix Benoît-Lacroix en histoire intellectuelle et culturelle. Il a été remis à Monsieur François-Olivier Dorais pour son étude « Gaétan Gervais : témoin et agent d'une mutation référentielle en Ontario français », parue dans le numéro du printemps 2013 de la revue. Nommé en l'honneur du père Benoît Lacroix, o.p., pionnier de l'histoire intellectuelle et littéraire au Québec, le prix sera décerné bisannuellement au meilleur article publié dans *Mens*. Choisi par un jury composé des membres du comité consultatif de la revue, le prix est accompagné d'une bourse de 1 000 \$.

Jonathan Livernois
Pour le comité éditorial

Articles

***L'Ordre* d'Olivar Asselin : étude sur un libéralisme de conservation canadien-français**

Samuel Dalpé
Université de Sherbrooke

Résumé

Du printemps 1934 à l'hiver 1935, la bourgeoisie canadienne-française de Montréal est le lectorat ciblé de deux brèves entreprises journalistiques sous la direction d'Olivar Asselin. L'une d'elles, *L'Ordre*, fait sa spécialité de l'éditorial et du commentaire détaillé des actualités culturelles, politiques et économiques. Au cœur du brassage d'idées qu'amène la crise socioéconomique, Asselin et ses collaborateurs mettent en chantier un *libéralisme de conservation*, sous l'influence du conservatisme doctrinal et du libéralisme français.

Abstract

From the spring of 1934 to the winter of 1935, the French-Canadian bourgeoisie is the targeted readership of two short-lived journalistic enterprises lead by Olivar Asselin. One of those, L'Ordre, specializes itself in editorial comments relating to cultural, political and economic topics. At the heart of the intellectual turmoil created by the Great Depression, Asselin and his collaborators build up a libéralisme de conservation influenced by doctrinal conservatism and French liberalism.

Dans le contexte de la crise économique et sociale des années 1930, Olivar Asselin, journaliste chevronné, résidant dans le souvenir populaire à l'adresse du pamphlétaire nationaliste incisif, se consacre à deux courtes aventures journalistiques qu'il conçoit et met sur pied. Du printemps 1934 à l'hiver 1935, *L'Ordre*, journal distribué quotidiennement à 8 000 exemplaires, et *La Renaissance*, hebdomadaire dont il n'a paru que vingt-six numéros, ont fait leurs spécialités de l'éditorial et du commentaire des actualités culturelles, politiques et économiques¹. Asselin investit toutes ses énergies dans la fondation d'une presse libre de toute influence de parti et de clocher au sortir de longues années passées au service de la finance montréalaise². Les collaborateurs qui quittent les pages du *Canada* pour suivre Asselin dans cette entreprise se rassemblent autour de l'affirmation d'un nationalisme basé sur la langue et la culture, d'un libéralisme économique sans heurt pour l'entreprise privée et la promotion d'un conservatisme sur le plan social³. À partir d'un

¹ Les emprunts à la presse étrangère représenteront jusqu'à 45 % de l'espace écrit, la critique des arts et des lettres s'en réservera 25 %, et l'analyse des événements municipaux, provinciaux et fédéraux occupera les 25 % et 35 % restant dans *L'Ordre*. Le journal se présentera dans un format de 43 cm sur 58 cm sur quatre pages, tandis que *La Renaissance* fera 35 cm sur 53 cm sur douze pages.

² Jeune chef de file d'un nationalisme bouillant et anticlérical au début du siècle, Asselin se transforme en militaire engagé en 1915. Dans les habits du revenant de guerre, il n'aura désormais plus le loisir de choisir ses entreprises. L'homme est endetté et la conjoncture ne favorisant pas l'embauche, les employeurs se feront rares. Asselin deviendra publiciste et rédacteur au service d'une maison de courtage puis d'une banque, tantôt dans l'arrière-cour du Parti libéral, tantôt sur le terrain politique des conservateurs.

Alban Janin, entrepreneur en construction, finance l'entreprise journalistique. Pour Hélène Pelletier-Baillargeon, l'homme d'affaires est motivé par le mécénat d'un organe de culture alors que, pour Marcel-A. Gagnon, ce financement n'avait d'autre but que la création d'un outil de chantage auprès du gouvernement provincial (Hélène Pelletier-Baillargeon, *Olivar Asselin et son temps : le maître*, Montréal, Éditions Fides, 2010, p. 272; Marcel-Aimé Gagnon, *La vie orageuse d'Olivar Asselin*, préface du chanoine Lionel Groulx, vol. 2, Montréal, Éditions de l'Homme, 1962, p. 251).

³ Du *Canada* viendront Lucien Parizeau, André Bowman et Georges Langlois. De jeunes diplômés, tels Dollard Dansereau et Jean-Marie Nadeau, se joindront à l'équipe.

examen critique des avenues politiques de l'époque, ils battent en brèche les intrusions du clergé dans le domaine social, les excès du capitalisme et critiquent les sympathisants du totalitarisme. Ces rédacteurs accordent au concept de liberté une place centrale, ce qui rappelle leur fort attachement au libéralisme politique. *L'Ordre* sera cependant coulé par le peu de rentabilité que connaît l'entreprise et par une sentence du cardinal-archevêque Rodrigue Villeneuve⁴. *La Renaissance*, quant à lui, ne durera guère plus longtemps, et Asselin, malade et épuisé, peinera à en assumer la direction⁵. Dernier jalon d'une carrière journalistique, ces deux années d'analyse et de dialogue destinées à la bourgeoisie canadienne-française correspondent au testament intellectuel d'Olivar Asselin, qui meurt peu de temps après, en 1937⁶.

En cette *époque des francs-tireurs*⁷, de nouvelles approches des prémisses idéologiques de la tradition émergent. Toutefois, si la crise alimente la réflexion et enjolive les sirènes du changement, la faillite

⁴ La couverture des enjeux dans le domaine de l'éducation que mène sans relâche la salle de presse a fait du journal le zéléateur bruyant d'un anticléricalisme et, ainsi, une des plus évidentes cibles à abattre pour le clergé de la province. La disparition du journal annoncée, les dernières éditions présenteront la fermeture comme un sacrifice bafouant la « liberté de parole de la presse canadienne de langue française » de même que « la liberté de parole des laïques catholiques dans les questions libres » (Olivar Asselin, « Pour répondre à deux lecteurs », *L'Ordre*, 1^{er} mai 1935; « Dans les universités », *L'Ordre*, 17 avril 1935).

⁵ L'équipe de rédaction de même que le traitement des sujets d'actualité n'ayant subi que de légères variations d'une entreprise journalistique à l'autre, nous considérons *L'Ordre* et *La Renaissance* comme deux moments d'une même opération.

⁶ La recherche historique s'est plus intéressée aux jeunes heures du militant nationaliste qu'à tout autre moment de sa carrière. Une certaine historiographie québécoise en fera un de ses « chevaliers du progrès », précurseur annonçant la venue de l'État-providence, la montée d'un mouvement de gauche et les luttes qui éclateront lors de la Révolution tranquille. Hélène Pelletier-Baillargeon participera d'ailleurs à maintenir Asselin en défenseur de la liberté et pourfendeur du clergé (Pelletier-Baillargeon, *Olivar Asselin et son temps : le maître*).

⁷ Tiré du titre de l'article d'Yvan Lamonde, « L'époque des francs-tireurs : les intellectuels au Québec (1900-1930) », dans Manon Brunet et Pierre Lanthier (dir.), *L'inscription sociale de l'intellectuel*, Québec, Les Presses de l'Université Laval; Paris, L'Harmattan, 2000, p. 189-212.



de l'économie et l'affliction vécue par les forces sociales n'ont pas bousculé à ce point le portrait intellectuel dans la province. La décennie de « [...] la persistance des thèmes anciens et [d']un renouveau des diagnostics [...] »⁸, comme la qualifie le sociologue Fernand Dumont, sera aussi, selon le politologue Denis Monière⁹, celle des efforts pour renouveler l'appareil conceptuel avant le temps des ruptures. Les milieux intellectuels prennent ainsi une certaine distance à l'égard des grands pôles idéologiques traditionnels, rejoignant, d'une part, les propositions du socialisme ou se vouant, d'autre part, à une relecture de la tradition pour y chercher réponse aux embâcles qu'amène l'actualité. *L'Ordre*, notamment, sera le témoin de ces quêtes et de cette nouvelle appropriation des idées politiques. Influencés par le conservatisme doctrinal et le libéralisme français, Asselin et ses collaborateurs mettront en chantier un libéralisme largement défensif, dont la singularité brise la monochromie pressentie du libéralisme du milieu des affaires¹⁰.

Depuis les années 1980, l'historiographie canadienne se trouve particulièrement animée par la question de l'influence de la pensée libérale dans les sphères économiques, politiques et sociales des XIX^e et XX^e siècles. Olivar Asselin, comme ses entreprises journalistiques, a retenu l'attention des chercheurs pour son esprit critique défiant les lieux communs et sa défense du libéralisme. Mais de quel libéralisme peut-il être question dans un journal titré *L'Ordre* et dont le

⁸ Fernand Dumont, « Les années 30 : la première Révolution tranquille », dans Fernand Dumont, Jean-Paul Montminy et Jean Hamelin (dir.), *Idéologies au Canada français*, t. 3 : 1930-1939, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978, p. 14.

⁹ Denis Monière, « Les fondements idéologiques de la production intellectuelle québécoise (1867-1945) », dans Paul Wyczynski, François Gallays et Sylvain Simard (dir.), *L'essai et la prose d'idées au Québec*, Montréal, Éditions Fides, 1985, p. 31, coll. « Archives des lettres canadiennes », t. VI.

¹⁰ Yvan Lamonde classe le journaliste parmi les libéraux anticléricaux alors que Fernande Roy le place parmi les défenseurs de l'orthodoxie libérale classique (Yvan Lamonde, *Historien et citoyen : navigation au long cours*, avant-propos de Claude Corbo, Montréal, Éditions Fides, 2008, p. 124 ; Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e-XX^e siècles*, Montréal, Éditions du Boréal, 1993, p. 90, coll. « Boréal express »).



sous-titre est *Un ordre imparfait vaut mieux que le désordre*? En voulant cerner la promotion d'un esprit libéral dans ces journaux, les chercheurs n'auraient-ils pas fini par négliger certains fondements d'une pensée ne se ralliant pas intégralement aux *distinguos* proposés? Les nouvelles avenues de recherche proposées par les récentes études du conservatisme au Québec et par un cadre analytique renouvelé de l'ordre libéral au Canada offrent un outillage précieux qui permet de jeter un regard neuf sur ces œuvres intellectuelles¹¹.

À partir de l'analyse du contenu de *L'Ordre*, nous proposons donc de montrer dans cet article comment, sous l'influence du conservatisme doctrinal et du libéralisme français, *L'Ordre* a dépassé le cadre de pensée des milieux d'affaires de l'époque sur le libéralisme politique et économique pour développer un *conservatisme libéral* tâchant d'assurer la conservation des principes libéraux au moyen de stratégies de cohésion et de référence conservatrices¹². Les analyses ont porté sur les 353 numéros de *L'Ordre* (du 10 mars 1934 au 11 mai 1935).

Nous ancrons nos travaux dans une conception du libéralisme que nous circonscrivons aux piliers de sa structure idéologique, soit :

- 1) la liberté de conscience, ou formulé autrement, l'individualisme

¹¹ En 2000, Ian McKay présente un cadre analytique de l'ordre libéral (« *liberal order framework* »), reprenant essentiellement la définition avancée par Fernande Roy (*Progrès, harmonie, liberté : le libéralisme des milieux d'affaires francophones de Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Éditions du Boréal, 1988), et met en évidence la construction intellectuelle que suppose l'idéologie. Ses éléments fondamentaux comprennent la primauté de l'individu et le caractère inviolable de ses droits, l'égalité devant la loi et les libertés civiles, et le caractère inaliénable de la propriété. Hiérarchisant ces principes abstraits sous la notion de propriété, le modèle de McKay sera contesté à la faveur d'un modèle plus souple, tel un triptyque égalité juridique-liberté-propriété modulant les rapports de ses constituants au fil de ses exploitations politiques, économiques et sociales (Ian McKay, « The Liberal Order Framework: A Prospectus for a Reconnaissance of Canadian History », *The Canadian Historical Review*, vol. 81, n° 4 (décembre 2000), p. 617-651).

¹² Le conservatisme serait donc ici à la fois positionnel, c'est-à-dire la volonté de conserver une réalité, et idéologique au sens de l'idéologie *conservatrice*, emprunts directs aux dogmes conservateurs.

moral, pondérée par une tolérance interpersonnelle; 2) la protection de l'individu par un ensemble de droits fondamentaux, dont le premier concerne la propriété; 3) l'égalité des individus devant les lois garantissant les libertés civiles¹³.

Ce cadre conceptuel ne se veut pas normatif. Il nous permettra de créer un pôle qui, mis en relation avec ceux du conservatisme et du socialisme, nous amènera à définir l'orientation intellectuelle de nos protagonistes. Reprenant l'invitation de McKay de développer une « narration non déterministe », notre lecture de l'idéologie libérale devrait permettre de traduire la diversité de ses manifestations au Canada¹⁴. Les « demi-teintes idéologiques sont aussi intéressantes que les tons vifs », rappelait Roy, et en matière de mélange des genres, les années 1930 ont été une période prolifique¹⁵.

Identité (autoréférence) libérale et de droite

Mis au banc des accusés pour les récents ratés économiques, le libéralisme est devenu matière à discussion. Plutôt que de s'emballer dans une mise à mort d'un système politico-économique, *L'Ordre* tente de promouvoir un libéralisme guidé par le sens moral et soutenu par des mesures réformistes. Dans l'effervescence intellectuelle, cette posture émerge en réaction aux projets de rénovation sociétale de tout genre et aux rédempteurs proclamés du libéralisme.

Le discours libéral québécois des années 1930 ne subit que de légères modifications suite aux effets de la crise¹⁶. Ce statisme vécu par Asselin le motive sans relâche dans son examen critique de diverses propositions de réforme. Ainsi, face à la tiédeur des grands quotidiens montréalais arborant l'étendard libéral, *L'Ordre* limite sa défense d'un

¹³ Ce cadre d'analyse est inspiré de celui présenté par Guy Laforest, Diane Lamoureux et François Blais, *Libéralismes et nationalismes : philosophie et politique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1990.

¹⁴ McKay, « The Liberal Order Framework ».

¹⁵ Roy, *Progrès, harmonie, liberté*, p. 61.

¹⁶ Roy, *Histoire des idéologies au Québec*, p. 88-89.

libéralisme supérieur à la promotion stricte du libéralisme économique. Pour la petite troupe de journalistes, il apparaît impératif de fortifier la diffusion d'une « doctrine » juste, d'éloigner les partis politiques ayant délaissé leurs principes pour les aléas de l'électoratisme et de dénoncer les plumes de la « Bonne Presse¹⁷ » qui se vendent aux plus offrants porteurs d'« idéologies¹⁸ » : « Il ne faut donc pas confondre le libéralisme doctrinal avec la politique des partis qui se disent encore libéraux. Il n'existe plus dans le monde à l'heure actuelle de partis réellement libéraux¹⁹. » Selon les journalistes de *L'Ordre*, le « vrai » libéral est indépendant et agit conformément à un code moral. À la recherche d'une « doctrine », ils critiquent le libéralisme contrefait, simple véhicule relayant le matérialisme, mû par l'opportunisme politique et vidé de sens moral :

Nos hommes politiques ne savent pas leur métier. Ceux qui se disent libéraux, et les journalistes qui les défendent, ne sont pas plus libéraux que les tories ne sont conservateurs. Dans le fond, c'est un vague libéralisme qui les guide tous, comme un rêve animal guide les vaches dans le pré, mais ni les uns ni les autres n'ont de doctrine définie²⁰.

L'indignation que suscitent les liens entretenus entre le gouvernement Taschereau et les grands industriels suffit pour prendre la mesure du mépris que réserve *L'Ordre* au politique. Les gouvernants, dont on dénonce régulièrement le manque de moralité, font face à un mépris populaire, voire à une démission du politique²¹.

¹⁷ Les guillemets marquent l'appartenance de ces mots au lexique de *L'Ordre* et de *La Renaissance*.

¹⁸ Jean-Marie Nadeau, « Notre parlementarisme est-il viable? », *L'Ordre*, 12 avril 1934; Dollard Dansereau, « L'enseignement religieux », *L'Ordre*, 25 juillet 1934; Lucien Parizeau, « Le libéralisme de M. Butler », *L'Ordre*, 10 novembre 1934.

¹⁹ Jean-Marie Nadeau, « Quand l'État est prisonnier », *L'Ordre*, 17 mars 1934.

²⁰ Lucien Parizeau, « Gouvernement de transition », *L'Ordre*, 22 juin 1934.

²¹ Le rejet du politicien se confond, plus ou moins, avec le rejet du politique, selon Dumont. Ce rejet se doublera, selon André-J. Bélanger, de l'apolitisme d'une élite durant cette période. Si cette thèse fut contestée, des présupposés qu'entendait l'*apolitisme* de Bélanger, on relève dans le discours de *L'Ordre* la mise en valeur

Tout en s'identifiant aux « véritables » libéraux, les journalistes de *L'Ordre* déclarent aussi leur appartenance à la « droite ». Les référents de ce second positionnement proviennent principalement de la situation politique française. Cette droite prend le visage des morts du 6 février 1934, des rassemblements d'anciens combattants et des appels en faveur d'un gouvernement fort, capable de mater le désordre ambiant²². Une droite qui incarne aussi la modération et le conservatisme, refusant les excès des fascistes comme ceux des communistes, telle l'opposition de la droite américaine aux interventions du *National Industrial Recovery Act*. Trouvant dans le qualificatif « de droite » une identité séant parfaitement à son positionnement, le journal jette la pierre aux usurpateurs du titre, qui l'instrumentalisent afin de séduire l'électorat. Ainsi, lorsque Camillien Houde se réclame de cette étiquette lors de l'élection municipale d'avril 1934, Lucien Parizeau dénonce son geste qu'il associe à une manœuvre électoraliste : « Démagogues hier, aujourd'hui hommes de droite. Le suffrage universel, où le vote de la fripouille étouffe presque toujours le vote de l'honnête homme, pouvait seul asseoir ces derrières affairistes à l'hôtel-de-ville²³. »

Le positionnement du journal à droite est aussi motivé par la description quotidienne d'une *gauche* dont on dédaigne tout ce qui s'y trouve associé. Chez les ennemis du bon gouvernement, on retrouve cité un large spectre politique allant du socialisme français jusqu'au *New Deal* de Roosevelt, en passant par le communisme soviétique.

de l'« apolitisme » chez le « politique ». Ainsi, le parlementaire idéal, comme l'intellectuel idéal, serait celui qui se désintéresse des foudres d'une population – moral parce qu'indépendant, et droit parce que détaché de la corruption de l'envie. Cet *apolitisme*, que l'on pourrait penser d'un autre ordre, est pourtant lié à cette idée de la *politique* comme territoire de pouvoir malsain, périlleux à investir (André-J. Bélanger, *L'apolitisme des idéologies québécoises : le grand tournant de 1934-1936*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1974).

²² Jean-Luc Pinol, « 1919-1958 : le temps des droites ? », dans Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire des droites en France*, t. 1 : *Politique*, Paris, Gallimard, 2006, p. 313-314.

²³ Lucien Parizeau, « Houde, homme de droite », *L'Ordre*, 22 mars 1934.

L'Ordre partage ainsi une angoisse répandue au sujet de la montée en puissance de la force rouge en Amérique. Cette gauche, on la décrit certainement comme bien intentionnée, mais ses motifs laissent transparaître l'insouciance, le manque de réalisme et l'envie de dilapider le patrimoine individuel. Source d'inspiration, l'état de la politique française constitue un rappel constant des écueils à éviter : « C'est un système anarchique que celui qui prévaut en France, aussitôt que les Chambres sont trop à gauche. On ne s'en rend compte qu'en temps de crise²⁴. » Ainsi, *L'Ordre* se défend de rentrer dans le lot des « maîtres-chanteurs » et offre, en retour, la sécurité du conservatisme : « Ici, à l'Ordre, nous serions tous à gauche, radicalement à gauche, si une intuition, partagée avec beaucoup d'autres, ne nous faisait revenir aux vieilles, vieilles idées d'avant la Révolution, sur l'individu, la famille et le rôle que l'un et l'autre jouent dans toute société organisée²⁵. »

L'endossement d'une partie du programme de la Co-operative Commonwealth Federation (CCF) par les conservateurs fédéraux montre, selon le journal, comment la séduction qu'opèrent ces groupes de gauche sur les masses ébranle les vieux partis, qui n'auront que le réflexe d'englober dans leur programme les nouvelles mobilisations « démagogiques²⁶ ». L'examen des événements de l'actualité européenne nourrit cette crainte :

Nous assistons, en somme, au phénomène politique dont la France et l'Angleterre offrent depuis longtemps le spectacle : la dérive, sous la poussée démagogique, des partis de droite vers les partis de gauche qui, eux, afin de conserver leur influence sur la foule, doivent accentuer leur extrémisme²⁷.

Le *New Deal* du premier ministre canadien Richard Bennett et le dirigisme dont use le gouvernement fédéral dans le maintien d'un

²⁴ André Bowman, « La réforme du parlement français », *L'Ordre*, 28 septembre 1934.

²⁵ Kifkif [Lucien Parizeau], « La démocratie et les poètes », *L'Ordre*, 10 mars 1934.

²⁶ Jean-Marie Nadeau, « La C.C.F. », *L'Ordre*, 18 juillet 1934.

²⁷ Dollard Dansereau, « La dérive vers la Gauche », *L'Ordre*, 16 août 1934.

équilibre artificiel des prix soulèvent l'ire des chroniqueurs. En réaction au travestissement annoncé des « doctrines », il résultera une volonté de s'afficher plus « conservateur » que le Parti conservateur et plus « libéral » que le Parti libéral. Au cœur de la dénaturation ressentie se trouve la transformation du rôle de l'État devenu le régulateur d'une société plutôt que le médiateur des intérêts particuliers.

On se défend toutefois de faire la sourde oreille aux propositions des organisations situées à gauche. Victimes eux-mêmes des raccourcis des polémistes, les journalistes assurent une couverture des discours dissidents de la vie intellectuelle en tentant d'éviter les *a priori*. L'engagement pris pour la liberté d'expression les y oblige. L'Action libérale nationale de Paul Gouin, dont Asselin prédit la disparition sous l'influence de Duplessis, a droit à cette médecine :

On peut déjà être certain qu'on accusera les adeptes de l'Action libérale nationale d'un bon nombre de péchés surtout de celui de socialisme, doctrine politique dont il faut bien se garder de parler, ici, devant la multitude des gens bien-pensants! [...] Contre l'adversaire que l'on veut exterminer à tout prix, il n'est pas de meilleure accusation à lancer que celle de socialisme ou encore d'anticléricalisme²⁸.

Radicalisation et « illibéralisation »

Pour assurer la défense du libéralisme, diverses sources d'inspiration propulsent le journal au-delà d'une simple lutte pour la sauvegarde du libéralisme classique. Dépasant la volonté de conservation du libéralisme d'origine par des emprunts à l'idéologie conservatrice, le journal construit un *conservatisme libéral*, en réaction aux assauts que subit le système de pensée libéral et aux abus que celui-ci a pu engendrer, radicalisant certains principes libéraux au point de les « illibéraliser²⁹ ». Le résultat permet d'observer les limites du territoire

²⁸ Jean-Marie Nadeau, « Shismes [*sic*] politiques », *L'Ordre*, 16 août 1934.

²⁹ Pierre Rosanvallon considère le rationalisme politique français et le bonapartisme comme des sources de l'illibéralisme français. La radicalisation de ceux-ci a

de l'idéologie libérale où peuvent coexister célébration du peuple souverain et élitisme, mépris des libertés politiques et promotion de l'individualisme moral.

Les rédacteurs de *L'Ordre* conviennent que la responsabilité de protéger les libertés civiles incombe au gouvernement. Ainsi, on retrouve quotidiennement des charges en règle contre les membres de la société outrepassant leurs droits au détriment des plus petits. Parmi les cibles récurrentes de *L'Ordre*, on peut citer les actionnaires, les représentants de la finance, les dirigeants des trusts et des monopoles, les investisseurs étrangers et les politiciens agissant en petits « roitelets³⁰ ». Les plaidoyers en faveur de la protection des droits des ouvriers et des agriculteurs sont toutefois souvent tempérés par la démonstration de l'absence d'un cadre restrictif en ce qui a trait aux agissements des individus en société. Pour le journal, pas de doute, la crise ne laisse guère d'autre choix que de se tourner vers des politiques plus autoritaires où un certain tribut devra être prélevé directement sur ces libertés civiles : « Le Canada, comme les autres pays, devra choisir entre les deux routes qui conduisent au socialisme ou au fascisme, son frère ennemi. Il reste une voie moyenne qui laisse subsister juste ce qu'il faut de libéralisme pour que l'individu ait le minimum de liberté et de sécurité³¹. »

Si l'individualisme moral reste la voie de rédemption des individus, la liberté individuelle doit être restreinte en raison de l'irresponsabilité civile qu'elle entraîne. C'est encore la crainte du désordre social qui fait primer la liberté du *collectif* sur celle de l'individu. Lucien Parizeau résume cette idée ainsi : « La liberté de l'individu, vive le législateur assez courageux pour lui préférer la liberté de la famille, du groupe, de la corporation, qui seuls comptent dans une société où le rapt, le vol et l'assassinat ne sont pas les seules

mené à penser la liberté comme un obstacle au libéralisme (Pierre Rosanvallon, « Fondements et problèmes de l'illibéralisme français », dans Thierry de Montbrial (dir.), *La France du nouveau siècle*, Paris, Académie des sciences morales et politiques et les Presses universitaires de France, 2002, p. 85-95).

³⁰ Dollard Dansereau, « Nouveaux partis politiques », *L'Ordre*, 14 avril 1934.

³¹ Jean-Marie Nadeau, « L'État et l'évolution économique », *L'Ordre*, 16 mai 1934.

occupations des hommes³². » On ajoutera à ces préséances celle de l'État lorsque celui-ci intercédera en faveur du sort des Canadiens français. Motif supérieur, la survivance culturelle légitimera d'éventuels sacrifices de l'individu.

Outil de développement économique et d'avancement social, le libéralisme, sans réglementation et sans philosophie morale pour le guider, est considéré à *L'Ordre*, au même titre que les autres idéologies subversives, comme une nourriture pour l'anarchie.

Le libéralisme, grâce auquel l'individu *fait* le progrès social en *se défaisant* des contraintes qui le gênent se prête à l'abus plus que toute autre doctrine. Quand des hommes vivant en commun ont abusé de leur liberté individuelle jusqu'à détruire la société qu'ils ont formée, il faut qu'un pouvoir extérieur intervienne et délimite à chacun d'eux un champ d'action hors duquel sa liberté ne pourra s'exercer au détriment de la liberté d'autrui. Cette intervention se manifeste par les lois. Plus le sens social est ramolli, plus les lois sont dures³³.

On réfléchit alors aux possibilités de coupler le libéralisme à des lois pouvant stimuler l'éclosion d'un nouvel humanisme porteur de *vérités*. Cet aménagement est à la fois motivé par la croyance selon laquelle le redressement de la société viendra par la réforme morale de l'individu (que l'État ne doit pas déresponsabiliser), et limité par un pessimisme concernant la capacité pour l'homme de maîtriser le monde qui l'entoure. Si certains textes laissent poindre une sympathie pour la fougue du fascisme mussolinien, on fait beaucoup état d'une autorité passant plus par la réglementation que par une direction étatique :

Les gouvernements, sous la pression des doctrines de Gauche et, chez nous, influencés par la politique anglaise ou américaine, se préoccupent avant tout de problèmes économiques. Au lieu de

³² Lucien Parizeau, « Pie XI, La Tour du Pin et Maurras, sociologues "matérialistes" », *L'Ordre*, 1^{er} juin 1934.

³³ Lucien Parizeau, « Encore ce bobard! », *L'Ordre*, 23 octobre 1934.

réglementer l'économie nationale, de plus en plus ils prétendent la diriger. Il s'ensuit une confusion des devoirs de l'État qui est désastreuse pour le peuple même qu'on veut soulager³⁴.

Dollard Dansereau précise encore :

On a distingué, à *L'Ordre*, entre l'économie dirigée, suivant la formule de Roosevelt, de Mussolini et des autres dictateurs, et l'économie réglementée, qui, en pratique, est toute autre chose. Cette dernière n'intervient pas directement dans l'organisation même de la production, permet la libre concurrence dans certaines limites prescrites par la loi [...]³⁵.

La corruption des politiciens, la lenteur du parlementarisme et l'inefficacité du suffrage universel sont sans cesse mentionnées par *L'Ordre* pour expliquer l'éternelle remise au lendemain des aménagements nécessaires. La tentation d'une gouvernance autoritaire, ayant le mandat clair de limiter des dégâts imminents au prix de la suppression de libertés politiques, est parfois difficile à taire : « Le régime d'autorité est sans doute un accident puisqu'il correspond aux besoins accidentels d'une nation ; c'est aussi un régime transitoire, car il naît d'un désordre transitoire de la société : c'est en tout cas un accident et une transition nécessaires³⁶. » Les plus grandes entorses au principe libéral de propriété privée sont proposées au cours des discussions portant sur l'avenir de secteurs économiques largement investis par les trusts et les monopoles, tels que les secteurs hydro-électrique et forestier. Alors même que la Montreal Light, Heat and Power remplit des pages de publicité dans *L'Ordre*, on préconise le démantèlement de ces superstructures commerciales qui ont perverti le bon fonctionnement de la concurrence. Si Asselin ne se porte plus sans réserve à la défense du capitalisme comme il le faisait au *Canada*, il n'a toujours pas abandonné le nationalisme économique qu'il prônait dans les pages du *Nationaliste*.

³⁴ Dollard Dansereau, « L'État, homme d'affaires », *L'Ordre*, 11 septembre 1934.

³⁵ Dollard Dansereau, « Économie dirigée », *L'Ordre*, 9 juin 1934.

³⁶ Lucien Parizeau, « Gouvernements de transition », *L'Ordre*, 23 juin 1934.

L'intention est double : garder intactes les bases du libéralisme économique et tenter de réformer les pratiques du libéralisme politique. Puisque le journal n'a aucune confiance dans les systèmes de représentation existants, les propositions concrètes se font rares, et la critique empreinte de conservatisme prédomine. À titre d'exemple, le traitement du dossier de l'éducation primaire et secondaire, qui s'inscrit au nombre des attaques virulentes formulées à l'égard des interventions sociales de l'Église, est révélateur. Après des mois de commentaires, d'éditoriaux et de lettres ouvertes, il s'en dégagera une impression de *statu quo* assumé, issu de la juxtaposition d'une écriture impatiente et d'un rapport au monde défensif³⁷. À une population jugée ignare et à une élite jugée irresponsable, on proposera des systèmes de suffrage et de décision basés alternativement sur l'expertise, la famille, la propriété ou, encore, l'élitisme.

Le glissement vers l'esprit de conservation viendra aussi des contradictions inévitables créées par la volonté de garder intact le caractère libéral du système, tout en le faisant passer sous une gouverne plus autoritaire, ce qui entraînera un discours de régulation, de soumission et d'ordre. Y sera associée la promotion d'un libéralisme moral de droite, éthique nécessaire à l'acceptation des contorsions idéologiques proposées. Face aux tares du système capitaliste occidental, à l'interventionnisme américain et au *socialisme* soviétique, Asselin lorgne du côté de la mère patrie.

Francophile à l'affût de toutes les actualités de la vie intellectuelle française, Asselin fonde sa lecture de l'idéologie libérale sur le dialogue établi de longue date entre l'idéologie libérale et la politique française³⁸.

³⁷ Ni la gauche catholique en gestation (Action catholique spécialisée, personnalisme), ni la droite nationaliste (Jeune-Canada, Jeunesses patriotes, *La Nation*) n'obtiendront la faveur du journal alors même que toutes deux remettent en question le traditionalisme canadien-français.

³⁸ Le républicanisme français, à la différence de celui qui se développe aux États-Unis, privilégie la souveraineté de la nation, entendue comme entité politique. Le rationalisme au sein de l'appareil français, issu de la rencontre du despotisme éclairé et des idées libérales, agit comme un processus de transformation de

Au cours du XIX^e siècle, le principe libéral de la protection des libertés et des biens se développe en France autour de l'édification d'un pouvoir « Un et Raisonnable », bien avant de se porter sur des procédures représentatives. Cet État rationaliste, faisant écho à la puissance concentrée et indivisible de la monarchie, ne fait pas de la liberté une condition à la bonne gouvernance du libéralisme. Conjuguer ce culte de l'État rationaliste aux valeurs républicaines, où la liberté du citoyen se trouve définie par sa participation au corps souverain, demande au bonapartisme et au césarisme de la Troisième République de mettre en scène une reconnaissance factice du rôle tenu par le peuple. Cette culture libérale existe toujours dans les années 1930 et l'idée que la réduction des libertés civiles soit une exigence de la démocratie a fait son chemin dans la droite française.

L'affection que porte Asselin aux idées républicaines et à l'esprit de la Troisième République est connue. Il s'en explique, entre autres, dans *Pourquoi je m'enrôle* (1916), *Pourquoi on aime la France* (1917) et *De nos besoins intellectuels* (1919)³⁹. À son retour de la guerre, il n'a d'autre choix que d'embrasser le libéralisme strict que partagent libéraux comme conservateurs dans le milieu des affaires. Lors de son passage à la direction du *Canada*, où il devient le défenseur de la libre entreprise, il épure presque entièrement son discours de référents républicains. Tentant de mettre en sourdine son anticléricalisme, Asselin ne conserve que les thèmes de l'instruction obligatoire et de la « nation » gouvernante. Le temps est à la peur du « socialisme d'État » et de l'« illusion corporative ». Lorsqu'il fonde *L'Ordre*, il intensifie sa critique du système libéral qu'il côtoie et revient aux thématiques du radicalisme français.

l'appareil étatique et module le libéralisme français (Rosanvallon, « Fondements et problèmes de l'illibéralisme français », p. 87).

³⁹ S'il fait vive allusion de ses sympathies pour le radicalisme français dans ces discours, Asselin fait preuve de modération au *Nationaliste*, se collant aux opinions d'Henri Bourassa (Charles-Philippe Courtois, « Le républicanisme au Québec au début du XX^e siècle : les cas de figure de Wilfrid Gascon, Olivar Asselin et Ève Circé-Côté », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 17, n° 3 (printemps-été 2009), p. 93-120).

On peut soulever l'hypothèse qu'Asselin aurait basé en partie sa critique de la démocratie libérale sur la tradition républicaine. Cela expliquerait l'articulation particulière que l'on remarque chez lui entre son goût de la loi et celui d'un État rationaliste, entre la célébration de l'élitisme et la souveraineté du peuple canadien-français, entre la volonté de préserver un État de droit et celle d'investir d'une plus grande autorité l'administration politique. La difficulté de transposer les modalités de ce libéralisme « français » à la réalité politique du Québec met en relief le conservatisme de *L'Ordre*. En exergue à certaines tirades vient parfois même refaire surface la vieille utopie du monarque éclairé⁴⁰.

Codétenteur du « salut » des Canadiens français, l'État provincial est, selon la vision idéalisée de *L'Ordre*, le bras armé du « bon sens », de l'expression authentique de la volonté de son corps bien-pensant. Or on le dépeint comme « prisonnier » du suffrage universel, des intrigues de partis politiques et, encore, de corps intermédiaires entravant son action. Jean-Marie Nadeau prône une libération de l'État :

Le véritable rôle de l'État est-il si compliqué qu'on ne puisse pas s'entendre sur ses fonctions essentielles ? Le problème n'a rien de complexe quand l'État est libre, quand il ne s'appuie pas sur l'anarchie du suffrage universel. [...] Le salut n'est pas dans les lois qui expriment les revendications contradictoires de groupements d'intérêts représentés par des partis⁴¹.

On recherche alors les structures pouvant incarner le pouvoir de la nation sans avoir à subir les aléas de la démocratie, par exemple, en proposant des directoires de fonctionnaires à la Ville de Montréal et la formation d'un conseil économique pour la province. De même,

⁴⁰ Dans une lettre à un ami en 1929, il se fait encore plus clair : « La monarchie que je souhaite est une monarchie sociale ou même – le mot ne m'effraie pas – socialisante, seule puissance capable de tenir l'argent en respect et de faire régner un peu de justice dans le monde moderne » (Lettre d'Olivar Asselin à Louis Dantin, 11 avril 1929, citée dans Pelletier-Baillargeon, *Olivar Asselin et son temps : le maître*, p. 149).

⁴¹ Jean-Marie Nadeau, « Quand l'État est prisonnier », *L'Ordre*, 17 mars 1934.

on souhaite remplacer les députés, dépeints comme de bêtes opportunistes ou des pions à la solde d'intérêts extérieurs, par des parlementaires élus par les universités et les écoles professionnelles⁴².

Alors que l'École sociale populaire et l'Action libérale nationale reprennent certains éléments des réformes endossés par le journal, chacune de leurs manœuvres est traitée comme une preuve qu'elles manipulent les masses. C'est l'État, voix unique de la nation, qui prendra les mesures nécessaires pour assurer la direction publique et non différents paliers populaires. Qu'importe si le principe libéral d'association se trouve, à la fin, froissé. À l'examen du syndicalisme catholique, soutenu par Asselin alors qu'il écrivait à la *Rente*, on préfère discourir sur la nécessité de replacer l'individu au sein de la famille (première composante entendue de la nation) ou, encore, sur les conditions offertes aux patrons d'entreprises pour relancer leurs affaires.

Asselin aura donc suivi l'évolution du libéralisme « à la française », passant de la simple défense des valeurs et des thèmes républicains à l'appropriation de sa culture « illibéralisante ». Une telle orientation, soumise quotidiennement à la critique des structures du libéralisme britannique, s'accommodera bien d'un conservatisme de droite. L'historiographie québécoise ayant associé généralement le républicanisme au libéralisme progressiste ou, encore, qualifié ses tenants de radicaux, il n'est pas surprenant que le radicalisme français n'ait pas été plus souvent désigné comme source de conservatisme durant l'entre-deux-guerres.

L'avancée du « welfarisme », qui amènera les partisans du libéralisme à se diviser en libéraux conservateurs et en libéraux sociaux, viendra brouiller les cartes des défenseurs du libéralisme « français⁴³ ».

⁴² Dans son étude *The Social and Economic Thought of Olivar Asselin*, Peter Southam relie ces désirs de réformer les structures politiques, à la faveur d'une élite technicienne, aux forces progressistes américaines qui défendent au même moment des intérêts similaires (Peter Southam, *The Social and Economic Thought of Olivar Asselin*, mémoire de maîtrise (histoire), Montréal, Université de Montréal, 1970).

⁴³ Le débat entre les deux orientations, le plus souvent centré sur les moyens de coercition à adopter contre l'individu et son environnement, exposera la

Traditionnellement attachés à une conception de la liberté dite « positive », ils seront déchirés entre leur attachement au libéralisme dans lequel ils évoluent, sauvegardé par le cadre libéral anglais bâti sur l'idée de la liberté dite « négative », et leur volonté de fonder un libéralisme réformé, reposant sur la présence de l'État. De leurs ambitions ainsi partagées résultera la recherche d'un équilibre entre liberté positive et liberté négative⁴⁴.

Conservatisme et ultramontanisme

Pour *L'Ordre*, la crise semble avoir épuisé les ressources intellectuelles du libéralisme et laissé indéfinie la voie de sa régénération :

Dans les palabres internationales, les hommes d'État qui, par hasard, sont restés libéraux – du moins ils le disent – invoquent la paix, la liberté, la fraternité des peuples comme autrefois, les païens leurs dieux morts en qui ils ne croyaient plus. Un bon nombre de politiciens sont convaincus que la crise est uniquement économique, quand, en réalité elle est aussi politique, intellectuelle et morale⁴⁵.

La faillite du système socioéconomique capitaliste sert chaque jour dans les pages du journal à faire la démonstration de l'incompétence et de la faillibilité de l'homme moderne. Ses plus brillants exemples de dégénérescence sont incarnés par les politiciens, les industriels, les banquiers, les patrons, appuyés par des institutions politiques incapables d'insuffler la moindre « doctrine » et corrompues par l'improductivité du « dogme démocratique⁴⁶ ». Nombre des « vérités » que l'on prescrit alors sont héritées de la tradition catholique conservatrice associée à l'ultramontanisme. Ainsi, malgré la proximité d'esprit qu'il entretient avec la tradition libérale française proclamant

« tolérance structurale » du libéralisme et ce qui le définit dans son rapport aux autres idéologies.

⁴⁴ Entre la possibilité d'agir à l'intérieur d'un cadre collectif de liberté et l'absence de contraintes à l'égard de l'individu.

⁴⁵ Jean-Marie Nadeau, « La crise et l'histoire », *L'Ordre*, 10 mars 1934.

⁴⁶ Olivar Asselin, « M. Houde s'émancipe », *L'Ordre*, 7 septembre 1934.

l'autonomie du temporel⁴⁷, Asselin ne sera pas hermétique à certaines idées du courant ultramontain.

Déjà, en 1985, Pierre Berthiaume relevait le côté paradoxal de la pensée d'Asselin. Basant ses conclusions sur des écrits antérieurs à la fondation de *L'Ordre*, Berthiaume affirmait que bien que le caractère libéral du journaliste fût indiscutable, celui-ci possédait un « mode de pensée hérité des ultramontains qui le porte à croire à une régénérescence du peuple canadien-français par l'esprit et à la notion d'autorité⁴⁸ ».

Ces deux tendances, loin de s'estomper avec l'âge et avec sa manière d'envisager le nationalisme, se radicaliseront dans les pages de *L'Ordre*. Puisqu'il est farouchement anticlérical, comment Asselin peut-il trouver matière à emprunt dans cet ultraconservatisme du XIX^e siècle⁴⁹? L'« homme d'ordre » qu'il veut être reprend, en effet, la pensée normative de l'ultramontanisme doctrinal et revisite à sa manière le messianisme empreint de romantisme de l'ultramontanisme populaire⁵⁰.

Les violences de la guerre et, dans une moindre mesure, la révolution d'Octobre 1917 auront profondément marqué l'esprit de

⁴⁷ Parmi les tenants de cette tradition, soulignons Lamennais, Lacordaire et Montalembert.

⁴⁸ Pierre Berthiaume, « La pensée paradoxale d'Olivar Asselin », dans Wyczynski, Gallays et Simard (dir.), *L'essai et la prose d'idées au Québec*, p. 380-381.

⁴⁹ Nous reprendrons la définition de l'ultramontanisme que retiennent Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert dans leur synthèse *Histoire du Québec contemporain*, t. 1 : *De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Éditions du Boréal express, 1979, p. 314-316. L'ultramontanisme se présente comme un « ultra-conservatisme ». On associe ses partisans tantôt à la volonté de suivre le modèle romain et d'affirmer l'autorité et les droits du catholicisme, tantôt aux attaques qu'ils mènent contre ce qu'ils nomment le « libéralisme catholique ».

⁵⁰ Guy Laperrière fait la distinction entre l'*ultramontanisme doctrinal* et l'*ultramontanisme populaire* dans son article « Vingt ans de recherche sur l'ultramontanisme », *Recherches sociographiques*, vol. 27, n° 1 (1986), p. 92-93. Selon lui, l'*ultramontanisme populaire* est le « large courant spirituel, cette mentalité, si je puis dire, qui se répand comme une traînée de poudre à partir du romantisme [...] » et qui se traduit par une Église plus « aimable », plus près de ses ouailles, et par de grandes manifestations extérieures de la foi.

l'homme que l'on retrouve en 1934 à la tête de son entreprise. Lorsqu'il conspue ceux qui promettent la fin des inégalités, c'est la crainte de l'agitation sociale qui nourrit sa verve. Il dénonce plus généralement toutes sources de déséquilibre et d'anarchie dans la société⁵¹. La correspondance d'Asselin est à ce titre très révélatrice de la réforme que s'impose le pamphlétaire et qu'il voudrait voir adoptée comme modèle. À ses amis proches, il confie qu'il a renouvelé sa foi chrétienne et qu'il reste attaché au « sens du devoir » et à l'« ordre ». Sa vie sera faite de *missions*⁵². Celle dont il investit *L'Ordre* n'est pas de véhiculer une idéologie particulière ni d'observer le lexique d'une doctrine ; elle réside dans la promotion de valeurs qu'il considère essentielles à la vie en société. Ainsi, dans le programme qu'il publie en guise de manifeste d'ouverture, il fixe les objectifs de sa publication qui

[p]rendra les hommes comme ils sont mais dans l'espérance de pouvoir les améliorer un peu. [...] Travaillera de son mieux à mettre un peu d'ordre dans les idées, en combattant certaines balivernes dont le monde est en train de périr : démocratie, suffrage universel, diplomatie de place publique, etc.⁵³

Cet axiome moral induit davantage la critique que le prêche, alliant le regard dépréciatif posé sur les institutions de pouvoir (syndicat, parlement, commission, etc.) et l'attrait pour la concentration des pouvoirs décisionnels entre les mains de personnalités éclairées.

La recherche tourmentée de solutions aux avaries de la société traditionnelle, menée par la jeunesse, enthousiasme autant qu'elle effraie les journalistes de *L'Ordre*. On encourage les entreprises indépendantes et apolitiques (la revue *Vivre*, les Jeune-Canada⁵⁴), tout

⁵¹ Parmi les sources les plus fréquemment citées, on trouve la démocratie du suffrage universel, l'ignorance de la population et l'incompétence politique.

⁵² Son rôle de père, le mentorat qu'il crée avec d'autres jeunes intellectuels, son œuvre au refuge Notre-Dame-de-la-Merci et ses tâches professionnelles seront les principales missions d'Asselin.

⁵³ « Notre Programme », *L'Ordre*, 10 mars 1934.

⁵⁴ Dollard Dansereau, collaborateur habituel de *L'Ordre*, sera un membre régulier des Jeune-Canada (1932-1934), ayant été étroitement associé au lancement du

en dénonçant ce que l'on qualifie de lieux d'« endoctrinement » de la jeunesse (École sociale populaire, les Semaines sociales, les regroupements communistes et fascistes)⁵⁵. Il manque à cette jeunesse un cadre solide, fondé sur un humanisme (mal défini, mais qui reprend les grandes valeurs judéo-chrétiennes) ainsi que des guides inspirants pour le diffuser. Jean-Marie Nadeau, lui-même jeune avocat débutant dans le métier, écrit :

Quel dommage qu'il nous soit impossible de rajeunir ce qui nous tient lieu de doctrine politique ! Notre jeunesse si elle pouvait avoir davantage le goût de l'étude et de l'action, devrait essayer de trouver quelques bonnes vérités ou, comme dirait Montaigne, quelques « clartés » qui lui permettraient de comprendre quelque chose au ridicule de notre époque où tout marche à l'envers⁵⁶.

La pensée ultramontaine est aussi une inspiration en raison de sa notion d'autorité supérieure. Même si les applications restent floues, cela n'empêche pas André Bowman de proposer une vision du fascisme qui concilie ordonnances morales et individualisme moral :

Le fascisme laisse une assez grande latitude dans la liberté de pensée pourvu que l'individu partage un certain nombre d'opinions et d'idées, jugées indispensables pour le bon fonctionnement de la nouvelle société. À part ce minimum, le citoyen est théoriquement de la nouvelle société. À part ce minimum, le citoyen est théoriquement libre⁵⁷.

La séduction qu'exerce momentanément la structure fasciste sur ces libéraux ne résistera pas à leurs prises de position contre la tyrannie politique, tant au niveau international qu'au pays, et contre les doctrines, comme les partis, qui subordonnent la pensée aux diktats

Manifeste de la jeune génération. Le journal n'accordera toutefois pas sa faveur au regroupement.

⁵⁵ Le corporatisme qui anime ces derniers regroupements réduit à une fonction supplétive le rôle de l'État et écarte l'idée avancée par le journal d'un État rationaliste au service du sujet collectif que représente la nation.

⁵⁶ Jean-Marie Nadeau, « Ce qu'il nous faut », *L'Ordre*, 6 avril 1934.

⁵⁷ André Bowman, « Deux philosophies politiques », *L'Ordre*, 27 juin 1934.

des dirigeants (par exemple la ligne de parti, la mainmise de l'épiscopat sur le clergé, du clergé sur ses ouailles). Toute autorité n'est pas bonne à assumer. Si « un ordre imparfait vaut mieux que le désordre », un ordre vide de sens et de principes serait la cause d'une plus grande détresse : « Le désordre et l'anarchie prêchés par les "hommes d'ordre", c'est le spectacle que donne trop souvent la société moderne. [...] De plus, qu'on cesse de s'imaginer que pour corriger un monde en désordre, il faut appliquer à la fois tous les remèdes proposés⁵⁸. »

Asselin confère de l'autorité à la parole venant du travail de l'« esprit ». Celui-ci étoffera les « vérités » qui charpenteront le « salut » de la nation canadienne-française. La médiocrité ambiante ne pouvant toutefois revêtir la tenue d'une telle charte morale, le choix de l'ordre devra prévaloir sur celui du laisser-faire. Les électeurs n'iront plus aux urnes pour être représentés, mais plutôt pour déléguer leurs libertés : « Le peuple n'a pas besoin de "serviteurs". Il veut des maîtres dignes de ce nom⁵⁹. »

Au credo emprunté à la pensée ultramontaine se joint l'idée d'un ordre naturel devant s'exprimer dans l'organisation de la société. Dans le discours de *L'Ordre*, la société est essentiellement divisée, et le restera, en deux classes nettement définies et opposées : les travailleurs et la bourgeoisie. Le journal, qui a choisi son lectorat du côté de l'élite, en fera la pierre d'angle de toutes les réformes. Pour porter le projet d'une nation revitalisée, la tutelle morale que doit exercer la bourgeoisie sur la société viendra s'ajouter à son rôle de pourvoyeur : « Une nation ne se crée pas sans sacrifices. Pour que les sacrifices soient possibles, il faut qu'ils aient un but. L'homme d'élite veut savoir si les siens aideront l'esprit : l'homme du commun, s'ils lui donneront du pain et de la joie⁶⁰. »

Depuis ses jeunes heures de nationaliste, Asselin oppose le spiritualisme devant servir au salut de la nation à la décadence du

⁵⁸ Dollard Dansereau, « Le syndicalisme féminin », *L'Ordre*, 17 septembre 1934.

⁵⁹ Jean-Marie Nadeau, « Notre parlementarisme est-il viable? », *L'Ordre*, 12 avril 1934.

⁶⁰ Lucien Parizeau, « Trahir pour vivre? », *L'Ordre*, 8 novembre 1934.

capitalisme et à son matérialisme. C'est à l'aune de la production intellectuelle de l'élite, du système d'éducation et de la langue, que les éditorialistes du journal prennent la mesure de la tâche à mener pour sauver le peuple de la perdition qui le guette. Si le projet missionnaire catholique des Canadiens français en Amérique du Nord, soutenu par Asselin alors qu'il écrivait dans *L'Action*, s'est dissipé, le nationalisme que prône *L'Ordre* constitue une réaction contre l'environnement politique et culturel qui risque de conduire la nation à sa disparition. L'Amérique anglophone, matérialiste et protestante reste le sujet d'une grande aversion dans les éditoriaux du directeur. Le combat mené contre l'à-plat-ventrisme spirituel ne connaîtra son dénouement qu'à la faveur de contacts renouvelés avec la France, unique source de régénération morale pour les Canadiens français.

Si l'on reconnaît l'éventuelle nécessité pour le peuple canadien-français de réfléchir à son avenir à l'extérieur de la Confédération, on préfère, avant de se lancer dans des propositions politiques, préparer et développer la spiritualité de la population⁶¹. Le calque ultramontain est ici manifeste. Le patriotisme n'est pas considéré comme une fin en soi. Il doit mener à un regain de vitalité de l'esprit. Ainsi, on tourne en dérision ceux qu'on appelle les « défenseurs de la Race », qui, souvent dans l'étalage d'un racisme hargneux, préfèrent les luttes économiques à la victoire intellectuelle.

La religion catholique est au cœur des idéaux qui restaureront la nation. Toutefois, on impute la promesse du destin glorieux des Canadiens français au *génie français*. C'est là une disposition que le système d'éducation devra développer davantage par le contact renouvelé des lettres françaises et la lecture des humanistes. Le prodige français devra ensuite prendre d'assaut le libéralisme, duquel il se

⁶¹ Asselin partagera à ce sujet la modération de Lionel Groulx. Si l'on cesse de présenter le Canada comme l'espace de déploiement naturel de la nation canadienne-française, on juge le projet nationaliste caduc s'il n'est pas précédé d'un solide travail de redressement de la base sociale.

satisfait très bien. Lucien Parizeau différencie le libéralisme qui véhicule une spiritualité de celui qui laisse l'individu seul :

Pour nous aussi il y en a deux, l'un agent de corruption sociale, qui délègue à l'individu des prérogatives disproportionnées à ses devoirs (c'est la doctrine du *laissez faire [sic]*) ; l'autre, élément de bien-être spirituel et moral, dont le seul tort est de s'appeler aussi libéralisme⁶².

Le mysticisme personnel d'Asselin et son attachement à la tradition catholique contribuent à donner au journal un ton messianique⁶³. Si les valeurs chrétiennes guident le combat à mener, l'idéal à atteindre est tout aussi chrétien :

En réalité, il n'y a pas d'ordre nouveau à l'horizon, mais seulement l'ancien ordre chrétien qui revivra quand les gouvernements auront effectué sur les sociétés à fonds social et autres organismes capitalistes la reprise des biens qu'une législation complaisante leur a permis de voler au public⁶⁴.

D'ailleurs, le fascisme est attirant, en grande partie en raison de son usage productif de la mystique. André Bowman explique ce rapport :

On ne saurait pourtant nier qu'en dehors de la mystique à l'usage du *vulgum pecus*, mystique d'ailleurs indispensable à l'exécution de réformes radicales dans la société, le fascisme ait créé une philosophie nouvelle de l'existence et que dans la pratique il soit d'un puissant réalisme constructeur⁶⁵.

L'historiographie, entre autres les travaux de Pierre Trépanier et de Caroline Désy, a retenu la sympathie de *L'Ordre* envers le fascisme

⁶² Lucien Parizeau, « Encore ce bobard! », *L'Ordre*, 23 octobre 1934.

⁶³ Pelletier-Baillargeon souligne la spiritualité doloriste d'Asselin, ses retraites dans les monastères, ses rapprochements avec les dominicains au moment même où il dirige *L'Ordre*.

⁶⁴ Olivar Asselin, « Entendons-nous bien », *L'Ordre*, 16 juillet 1934.

⁶⁵ André Bowman, « Deux philosophies politiques », *L'Ordre*, 27 juin 1934.

parce que ce dernier favorisait un modèle de corporatisme d'État⁶⁶. Des faits ayant pu justifier que l'on souligne à grands traits le caractère de cette attirance, nous retiendrons la place de choix qu'occupa l'Italie fasciste dans la couverture de l'actualité internationale, les relations entretenues avec des organismes ouvertement en faveur d'un corporatisme d'État, la recherche déclarée d'un meilleur système politique et, enfin, l'unique publication des Éditions de L'Ordre, soit un court essai, *Le régime corporatif*, du jeune Walter O'Leary, cofondateur des Jeunesses patriotes. Pourtant, l'examen attentif des éditoriaux montre la mise à l'écart, quasi systématique, du corporatisme fascisant en raison du peu de mesures pouvant être appliquées au système parlementaire et de la crainte d'une vague de populisme que soulèverait son adoption. L'attrait principal du fascisme réside dans sa politique de puissance au service de la quête d'un idéal sociétal⁶⁷. On y reconnaît les motivations et la philosophie, mais on craint pour le respect des libertés de l'individu.

Le corporatisme, dont on discute pendant toute la durée de parution de *L'Ordre*, se révèle être une matière intellectuelle dont la matrice cléricale dérange. Bien qu'il suscite un débat jugé pertinent sur la réfection de la société, le projet sera vite considéré comme une élucubration de l'esprit. Si le projet corporatiste reste « lettre morte » sur la scène politique, l'intérêt qu'on lui porte chez les membres du clergé et, dans une moindre mesure, chez les libéraux s'explique par le désir d'assister au réaménagement du libéralisme économique amoral. L'émotion suscitée par les conditions de vie d'une certaine partie de la population se traduira à court terme dans le choix d'attaquer les pratiques d'un système plutôt que d'exiger la refonte de ses structures⁶⁸.

⁶⁶ Pierre Trépanier, « Quel corporatisme? (1820-1965) », *Les Cahiers des Dix*, n° 49 (1994), p. 159-212; Caroline Désy, *Si loin, si proche : la guerre civile espagnole et le Québec des années trente*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 13-14.

⁶⁷ Une attirance motivée par des impératifs tout à fait similaires à ceux de Groulx quand il traite du fascisme.

⁶⁸ La critique du capitaliste de *L'Ordre* s'apparente à celle du *Programme de restauration sociale* de l'École sociale populaire, sans l'enthousiasme pour le cadre corporatiste.

La préoccupation constante d'Asselin pour la séparation du religieux et du politique se conjuguera avec ce qui a tous les traits d'un « messianisme » inspiré de la pensée de Jacques Maritain pour « éluder l'impasse spirituel-temporel⁶⁹ ». Par la différenciation qu'elle établit entre « agir en catholique » et « agir au nom du catholicisme », il sera alors possible de proposer sans inadéquation un État laïque suivant un tracé catholique⁷⁰. Si l'on fait souvent référence de manière déguisée à la pensée de Charles Maurras et de Léon Daudet, on insiste davantage sur les dangers du « politique d'abord » pouvant court-circuiter la composante canadienne-française. On critiquera d'ailleurs l'application trop « intégrale » qu'en fera la revue *Vivre*⁷¹.

Des sensibilités empruntées au traditionalisme, on retrouvera dans *L'Ordre* le paternalisme lié à l'expression du conservatisme social, un certain pessimisme métaphysique et la valorisation de la ruralité.

Bien que la direction du journal ait ouvert ses pages à des textes provenant de plumes féminines dès ses premiers numéros, une vision rétrograde des femmes, souvent doublée de la misogynie personnelle des rédacteurs, s'impose au fil des semaines. La minorité féminine est fermement maintenue comme telle par un paternalisme englobant⁷². Le travail, en plus de constituer une menace corruptrice pour l'âme de la femme et son rôle pivot dans la stabilité des foyers, est rare et devrait être attribué aux hommes sans emploi. Quant à la question du droit de vote des femmes, on n'y réfléchit guère, jugeant déjà l'implication des hommes problématique en raison du manque de sélection appliquée à la base.

Dans plusieurs éditoriaux, Asselin affiche un pessimisme métaphysique emprunté à la philosophie traditionaliste⁷³. Derrière ce

⁶⁹ Lucien Parizeau, « Le libéralisme de M. Butler », *L'Ordre*, 10 novembre 1934.

⁷⁰ Étienne Gilson et Jacques Maritain, *Correspondance 1923-1971 : deux approches de l'être*, éditée et commentée par Géry Prouvost, Paris, J. Vrin, 1991, p. 122-123.

⁷¹ Lucien Parizeau, « Le libéralisme de M. Butler », *L'Ordre*, 10 novembre 1934.

⁷² Celui d'un État face à sa population, d'un homme face à sa femme et ses enfants, et d'une élite face aux classes inférieures.

⁷³ Selon le pessimisme métaphysique du traditionalisme, l'homme, prométhéen, pèche par orgueil lorsque par ses interventions, il pense pouvoir dominer son

pessimisme s'exprime peut-être la réserve d'un chef de pupitre d'âge mûr n'ayant que rarement eu l'impression, depuis le début de son militantisme, d'évoluer dans une société prête à accepter le changement. Le remodelage d'un système ne se fait d'ailleurs qu'au prix « de querelles électorales et d'agitation démagogique⁷⁴ », écrira-t-il. Un lourd tribut à payer pour une société que l'on dit au bord de l'anarchie.

Idéalisé par Asselin comme le lieu d'un « libéralisme sain » basé sur la force de la communauté, le monde agricole est le théâtre choisi pour faire la démonstration des rénovations possibles du libéralisme. Suivant le credo du ruralisme, la campagne offre des modèles devant inspirer l'ensemble de la société, entre autres, l'implantation d'un coopératisme chez les cultivateurs et le développement des caisses populaires.

Sous influence française

Quant à la politique française, on trouve à *L'Ordre* à la fois un modèle et un contre-exemple. On trace un parallèle entre le combat de la droite pour juguler l'emprise des mouvements de gauche sur les institutions politiques françaises et la lutte à faire par le libéralisme canadien contre les forces socialistes. À la France des intrigues de couloirs, de l'instabilité, du pacifisme à outrance et des abus parlementaires, on oppose une France « véritable », celle des journées de février 1934⁷⁵, de l'union nationale, des anciens combattants, celle qui pourra brider la politique sur le terrain de conflits larvés que constitue l'Europe. La droite et les liges d'extrême droite sont perçues comme les garantes d'une dignité nationale perdue, seules à pouvoir mener à bien les réformes constitutionnelles nécessaires. On critique vertement les organes de presse présentant le portrait noir d'une France corrompue, explosive et dangereuse, comme on

environnement alors que sa corruptible constitution devrait être sauvegardée des ambitions du pouvoir.

⁷⁴ Olivar Asselin, « L'Ordre corporatif et l'État », *L'Ordre*, 15 mars 1934.

⁷⁵ Émeutes antiparlementaires parisiennes de 1934 orchestrées par les liges politiques de droite et les associations d'anciens combattants.

ridiculisera les articles complaisants envers une France aux grands idéaux républicains.

La publication abondante dans le journal d'Asselin d'articles européens, issus de journaux majoritairement de droite, dénote une réelle volonté d'agir comme courroie de transmission entre deux mondes intellectuels. La préférence ira aux textes sifflant l'indignation et la mise en garde, que l'on juge supérieurs à la production canadienne. On y retrouve des articles tirés des grands quotidiens français, belges et suisses, dont la plus large part endosse un discours antidémocrate, antiparlementaire, nationaliste, dénonciateur de la décadence sociale, et affiche certaines sympathies fascistes⁷⁶. On espère une reconnaissance mutuelle entre la presse locale et la presse étrangère et une inscription dans le mouvement intellectuel français.

À la fin du XIX^e siècle français, le modèle républicain originel du gouvernement représentatif est délaissé : le parlement, élu sous le thème de la sélection d'une élite indépendante, est perçu comme une « assemblée de sages et d'experts⁷⁷ ». Ce système d'aristocratie élective connaîtra de violentes perturbations au début du XX^e siècle. Dans les années 1920, la victoire des mouvements de gauche et l'ébullition populaire feront du député le défenseur des intérêts particuliers de la circonscription et du parlement, le lieu de mise en opposition des forces sociales représentées en partis. À droite comme à gauche, on constate l'impossibilité de combiner durablement une « culture sociale démocratique et une politique aristocratique⁷⁸ ».

Aussi la restriction du libéralisme politique envisagée à *L'Ordre* se fera donc en réaction à la lassitude ressentie envers le parlemen-

⁷⁶ Parmi ces quotidiens orientés à droite, on compte *Je Suis Partout*, *Gringoire*, *Le Journal*, *Le Matin*, *Le Figaro* et *Pourquoi Pas?* (belge). Occuperont aussi les pages de *L'Ordre*, dans une moindre mesure, les journaux prônant un libéralisme réformé dont *La Gazette de Lausanne*, *Le Journal de Genève*, *La Nation belge* et *Journal de Rouen*. On peut ajouter à ce tableau les périodiques d'orientations diverses allant du populaire *Petit Parisien* au spirituel *Sept* des dominicains, en passant par le journal des anciens combattants *Le Crapouillot*.

⁷⁷ Pierre Rosanvallon, *La démocratie inachevée*, Paris, Gallimard, 2000, p. 259.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 261.

tarisme partisan et la démonstration quotidienne du manque de culture démocratique des Canadiens français. Une réflexion partagée par nombre de réformateurs français des années 1920 et 1930, marqués par la guerre, et dont l'obsession sera de rendre la gouvernance du pays plus efficace. On vise un renforcement du pouvoir de l'exécutif et la rupture avec le gouvernement d'assemblée. Pierre Trépanier associe l'appartenance d'Asselin, au moment où il dirige *L'Ordre*, « à la fois au libéralisme, à l'autoritarisme et au catholicisme⁷⁹ ».

Ainsi, la ligne éditoriale du journal oppose au totalitarisme le libéralisme, à l'interventionnisme et à la recherche d'une *troisième voie* une politique conservatrice, alors qu'aux défenseurs du laisser-faire et à ceux qui se satisfont de la démocratie parlementaire on propose la réforme.

Conclusion

L'histoire intellectuelle québécoise a à réfléchir *aux* définitions du conservatisme dans la période de l'entre-deux-guerres. Depuis le xix^e siècle, les « conservateurs » ont pu constituer diverses tendances. Le caractère oppositionnel du conservatisme en fait une idéologie mouvante dont la cartographie est difficile à établir. Comme pour le libéralisme, l'idéologie conservatrice ne semble pas se limiter à une seule définition et présente plutôt des orientations diverses⁸⁰. L'historiographie récente a certainement favorisé le cloisonnement des idéologies les unes par rapport aux autres par le besoin d'un découpage intellectuel contrasté et le désir de rendre justice aux rapports de force qui s'établissent entre les divers groupes intellectuels dans le Québec des années 1930. Le caractère mouvant du conservatisme nous amène à poser la question suivante : durant la

⁷⁹ Un tel alliage, selon l'historien, pouvait trouver sa correspondance dans la tradition politique française du bonapartisme. Il commente en marge : « Cet "entre-deux" qui figure un pont entre le libéralisme et le nationalisme autoritaire n'est pas facile à cerner » (Trépanier, « Quel corporatisme ? (1820-1965) », p. 181).

⁸⁰ Frédéric Boily, *Le conservatisme au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2010, p. 6-9.

période de l'entre-deux-guerres, peut-on identifier un conservatisme défendant les fondements libéraux ? Une telle position nécessiterait une imprégnation marquée du libéralisme dans l'ordre social des années 1920 et 1930.

Il faut alors distinguer ce conservatisme « libéral » du libéralisme conservateur pouvant se rapporter strictement à la défense du libéralisme classique (en opposition au libéralisme social). Les tenants du conservatisme doctrinal ayant déjà endossé certains principes libéraux depuis le XVIII^e siècle, il n'existe guère de possibilité de les voir placer leur désir de conservation dans une conjoncture politique, présente ou passée, qui comporte des éléments libéraux, tant que l'ordre politique et social exprimé y relève les critères de la tradition et du collectif⁸¹.

La définition du conservatisme généralement retenue par l'historiographie de l'entre-deux-guerres sera celle du nationalisme conservateur ou du clérico-nationalisme⁸². Une idéologie partageant son influence sur les cercles du pouvoir avec un libéralisme d'affaires en place, lui aussi, depuis le XIX^e siècle⁸³. Il convient de s'interroger sur la participation et l'influence du conservatisme dans la mise en place et le maintien d'un ordre libéral au XX^e siècle.

Le conservatisme de *L'Ordre* est à la fois de nature oppositionnelle et le résultat d'emprunts à l'idéologie conservatrice. Suivant l'approche analytique de Xavier Gélinas, qui dresse le portrait d'une droite

⁸¹ Sur l'entente existant entre libéraux et conservateurs depuis 1850, voir Michel Ducharme et Jean-François Constant (dir.), « Introduction: A Project of Rule Called Canada – The Liberal Order Framework and Historical Practice », *Liberalism and Hegemony: Debating the Canadian Liberal Revolution*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, p. 3-32.

⁸² Marcel Rioux parlera de l'idéologie de conservation ou du « clérico-nationalisme », et Léon Dion du nationalisme conservatiste. Ils figeront, en quelque sorte, la notion de conservatisme au Québec avant la Révolution tranquille (Marcel Rioux, « Sur l'évolution des idéologies au Québec », *Revue de l'Institut de sociologie*, n° 1 (1968), p. 95-124 ; Léon Dion, *Nationalismes et politique au Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 1975).

⁸³ Roy, *Progrès, harmonie, liberté*, p. 7-27.

« multiforme » au Québec⁸⁴, on pourrait reconnaître chez les collaborateurs du journal l'exercice d'un *libéralisme de droite* ou encore d'un *libéralisme moral de droite*. Toutefois, nous questionnons la pertinence de cette dichotomie des « deux grands blocs idéologiques⁸⁵ » comme principal outil épistémologique de l'histoire intellectuelle des années 1930. La démarche, sans manquer de profondeur et de potentiel pour susciter une analyse étoffée, en viendra inévitablement à marginaliser les systèmes d'idées comme les valeurs n'ayant pas constitué le propre d'un des partis antithétiques. Notre préférence pour le report aux pôles du libéralisme, du conservatisme et du socialisme se justifie par le choix d'écarter les pressions fédératives que peuvent favoriser des détachements dyadiques. Ceux-ci, dont les deux spectres exercent l'un contre l'autre une force répulsive (l'un se définissant par rapport à l'existence de l'autre), dépisteront laborieusement la nébuleuse des alliages ayant fait fi du *limes* méthodologique⁸⁶.

Hélène Pelletier-Baillargeon, principale biographe d'Asselin, justifiait ainsi les positions du journaliste quand il œuvrait à *L'Ordre* : « Pour beaucoup de ses contemporains, comme lui, la Guerre et la Crise ont freiné les élans de leur cœur vers la gauche et incliné, par prudence, leur pensée vers le *statu quo*⁸⁷ ». Sensible aux indices ayant pu faire d'Asselin un digne précurseur de la Révolution tranquille, l'auteure doit reconnaître dans ses derniers chapitres que son « chevalier du progrès » n'est pas fait d'un seul bois. C'est alors le *statu quo* qui l'empêche de se perdre à droite. Ce genre d'analyse, qui cache difficilement son parti pris, montre une utilisation problématique du découpage droite / gauche où le « cerveau de gauche » ne peut que

⁸⁴ Xavier Gélinas, *La droite intellectuelle québécoise et la Révolution tranquille*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2007, p. 21.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 22.

⁸⁶ Nous empruntons le terme *limes* pour décrire la disparité gauche / droite à Jean-François Sirinelli dans son article « Les droites et l'Histoire », dans Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire des droites en France*, t. 3 : *Sensibilités*, Paris, Gallimard, 2006, p. 843.

⁸⁷ Pelletier-Baillargeon, *Olivar Asselin et son temps : le maître*, p. 328 et 330.

rester le « cerveau de gauche » et où l'orientation idéologique se mesure en degré d'inclinaison, le *statu quo* étant l'indice plancher⁸⁸.

Les charges lancées contre les activités du clergé, dans les secteurs que les rédacteurs souhaitent voir se séculariser, ne peuvent suffire pour conclure au rejet intégral de la tradition. Derrière l'écriture offensive et réactionnaire qui sévira dans les numéros du journal, se trouve un rapport au monde beaucoup plus défensif qu'il ne pourrait sembler à première vue. Si le désir de changement est présent, celui-ci repose sur la conviction qu'un renouveau devra s'exercer à partir de l'application de valeurs et de vérités inscrites dans le passé, dans les traditions des Canadiens français (langue, religion, *génie français*) et dans ce qui est alors considéré comme l'*essence* morale honnie du libéralisme. Ainsi, le profil franc-tireur et indépendant du journal, comme le passé nationaliste nettement plus interventionniste de son directeur, ne doit pas conduire à un trop rapide rapprochement avec le progressisme.

Le champ de bataille de la Première Guerre mondiale marquera Asselin. Il y aura d'abord retrouvé sa foi catholique, qui plus que jamais sera allergique aux éléments du cléricalisme, puis renouvelé un sens profond du devoir familial et de l'impératif d'une société d'ordre. On situera son cadre de pensée dans la crispation à droite de la bourgeoisie intellectuelle, qui dans le passage d'une période d'instabilité économique et d'ébullition politique, refrénera tous les bousculements, toutes les prises de décision radicales. *L'Ordre* sera en définitive un journal proposant bien plus de diagnostics que de prescriptions. Faute de solution de rechange au parlementarisme, il en observera la réforme, faute de pouvoir remplacer le capitalisme, il en guettera les abus.

Sa crainte de la souveraineté populaire, son désaveu du parlementarisme, sa méfiance envers les abus de l'État radicaliseront sa défense de l'individu, allant jusqu'à le rapprocher des positions d'un liber-

⁸⁸ L'expression déterministe « cerveau de gauche » est empruntée à Jean Labasse cité dans Gélinas, *La droite intellectuelle québécoise et la Révolution tranquille*, p. 22.

tarisme de droite. Néanmoins, la présence d'un nationalisme politique et économique ainsi que la volonté de créer un État « fort » viendront renforcer la valorisation de la liberté positive, mitigeant le positionnement idéologique. L'oscillation intellectuelle d'Asselin et de ses collègues sera marquée par le chevauchement d'impératifs se côtoyant selon les aléas de l'actualité tels que la défense de l'autonomie provinciale, de la bourgeoisie propriétaire, de l'élitisme, de l'éducation laïque ou, encore, de la société à la morale chrétienne, respectant toujours l'audace attendue d'un journal pamphlétaire, mais troublant le trait d'un programme d'ensemble.

Cette période de crise et de prospection intellectuelle soulignera et cristallisera le caractère libéral du journal qui, sans relâche, prônera l'observance de la liberté de conscience et des droits de l'individu. Réaction à la fébrilité de l'époque, l'identité libérale de *L'Ordre* et de *La Renaissance* viendra se teinter d'une dynamique de conservation, nourrie de l'ascendance du conservatisme doctrinal et du libéralisme français, tous deux pouvant constituer les poutres de soutènement d'une conception particulière du libéralisme économique et du libéralisme politique. Le nationalisme prôné par le journal sera avant toute chose un plaidoyer pour un État rationaliste, sachant s'appuyer sur une entité, c'est-à-dire le peuple et la nation. En observant les chemins suivis par les collaborateurs de *L'Ordre* à la suite de sa disparition, il n'est pas anodin de constater que la majorité d'entre eux ne soutiendront plus la cause nationaliste ; certains s'opposeront même à ses incarnations au nom d'une lecture stricte du libéralisme⁸⁹.

Alors qu'Olivar Asselin expose par son parcours erratique la mobilité intellectuelle au Québec dans ce premier tiers du xx^e siècle, l'examen de ses dernières œuvres journalistiques permet d'éclairer certaines zones d'ombre laissées par la rencontre du conservatisme et du libéralisme.

⁸⁹ À l'exception, toutefois, de Jean-Marie Nadeau qui continuera à intervenir dans le débat nationaliste et sera au cœur du remodelage du Parti libéral du Québec pendant les années 1950. Marcel-Aimé Gagnon fait le même constat dans *La vie orageuse d'Olivar Asselin*, p. 253.



La pensée nationaliste de Denis-Benjamin Viger (1809-1837)¹

Martin Lavallée
Université du Québec à Montréal

Résumé

Denis-Benjamin Viger (1774-1861) est l'un des principaux chefs de file du mouvement patriote bas-canadien jusqu'à la rébellion de 1837. Très actif politiquement, Viger est également l'auteur d'importants ouvrages politiques qui s'inscrivent dans la foulée des revendications canadiennes à l'égard des autorités coloniales britanniques. Pourtant, malgré la présence de ces sources importantes qui en disent long sur ses motivations et sur ses idées et malgré le rôle prépondérant qu'il a joué au cours de cette période mouvementée du Bas-Canada, les historiens ont peu étudié le personnage et sa pensée particulière, sur lesquels la lumière reste à faire. Ainsi, cet article analyse le discours et les actions politiques de Viger de 1809 jusqu'à la veille de la rébellion de 1837. L'examen de ses principaux écrits nous amène à saisir la logique de la pensée de ce chef patriote. Nous mettons ainsi en relief sa pensée nationaliste, pensée qui constitue le moteur de ses actions et revendications durant toute la période à l'étude. Par le fait même, nous contribuons à remettre à l'avant-plan cette dimension nationale dans l'historiographie intellectuelle des rébellions au Bas-Canada.

¹ Je remercie madame Fernande Roy, qui m'a guidé dans la rédaction du mémoire de maîtrise à l'origine de cet article. Merci également aux évaluateurs anonymes pour leurs commentaires et conseils judicieux qui ont permis d'améliorer cet article.

Abstract

This article is part of a larger study which focuses on the thought and political actions of Denis-Benjamin Viger during the first decade of the union of the Canadas (1840-1850). In preparing this study, however, it was necessary to examine the period that preceded the union and the Lower Canadian Rebellions of 1837-1838. In so doing, we have come to better understand the ideas that fed Viger's thought, many of which have received scant attention in the scholarly literature on the rebellions. Recent historiography has focused on the republicanism and pro-Americanism of the rebel leadership, as well as their adherence to enlightenment philosophy. However, little attention has been devoted to the other currents of thought that influenced some rebel leaders, which has led historians to overly homogenise the Patriot thought. Moreover, contemporary scholarship tends to ignore nationalism as a motivating factor for Patriot agitation in the 1830s. This article seeks instead to shed new light on the variety of ideas that motivated one of Lower Canada's leading political figures, Denis-Benjamin Viger, to take part in the radicalisation of Patriot discourse from 1834 to 1837. In so doing, it will show that the Patriot movement of the 1830s was not a homogeneous ideological bloc and that a number of motivations fed the discontent of Patriot leaders towards British colonial power.

Le dernier acte qui a finalement réglé la forme de notre gouvernement et qui nous assure la jouissance de nos droits comme sujets Britanniques, avait pour but avoué de consolider en même temps ceux qui nous appartenoient, [...] en nous en confiant le dépôt. C'étoit pour nous mettre à même de conserver nos loix, nos usages, notre langue, notre culte, que l'on a donné au Bas-Canada, en particulier un gouvernement séparé.

DENIS-BENJAMIN VIGER²

Dans cet énoncé, nous tenons le fondement de la pensée de Viger, celle qui le guidera dans ses actions durant toute sa carrière politique. Ces deux phrases résument la conception que se faisait Viger du Bas-Canada et de la nation canadienne avant les rébellions de 1837-1838, et qu'il cherchera à appliquer après l'Union de 1840. Cette interprétation de l'Acte constitutionnel de 1791 est également la source d'un malentendu qui ne sera résolu qu'après les rébellions de 1837-1838, lorsque la population canadienne sera mise en minorité au sein d'une union législative dont l'objectif avoué est de la noyer au sein de la majorité britannique. Car, jusqu'en 1840, la vision de Viger concernant le Bas-Canada, la nation canadienne et l'Acte de 1791 est confrontée à celle d'une oligarchie coloniale britannique qui conçoit le Bas-Canada, avant tout, comme une colonie à vocation commerciale et dont la population est appelée, à terme, à devenir entièrement britannique.

Denis-Benjamin Viger (1774-1861) est l'un des intellectuels et hommes politiques les plus importants du premier tiers du XIX^e siècle canadien. Après la chefferie de Pierre-Stanislas Bédard, Viger est, avec son cousin Louis-Joseph Papineau, l'un des principaux chefs de file canadiens jusqu'à la rébellion de l'automne de 1837. Toutefois, contrairement à ces deux grands politiciens canadiens sur lesquels

² Denis-Benjamin Viger, *Analyse d'un entretien sur la conservation des établissements du Bas-Canada, des loix, des usages, &c. de ses habitants*, Montréal, Imprimé chez James Lane, 1826, p. 31, [En ligne], [<http://collections.banq.qc.ca/bitstream/52327/2022363/1/160359.pdf>].

plusieurs études se sont penchées³, Viger a peu retenu l'attention des historiens jusqu'ici et il faut remonter aux années 1970 pour trouver une étude scientifique consacrée à un aspect de sa carrière⁴.

Nous croyons que cette lacune de l'historiographie est attribuable au fait que les influences idéologiques de Viger sont diverses et que ce dernier est un personnage difficile à cerner et qui peut même paraître parfois contradictoire. En effet, dans les différents ouvrages portant sur la période précédant les rébellions dans lesquels Viger est mentionné, certains de ses écrits sont tantôt apparentés au républicanisme⁵, tantôt au conservatisme⁶, en plus du fait que des chercheurs voient en lui un porteur du principe des nationalités⁷ et que d'autres soutiennent, par ailleurs, que sa pensée n'est pas nationaliste⁸. En outre, après l'Union des Canadas, Viger a soulevé la perplexité de plusieurs historiens pour s'être dissocié des réformistes de Louis-Hippolyte La Fontaine et pour avoir accepté de siéger avec les tories

³ En ne tenant compte que des études récentes, voir notamment le dossier consacré à « Pierre-Stanislas Bédard, la crise de 1810 et les débuts de la démocratie parlementaire », dans le *Bulletin d'histoire politique*, vol. 19, n° 3 (printemps 2011); voir également Gilles Gallichan, « Pierre Bédard et les patriotes de 1810 », dans Charles-Philippe Courtois et Julie Guyot (dir.), *La culture des patriotes*, Québec, Éditions du Septentrion, 2012, p. 43-58. Pour Papineau, voir, entre autres, les travaux d'Yvan Lamonde, « Britannisme et américanité de Louis-Joseph Papineau à l'époque du deuxième projet d'Union (1822-1823) », *Les Cahiers des Dix*, n° 66 (2012), p. 55-94; Yvan Lamonde et Jonathan Livernois, *Papineau : erreur sur la personne*, Montréal, Éditions du Boréal, 2012; voir également Gilles Laporte, « Louis-Joseph Papineau et les enjeux locaux à la veille de la rébellion de 1837 », dans Courtois et Guyot (dir.), *La culture des patriotes*, p. 119-140.

⁴ André Lefort, *Les deux missions de Denis-Benjamin Viger en Angleterre, en 1828 et de 1831 à 1834*, thèse de doctorat, Montréal, Université McGill, 1975; voir également l'ouvrage de vulgarisation de Gérard Parizeau, *La vie studieuse et obstinée de Denis-Benjamin Viger*, Montréal, Éditions Fides, 1980.

⁵ Voir Marc Chevrier et al., *De la République en Amérique française*, Québec, Éditions du Septentrion, 2013.

⁶ Michel Ducharme, *Le concept de liberté au Canada à l'époque des révolutions atlantiques*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 281-282.

⁷ Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, t. 1 : 1760-1896, Montréal, Éditions Fides, 2000, p. 223.

⁸ Ducharme, *Le concept de liberté au Canada*.

du Haut-Canada au Conseil exécutif du gouverneur Charles Metcalfe. Viger se range donc difficilement dans une catégorie idéologique spécifique et c'est la raison pour laquelle, selon nous, l'homme n'a pas fait l'objet d'études approfondies de la part des chercheurs. Nous allons tenter de pallier cette lacune, en nous limitant toutefois à la période qui précède les soulèvements de 1837-1838⁹.

La thèse défendue dans cet article est que l'élément déterminant de la pensée de Viger, et qui lui donne tout son sens, est son nationalisme, que nous définissons comme ce « sentiment national fort de la part d'un individu, d'un groupe ou d'une population¹⁰ » et qui pousse Viger à se porter à la défense de ce qu'il considère être sa nation face aux menaces auxquelles elle est confrontée. Nous avançons donc que la cohérence et la portée des écrits et des actions de Viger, du début du XIX^e siècle jusqu'à l'aube des rébellions de 1837-1838, résident dans le fait que celui-ci cherche énergiquement à conserver l'existence et l'autonomie d'un peuple d'origine, de culture, de langue et de génie français sur le territoire du Bas-Canada. Nous verrons également que cette pensée nationaliste s'allie à une pensée conservatrice critique du libéralisme marchand et du progressisme libéral des Lumières, qui entend faire table rase des spécificités historiques et culturelles des sociétés au nom d'un universalisme abstrait incarné par les droits de l'homme. Si Viger est loin d'être opposé à ce que les individus possèdent des droits, il refuse toutefois que ces droits se superposent au droit des sociétés historiquement constituées, en particulier la nation canadienne.

Cet article va donc contribuer à nuancer certaines interprétations qui ont cours dans l'historiographie des rébellions qui, bien malgré elle, donne parfois l'impression que le mouvement patriote constituait

⁹ Pour en savoir plus sur Viger après 1840, nous renvoyons à notre mémoire de maîtrise, *Faire échec à l'Union : Denis-Benjamin Viger, un patriote face au Canada-Uni*, Université du Québec à Montréal, 2013.

¹⁰ Guy Hermet, « Nationalisme », dans Sylvie Mesure et Patrick Savidan (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, p. 801.

un bloc idéologique homogène¹¹. D'un point de vue strictement idéologique, l'historiographie récente s'est particulièrement intéressée au libéralisme et au républicanisme¹² présents au sein du mouvement, négligeant parfois la dimension nationale des revendications patriotes¹³. En comparant le mouvement patriote bas-canadien à des mouvements similaires ailleurs dans le monde atlantique ou au Haut-Canada, on constate que la situation particulière de la population bas-canadienne, soumise à la domination d'une puissance étrangère, a été quelque peu mise de côté. De ce fait, la dimension nationale du conflit bas-canadien, considérée essentielle par l'historiographie de la première moitié du xx^e siècle, a été occultée. Par l'étude de la pensée de Viger, nous replaçons cette dimension nationale au premier plan. De plus, en retraçant le parcours individuel d'un des principaux protagonistes du mouvement patriote, nous montrons implicitement que sous l'apparent consensus du mouvement se dissimulaient, en fait, plusieurs motivations et sensibilités distinctes les unes des autres.

¹¹ Pour un portrait complet de l'historiographie des rébellions, voir Mathieu Arsenault, *L'historiographie des rébellions de 1837-1838 au xx^e siècle : débats et rôle structurant dans la construction des grandes représentations de l'histoire du Québec*, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Trois-Rivières, 2013. Après avoir dominé dans l'historiographie durant toute la première moitié du xx^e siècle, l'interprétation nationale du conflit patriote a été progressivement négligée au profit des idéaux partagés par l'ensemble des sociétés occidentales du monde atlantique, comme le libéralisme et le républicanisme. Arsenault montre bien comment les diverses interprétations idéologiques des rébellions de la part des historiens contribuent, « sciemment ou non », à légitimer un projet de société particulier lié à l'idéologie mise de l'avant. Cette analyse d'Arsenault peut, en partie, expliquer l'absence d'études récentes sur Viger, ce dernier entrant difficilement dans les catégories idéologiques privilégiées par l'historiographie récente.

¹² Voir les deux ouvrages les plus représentatifs de ces deux courants : pour l'historiographie libérale, Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*; pour l'historiographie républicaine, Louis-Georges Harvey, *Le printemps de l'Amérique française : américanité, anticolonialisme et républicanisme dans le discours politique québécois, 1805-1837*, Montréal, Éditions du Boréal, 2005.

¹³ Pour Michel Ducharme, la dimension nationale était tout simplement absente du mouvement bas-canadien (voir Ducharme, *Le concept de liberté au Canada*, p. 156).

Nous donnons ainsi raison à certains historiens qui posaient comme hypothèse que le mouvement patriote n'était pas monolithique¹⁴.

Pour saisir le mieux possible la pensée singulière de Viger durant cette période trouble du Bas-Canada, nous procéderons à une analyse chronologique de son discours public, tout en situant ce même discours par rapport aux événements concrets dans lesquels il s'inscrit. Ainsi, Viger est l'auteur de cinq ouvrages portant sur la politique bas-canadienne et il est actif politiquement de 1808 jusqu'à la veille des rébellions. Ces cinq ouvrages, répartis sur une période allant de 1809 à 1835, constituent les principales sources qui ont servi à la rédaction de cet article. Particulièrement étoffés et tous liés de près à la conjoncture politique dans laquelle ils ont été écrits, ces ouvrages constituent un aperçu fidèle du cheminement politique de Viger, en même temps qu'ils mettent en évidence la continuité de sa pensée durant la période concernée.

Pour commencer, nous brosserons un bref portrait de Viger. Ensuite, nous analyserons ses principaux écrits qui couvrent la période de 1809 à 1822, soit deux pamphlets qui visent à défendre les institutions nationales des Canadiens face aux menaces qui pèsent sur elles. La rhétorique qu'il met en œuvre dans ces textes tient du dialogue et de la persuasion. Cependant, la tentative d'union des deux Canadas de 1822 engendre une rupture importante dans son discours, qui adopte alors une rhétorique plus revendicatrice jusqu'à l'aube des rébellions de 1837. Nous analyserons les trois ouvrages qui suivent ce projet d'union et qui paraissent respectivement en 1831, 1834 et 1835.

Denis-Benjamin Viger

Denis-Benjamin Viger est né le 19 août 1774, à l'angle des rues Saint-Paul et Saint-Vincent à Montréal¹⁵. Il est le fils de Denis Viger,

¹⁴ Charles-Philippe Courtois, « Nation et république chez les patriotes », dans Courtois et Guyot (dir.), *La culture des patriotes*, p. 86.

¹⁵ Pour une biographie plus poussée de Viger, voir Fernand Ouellet et André Lefort, « Denis-Benjamin Viger », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IX : 1861-1870,

charpentier et député, et de Périne-Charles Cherrier. Du côté des Cherrier, Viger fait partie d'un clan familial qui marquera fortement l'histoire du Bas-Canada et du Canada-Uni. Parmi ses cousins figurent, notamment, l'évêque de Montréal Jean-Jacques Lartigue, le chef patriote Louis-Joseph Papineau, le premier maire de Montréal Jacques Viger, Louis-Michel Viger, l'un des fondateurs de la Banque du peuple en 1835, ainsi que Côme-Séraphin Cherrier, avocat et homme politique.

Viger fait ses études chez les sulpiciens au collège Saint-Raphaël, situé place Jacques-Cartier, avant de se lancer dans la profession d'avocat. Il fait sa cléricature de 1794 à 1799, notamment chez Joseph Bédard, le père de Pierre-Stanislas Bédard. Il est reçu au barreau en mars 1799 et commence à exercer sa profession d'avocat en se constituant une clientèle. Le 21 novembre 1808, il épouse Marie-Amable Foretier, fille de Pierre Foretier, grand propriétaire foncier de qui Viger et son épouse hériteront la seigneurie de l'île Bizard au terme d'une longue bataille juridique qui se termine en 1842. Ensemble, ils n'auront qu'une seule fille, qui mourra à l'âge de huit mois en 1814.

Viger publie ses premiers articles en 1792, à l'âge de dix-huit ans, dans la *Gazette de Montréal*, alors un journal bilingue¹⁶. Ses articles sont une réponse aux propos du marchand britannique John Richardson qui, un an après l'adoption de l'Acte constitutionnel, soutenait dans un article que, pour assurer l'unité de l'Empire britannique, une seule langue devait être permise. Le texte de Richardson s'opposait donc à l'usage de la langue française au Bas-Canada et proposait qu'on autorise uniquement la langue anglaise comme langue officielle. Pour défendre l'usage de la langue française, Viger lui

[En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/viger_denis_benjamin_9F.html]; voir également Parizeau, *La vie studieuse et obstinée de Denis-Benjamin Viger*.

¹⁶ Joseph Royal, *Biographie de l'Hon. D. B. Viger*, Montréal, Imprimé par J. A. Plinguet, [s. d.], p. 6, [En ligne], [<http://collections.banq.qc.ca/bitstream/52327/2021877/1/57277.pdf>]; voir également Lefort, *Les deux missions de Denis-Benjamin Viger en Angleterre*.

répondit que l'histoire enseignait que l'imposition de la langue latine avait chaque fois entraîné la révolte des peuples conquis par les Romains. Il posait ainsi les premiers jalons d'une pensée qu'il développerait durant les décennies subséquentes.

En 1804, Viger tente une première fois de se faire élire comme député à l'Assemblée législative du Bas-Canada, mais sans succès. Il se présente à nouveau en 1808 et est élu dans Montréal-Ouest. Cette élection marque le début d'une longue carrière politique au cours de laquelle il sera successivement député de Leinster (1810-1816), député du comté de Kent (1816-1830), conseiller législatif (1830-1837), député sous l'Union dans Richelieu et Trois-Rivières, président du Conseil exécutif du Canada-Uni de 1843 à 1846, pour finalement terminer sa carrière au Conseil législatif du Canada-Uni de 1848 à 1858. Toute sa carrière politique est menée de façon laborieuse et consciencieuse, dans le but de servir son pays. Il écrit lui-même, en 1824 :

Il est des hommes qui ne paroissent pas nés pour passer leur vie dans la dissipation ou les plaisirs. Je suis de ce nombre et ma vie est un peu laborieuse. Encore si l'on pouvait obtenir quelques uns [*sic*] [...] de ces dédomagements [*sic*] qui parfois rafraichissent l'âme et ravivent dans cette carrière pénible ! Mais enfin il faut faire son devoir¹⁷.

Il fait également partie de plusieurs comités chargés de traiter de différentes questions d'affaires publiques, économiques ou politiques. En 1823, sur cinquante-cinq comités actifs, Viger est le député membre du plus grand nombre d'entre eux, soit trente¹⁸.

Cette intense activité publique va de pair avec une intense activité intellectuelle. Sa bibliothèque témoigne de sa grande érudition et de son intérêt pour l'étude de la politique et de la chose publique. Vers la fin de sa vie, elle comptait pas moins de 3 000 volumes parmi

¹⁷ Lettre de Denis-Benjamin Viger à John Neilson, 14 août 1824, citée dans Lefort, *Les deux missions de Denis-Benjamin Viger en Angleterre*, p. 8.

¹⁸ Lefort, *Les deux missions de Denis-Benjamin Viger en Angleterre*, p. 14.

lesquels figuraient des ouvrages de Cicéron, Platon, Machiavel, Malthus, Bossuet, Madame de Staël, Adam Smith, Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Joseph de Maistre et plusieurs ouvrages portant sur la constitution britannique¹⁹. Tout au long de sa vie, les questions politiques occupent la majeure partie de ses activités intellectuelles.

Le début de la carrière politique de Viger se fait dans un climat particulièrement tumultueux où s'opposent la majorité parlementaire canadienne à l'Assemblée et la minorité marchande britannique pour la gestion exclusive des politiques du Bas-Canada. La querelle des prisons éclate en 1805 et met au jour les intérêts économiques distincts des deux principaux groupes nationaux. Pour financer la construction de deux nouvelles prisons à Montréal et à Québec, les Canadiens veulent taxer le commerce alors que les marchands britanniques préconisent plutôt de taxer la propriété terrienne. Cette querelle, où la majorité canadienne l'emporte, n'est qu'un des nombreux conflits qui touchent divers sujets de la politique bas-canadienne et qui exacerbent les intérêts divergents des deux principaux groupes nationaux de la colonie. L'impossibilité pour la minorité coloniale britannique d'imposer ses vues commerciales à une Chambre d'assemblée formée d'une majorité canadienne issue du milieu rural amène les dirigeants coloniaux et la minorité marchande à envisager des moyens de court-circuiter la députation canadienne gênante. L'oligarchie coloniale regrette d'avoir adopté l'Acte de 1791, qui a séparé le Bas et le Haut-Canada et qui a octroyé le régime représentatif aux Canadiens par la création de la Chambre d'assemblée. Elle entend trouver des moyens de remédier à ce problème.

Plusieurs solutions sont envisagées durant le premier quart du XIX^e siècle, notamment entre 1808 et 1810 et en 1822. On songe à abolir les institutions canadiennes comme les lois civiles françaises, le régime seigneurial ou l'usage de la langue française dans l'enseignement. On envisage aussi d'augmenter l'immigration britannique

¹⁹ Parizeau, *La vie studieuse et obstinée de Denis-Benjamin Viger*, p. 155 ; voir également Lefort, *Les deux missions de Denis-Benjamin Viger en Angleterre*, p. 7.

pour noyer progressivement la population canadienne et unir les deux Canadas²⁰. Ces projets et ces menaces envers les Canadiens sont repris dans les journaux de la colonie, notamment dans *Le Canadien* et le *Quebec Mercury*, qui se querellent pour défendre les positions de leur groupe respectif. Dans la foulée de ces divers projets menaçant directement le groupe national canadien et ses institutions, Viger écrit et prend la parole dans le but de contrer les projets d'union et d'assimilation de la population canadienne. Comme il l'affirme lui-même : « J'aime mon pays et tous ceux qui le servent²¹. » C'est donc dans cette optique civique qu'il faut comprendre l'engagement de Viger.

Le temps de la persuasion (1809-1822)

Écrit en 1809 et longuement intitulé *Considerations sur les effets qu'ont produit en Canada, la conservation des etablissements du pays, les mœurs, l'éducation, etc. de ses habitans ; et les consequences qu'entraîneroient leur decadence par rapport aux interets de la Grande Bretagne*, l'ouvrage de Viger, d'une cinquantaine de pages, tente, comme son titre l'indique, d'expliquer aux Britanniques pourquoi il est dans leur intérêt de conserver les institutions canadiennes. Viger répond particulièrement à un texte paru dans le *Quebec Mercury* sous la plume de Scévola, qui préconisait d'abolir l'enseignement en français dans les collèges canadiens. De manière générale, son texte se veut également une réponse aux articles des éditeurs du même journal, qui réclament fréquemment l'abolition des institutions des Canadiens, comme les lois civiles, le régime seigneurial, la religion catholique ou la langue française.

²⁰ Pour un résumé de ces projets d'assimilation, voir Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes au Canada*, Montréal, Guérin, 1997, p. 143-164.

²¹ Denis-Benjamin Viger, *Considerations sur les effets qu'ont produit en Canada, la conservation des etablissements du pays, les mœurs, l'éducation, etc. de ses habitans ; et les consequences qu'entraîneroient leur decadence par rapport aux interets de la Grande Bretagne*, Montréal, Imprimé chez James Brown, Libraire, 1809, p. ii, [En ligne], [<http://collections.banq.qc.ca/bitsstream/52327/2036283/1/141790.pdf>].

Tout en insistant sur la fidélité passée de la population canadienne à la Grande-Bretagne lors de l'Indépendance américaine, fidélité justifiant la reconnaissance de ses droits et de ses institutions, Viger s'emploie à montrer les avantages futurs découlant de leur maintien. Il défend également les Canadiens en rappelant qu'ils sont des sujets anglais jouissant, au même titre que n'importe quel Britannique, des libertés anglaises. Viger use donc d'un discours britanniste mis en lumière par plusieurs historiens des rébellions, allant de Lionel Groulx à Louis-Georges Harvey²². Ce dernier a d'ailleurs souligné le fait que la rhétorique du discours patriote s'abreuvait à l'humanisme civique inspiré de l'héritage gréco-romain et de l'exemple de la République romaine²³. La référence aux Anciens dans les discours politiques servait de caution aux actions du présent. À cet égard, Viger cite de nombreux exemples tirés de l'histoire, comme Carthage, Rome, Guillaume le Conquérant, etc., qui lui permettent d'insister sur l'importance de respecter les populations vaincues en montrant ce qu'il est advenu de ceux qui ont omis de le faire. Pour cet avocat de formation, l'histoire agit ici à titre de prescription, de jurisprudence pour aider à juger des actions à entreprendre dans le présent. Il plaide que les empires qui ne respectent pas les mœurs des populations conquises finissent par être confrontés à des révoltes, des tumultes et des problèmes qui entraînent souvent leur décadence.

Notons toutefois que si le discours de Viger est imprégné d'influences classiques et que ce dernier use abondamment d'axiomes moraux tout au long de sa carrière, cet humanisme civique est mis au service d'un discours conservateur et constitutionnel plutôt que républicain. De même, il s'accompagne de l'influence de penseurs conservateurs et contre-révolutionnaires, comme Edmund Burke et Joseph de Maistre.

²² Lionel Groulx, « Dossier : le "britannisme" des "patriotes" », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 5, n° 3 (décembre 1951), p. 416-425 ; Harvey, *Le printemps de l'Amérique française*.

²³ Harvey, *Le printemps de l'Amérique française*, chapitres I et II.

En effet, pour justifier la sauvegarde des institutions canadiennes, Viger s'applique à jouer sur le même terrain que les Britanniques en utilisant les thèses d'un de leurs plus illustres penseurs : Edmund Burke. Dans ses *Réflexions sur la révolution de France*²⁴, celui qui est considéré comme le père du conservatisme moderne pourfend la Révolution française, qu'il considère comme une hérésie visant à faire *tabula rasa* du passé et à ériger un homme nouveau au sein d'un monde nouveau. Pour Burke, la constitution d'un pays doit s'arrimer à l'histoire et aux traditions du pays dans lequel elle s'inscrit. En ce sens, il s'oppose à l'universalisme abstrait des Lumières incarné dans les idéaux de la Révolution française et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. L'homme ne peut faire table rase du passé, imposer sa propre volonté et établir un nouveau contrat social par une nouvelle constitution sans entraîner de graves conséquences, comme l'ont fait les Français, qui ont engendré la Terreur. En outre, face à l'égalitarisme abstrait promu par les révolutionnaires français, Burke défend une conception hiérarchique de la société conforme au gouvernement mixte en usage en Angleterre :

Dans toutes les sociétés composées de différentes classes de citoyens, il faut qu'il y en ait une qui tienne le premier rang. C'est pourquoi les niveleurs ne font que pervertir l'ordre naturel des choses ; ils surchargent l'édifice social en plaçant tout en haut ce qu'il faut mettre en bas, si l'on veut que le bâtiment soit solide²⁵.

Chez Burke, la constitution d'un pays est le fruit des générations qui se sont succédé au cours des époques. Les révolutionnaires français « opposent un progrès incertain aux certitudes du passé. Ils préconisent des innovations, dont on ne connaît pas les lendemains, à la sagesse accumulée par l'expérience²⁶ ».

²⁴ Edmund Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, préface de Philippe Raynaud, Paris, Hachette, 1989.

²⁵ *Ibid.*, p. 62.

²⁶ Jean-Marc Piotte, « Edmund Burke (1729-1799) », dans *Les grands penseurs du monde occidental : l'éthique et la politique de Platon à nos jours*, Montréal, Éditions Fides, 2005, p. 310.

Ainsi, Viger utilise les thèses de Burke, qui défendait la société anglaise contre les idéaux de la Révolution française, en les appliquant à la société canadienne contre l'impérialisme de l'oligarchie britannique. Selon Viger, l'Angleterre a fait preuve de sagesse en 1791 en concédant un territoire séparé au peuple canadien et en maintenant les institutions, la langue et les mœurs issues de la Nouvelle-France. Mais elle ferait erreur en revenant sur sa décision et en enlevant ces droits, en unissant les deux Canadas ou en tentant d'assimiler les Canadiens. Il critique notamment le désir de certains de faire immigrer des réfugiés américains dans les *townships* et qui, pour ce faire, préconisent d'abolir les lois civiles françaises et d'établir le système de franc et commun soccage plutôt que le régime seigneurial. « Il faudrait, suivant ces penseurs, substituer à la population de ce pays une population nouvelle, digne de l'habiter, et d'en tirer parti²⁷. » Il invite à ce « qu'on lise les sages réflexions [de] l'illustre Burke²⁸ ». Pour lui, à l'instar de Burke : « C'est sur l'expérience qu'il faut établir les maximes de la politique et du gouvernement ; c'est sur cette base qu'il faut juger toutes les questions qui intéressent l'humanité et les nations²⁹. » Or, à cet égard, les Canadiens ont « des règles sûres, fondées sur l'expérience de notre propre pays³⁰ ». Le Bas-Canada de Viger constitue le territoire de la population canadienne d'origine française. Celle-ci possède ses propres institutions et elles doivent donc être implantées sur l'ensemble du territoire, y compris dans les *townships*, où la population canadienne en croissance devra tôt ou tard s'installer.

Dans l'argumentation conservatrice burkienne dont se sert Viger, tenter d'assimiler la population canadienne serait une erreur aux conséquences incalculables : ce serait « une folie ridicule de frapper de stérilité un fond riche pour courir après des espérances incertaines,

²⁷ Viger, *Considerations*, 1809, p. 30.

²⁸ *Ibid.*, p. 9.

²⁹ *Ibid.*, p. 7.

³⁰ *Ibid.*, p. 5.

fondées sur un avenir trompeur³¹ ». La doctrine conservatrice, voulant que l'homme doive se conformer à ce qui est, sert donc l'argumentation de Viger dans la défense du donné qu'est la population canadienne au Bas-Canada. Le conservateur « revendique le concret, le réel, le continu, contre la fiction abstraite des constructions *ex nihilo*³² ».

Ainsi, Viger s'attarde à montrer aux Britanniques le bien-fondé de conserver une population canadienne forte et homogène avec ses institutions face aux Américains : « [...] je ferai voir même de manière à ne laisser aucun doute, que la conservation de cette langue en ce pays, est même, politiquement parlant, avantageuse aux intérêts Britanniques³³. » Bien conscient des enjeux géostratégiques de l'Angleterre liés à la possession de ses colonies d'Amérique du Nord pour contrer la montée en puissance des jeunes États-Unis, Viger soutient qu'un bloc canadien d'origine française au Bas-Canada constitue une meilleure assurance pour l'Angleterre de conserver ses colonies que si elle s'emploie à l'assimiler ou à le noyer dans une masse de colons britanniques. Des colons britanniques seraient plus susceptibles de se fondre dans la jeune république, car plus près des Américains culturellement. Ainsi, pour Viger, l'intérêt des Canadiens, soit de conserver leurs institutions, leur langue et leur culture, rencontre l'intérêt britannique, face à la menace représentée par les États-Unis.

Ce texte de 1809 connaît un certain succès auprès du public lettré et des hommes politiques du Bas-Canada³⁴. Toutefois, le projet d'union de 1810 n'aboutit pas, et la guerre de 1812 contre les États-Unis est l'occasion de calmer les tensions entre les deux groupes nationaux du Bas-Canada. Viger participe à la guerre à titre de capitaine de milice, et se plaint auprès des Anglais du fait que les

³¹ *Ibid.*, p. 35.

³² Michel Winock, « L'héritage contre-révolutionnaire », dans *Histoire de l'extrême-droite en France*, Paris, Éditions du Seuil, 1994, p. 30.

³³ Viger, *Considerations*, 1809, p. 28.

³⁴ Voir Lefort, *Les deux missions de Denis-Benjamin Viger en Angleterre*, p. 18.

ordres doivent être donnés en anglais aux miliciens³⁵. Le reste de la décennie 1810 voit progressivement le leadership du Parti canadien passer des mains du clan de Québec à celles du clan montréalais, mené par Louis-Joseph Papineau et Viger. *Le Canadien* du 14 février 1818 soutient même que Viger et Papineau sont parmi les gens qui ont le plus d'influence sur l'opinion publique bas-canadienne³⁶. Selon Fernand Ouellet, les deux cousins sont les principaux meneurs du Parti canadien au tournant des années 1820³⁷.

C'est dans ce contexte où son influence prend de l'ampleur que Viger effectue un voyage aux États-Unis en 1819, voyage qui lui inspire la tenue d'un journal dans lequel il transcrit, sous forme de lettres, les entretiens qu'il a eus avec des Américains. Conscient que certains marchands britanniques et membres de l'exécutif colonial cherchent toujours à unir les Canadas ou à abolir les institutions canadiennes, il fait paraître certaines de ces lettres dans les journaux du Bas-Canada, mais publie la plus longue dans un ouvrage de 46 pages, en 1826³⁸. Cet ouvrage, qui reprend essentiellement l'argumentation développée dans son volume de 1809, est le résumé d'une conversation qu'a eue Viger dans laquelle son interlocuteur soutenait que les Canadiens ne seraient jamais de bons sujets britanniques tant « que le Bas-Canada continuera d'être François par sa langue, sa religion, ses usages et ses mœurs³⁹ ». Pour le bien de l'Empire britannique, cet interlocuteur préconisait donc l'assimilation de la population canadienne. À l'aide d'exemples tirés de l'histoire, telles que les îles de Jersey, dont les habitants ont conservé leurs particularités culturelles et font paisiblement partie de la Grande-Bretagne, Viger montre que les peuples restent fidèles à leurs souverains ou leurs conquérants lorsque « ces peuples n'ont rien perdu de ce qui attache

³⁵ *Ibid.*, p. 10.

³⁶ *Le Canadien*, 14 février 1818, dans Lefort, *Les deux missions de Denis-Benjamin Viger en Angleterre*, p. 12.

³⁷ Ouellet et Lefort, « Denis-Benjamin Viger ».

³⁸ Viger, *Analyse d'un entretien*.

³⁹ *Ibid.*, p. 9.

les hommes à la société dont ils sont membres⁴⁰ ». En contrepartie, Viger cite l'exemple de l'Irlande, dont l'histoire « présente une suite non interrompue d'actes de tyrannie, d'un côté, de révoltes, de l'autre : de brigandages, de spoliations, de meurtres ». La raison de ces désordres irlandais est claire pour Viger : « On n'a jamais mis plus de constance dans l'exécution d'un projet que dans celui d'anglifier l'Irlande⁴¹. » La conclusion que tire Viger des divers exemples qu'il expose est qu'il est justifié de conserver les particularités nationales et culturelles des Canadiens, autant pour les Canadiens eux-mêmes que pour la paix et la stabilité dans la colonie britannique : « Les peuples restent toujours attachés à l'ordre de choses qui assure la jouissance de leurs droits⁴². » Si les droits et les institutions des Canadiens sont respectés, l'Angleterre n'a pas à craindre de voir le peuple canadien se soulever contre elle, soutient Viger.

La nation canadienne chez Viger

Ce qui doit surtout retenir notre attention dans les écrits de Viger de 1809 et 1819 est la conception de la nation qu'il y développe. Car, au-delà de l'argumentation de surface utilisée pour défendre les institutions canadiennes, ses écrits permettent de mettre en lumière l'idée qu'il se fait des nations, en général, et de la nation canadienne, en particulier. Fernand Ouellet soutient que le nationalisme des patriotes était avant tout motivé par la défense d'intérêts de classe chez les petites élites libérales, qui auraient cherché à conserver leur ascendant sur la société canadienne d'Ancien Régime⁴³. Ouellet, qui a intériorisé le point de vue britannique sur la question, comprend mal le nationalisme présent au sein du mouvement patriote et l'attachement de certains de ses protagonistes à leurs institutions et

⁴⁰ *Ibid.*, p. 17.

⁴¹ *Ibid.*, p. 17-18.

⁴² *Ibid.*, p. 20.

⁴³ Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec*, t. 2, Montréal, Éditions Fides, 1971, p. 414.

à leur culture particulière. C'est pourquoi il considère ce nationalisme comme une force rétrograde allant à l'encontre du progrès. La notion de progrès est implicitement comprise chez Ouellet dans le sens de la pensée des Lumières écossaises défendues par l'oligarchie marchande, selon laquelle une société moderne est fondée sur l'expansion infinie du commerce et la domination de l'homme sur la nature⁴⁴. C'est sous un autre angle que nous allons aborder la question. Si, à première vue, la défense des institutions canadiennes, particulièrement le régime seigneurial, semble effectivement servir les intérêts de Denis-Benjamin Viger, cette défense se fait également en vertu d'une véritable conception holistique et culturelle de la nation canadienne, qu'il se représente liée au territoire du Bas-Canada. Cette nation issue de la colonisation française possède ses propres institutions et particularités héritées de son passé, comme le droit civil, le système seigneurial, la religion catholique, la langue française et les us et coutumes qui en sont la base. Chacune de ces institutions répond à une certaine logique au sein de la nation, et toutes sont complémentaires. Elles s'insèrent dans l'ordre national, que Viger conçoit comme un « système [*sic*] politique ». Ainsi, à ceux qui veulent départir les Canadiens de certaines de leurs particularités nationales pour les assimiler, pour favoriser l'immigration d'origine britannique, pour s'approprier plus facilement le sol ou, encore, pour promouvoir des projets économiques de grande envergure commerciale comme la voie maritime du Saint-Laurent, Viger répond :

*Tout se tient dans le système politique : ôtez une pièce qui souvent ne paroît aux yeux de l'observateur superficiel qu'un hors d'œuvre ou un ornement superflu, vous en dérangez souvent, par cela même toute l'économie. C'est la clef d'une voute ; la petitesse de ses dimensions vous la fait mépriser, vous l'enlevez, l'édifice s'écroule, et écrase sous ses ruines l'imprudent architecte*⁴⁵.

⁴⁴ Fernand Ouellet, « Nationalisme canadien-français et laïcisme au XIX^e siècle », dans Jean-Paul Bernard (dir.), *Les idéologies québécoises au 19^e siècle*, Montréal, Boréal express, 1973, p. 48 ; pour la pensée écossaise, voir la préface de Philippe Raynaud, dans Burke, *Réflexions sur la révolution de France*, p. LXX.

⁴⁵ Viger, *Considerations*, 1809, p. 35. En italique dans le texte original.

Ce passage indique bien que, pour Viger, une nation forme un ensemble culturel cohérent forgé par l'histoire. C'est notamment le cas de la nation canadienne. Une nation constitue un système ordonné dont les institutions sont le produit du temps et possèdent leur propre logique interne, une sorte d'équilibre qui est propre à chaque nation. En enlevant ne serait-ce qu'une partie infime des composantes de l'ordre national, l'équilibre de la nation est rompu et « il faut le sacrifice de plusieurs générations à la suite les unes des autres pour rétablir l'équilibre une fois détruit⁴⁶ ».

Au début du XIX^e siècle, face à la nation contractualiste à la française, qui constitue une collection d'individus porteurs de droits et un cadre pour l'émancipation de ceux-ci, la nation holistique à l'allemande s'affirme et mise plutôt sur la communauté culturelle forgée par l'histoire⁴⁷. D'un côté, un nationalisme civique, rationnel et universaliste et, de l'autre, un nationalisme culturel, traditionnaliste et organique. Le premier est associé à un phénomène politique présent dans des pays pourvus d'État tels que la France, les États-Unis et la Suisse, alors que le second concerne des pays dépourvus d'État tels que la Pologne, l'Italie et l'Allemagne⁴⁸. Souvent soumises à la domination de puissances impériales étrangères, les nations dépourvues d'État réagissent aux agressions et aux menaces dont elles sont victimes en développant un mécanisme de défense misant sur leurs particularités culturelles collectives. Comme le souligne le sociologue Alain Dieckhoff, le holisme de la nation culturelle n'implique « pas la négation de l'individualisme, mais le transfert de celui-ci au niveau collectif⁴⁹ ». Selon la conception culturelle et historique, la nation est un *tout*, un individu collectif. C'est dans cette logique qu'il faut comprendre le nationalisme de Viger et la systématisation qu'il fait

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Voir Alain Dieckhoff, « Nationalisme politique contre nationalisme culturel? », dans Alain Dieckhoff et Christophe Jaffrelot (dir.), *Repenser le nationalisme*, Paris, Presses de sciences po, 2006, p. 106.

⁴⁸ Hermet, « Nationalisme », p. 802.

⁴⁹ Dieckhoff, « Nationalisme politique contre nationalisme culturel? », p. 108.

de la nation canadienne devant les menaces qui pèsent sur ce groupe national auquel il s'identifie. La conception qu'il se fait de la nation canadienne est holistique, en ce sens qu'elle forme un tout organique qu'il apparente à un « système ». Elle est également culturelle, puisque ce tout organique se définit par ses caractéristiques culturelles : la langue, la religion, les institutions et les us et coutumes qui en sont les fondements.

Bien qu'à l'époque de Viger le nationalisme holistique et culturel ait été théorisé par des penseurs allemands comme Johann Gottfried Herder et Johann Gottlieb Fichte, des penseurs français comme Louis de Bonald et Joseph de Maistre ont également défendu cette conception de la nation dans leur critique de la Révolution française et des principes philosophiques qui en sont à la base. Lecteur de Joseph de Maistre – pour qui « les nations ont une âme générale et une véritable unité morale qui les constituent ce qu'elles sont⁵⁰ », Viger adhère à la conception holistique de la nation chez de Maistre, sans pour autant adhérer aux idées théocratiques du penseur français. Le conservatisme de Viger est modéré et s'apparente davantage au whiggisme de Burke qu'à la pensée d'Ancien Régime de Joseph de Maistre en ce que, tout comme Burke et comme nous le verrons dans les lignes qui suivent, Viger croit aux vertus d'une constitution mixte pour contrebalancer le pouvoir royal⁵¹. De plus, si Viger considère la religion catholique comme une des données fondamentales de la culture canadienne et qu'il défend les possessions de l'Église au Bas-Canada en la défendant en tant qu'ordre⁵², il est loin d'adhérer au théocratisme de Joseph de Maistre, et sa pensée catholique s'apparente davantage au libéralisme chrétien d'un Félicité de Lamennais⁵³. En

⁵⁰ Cité dans Frédéric Boily, *La pensée nationaliste de Lionel Groulx*, Sillery, Éditions du Septentrion, 2003, p. 24.

⁵¹ Yves Chiron, *Edmund Burke et la Révolution française*, Paris, Téqui, 1987, p. 11.

⁵² Lors de ses missions en Angleterre, Viger se fait le porte-parole de l'Église catholique bas-canadienne et défend ses intérêts. Voir « Notes secrètes à D. B. Viger, pour son séjour à Londres », Correspondance entre D.-B. Viger et M^{gr} Jean-Jacques Lartigue, Archives de l'archevêché de Montréal, 901.023, 828-1.

⁵³ Voir ce qu'en dit Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, p. 294.

effet, Viger n'hésite pas à remettre en cause l'autorité papale pour défendre Lamennais lors de l'affaire de la Pologne de même que celle de son cousin Jean-Jacques Lartigue à la veille des troubles de 1837⁵⁴. L'influence exercée par de Maistre sur Viger se limite donc essentiellement à sa pensée nationaliste, selon laquelle la nation est un tout porteur d'un certain « génie ».

Selon cette conception, une nation et une société sont ordonnées et se régulent de la même façon que le mouvement des astres, que les saisons se succèdent ou que se régule le corps humain, dans un ordre parfait⁵⁵. Tout comme l'univers (le macrocosme) possède ses propres lois, les sociétés humaines (des microcosmes) ont les leurs, un ordre national, auquel l'homme doit se conformer. Pour comprendre les lois qui régissent l'agir humain et les sociétés, l'histoire joue ici le rôle de révélatrice. C'est donc à ce titre que les exemples que Viger tire de l'histoire agissent comme des prescriptions, comme des guides dans la marche à suivre dans le présent.

Selon la vision de Viger, l'abolition des lois civiles françaises ou du régime seigneurial, comme le proposent les membres de l'oligarchie coloniale, engendrera le dérèglement des autres institutions et du système national en entier, ainsi que l'a montré l'histoire : « L'expérience de tous les siècles prouve que ces altérations, ces changemens imprudens, entraînent presque toujours la dissolution des corps politiques [...] »⁵⁶. » Chez lui, les institutions nationales d'un peuple ne sont pas des éléments interchangeables que l'on peut enlever sans engendrer ensuite des conséquences sur l'ensemble de la société. Elles sont complémentaires et interdépendantes les unes les autres, elles forment « les liens de l'édifice d'une société. Otez à un peuple ces élémens d'union, et il perd ses forces, il languit, il meurt⁵⁷ ». Ainsi,

⁵⁴ Voir Fernand Ouellet, « Le mandement de M^{re} Lartigue de 1837 et la réaction libérale », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 58, n° 2 (avril-juin 1952), p. 97-104.

⁵⁵ Frédéric Boily, *Le conservatisme au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2010, p. 20.

⁵⁶ Viger, *Considerations*, 1809, p. 35.

⁵⁷ Viger, *Analyse d'un entretien*, p. 32.

cette conception holistique attribue une fonction particulière à chacune des institutions au sein du système national en entier, lui assurant son bon fonctionnement.

La conception de la nation chez Viger se traduit également dans son admiration de la constitution mixte britannique, qui permet aux différentes composantes d'une société de se compléter et de s'équilibrer dans un ordre parfait :

La Constitution britannique est peut-être la seule où les droits et les intérêts des différentes branches dont la société est composée sont tellement ménagés, si sagement opposés et tous ensemble liés les uns aux autres, qu'elles s'éclairent mutuellement et se soutiennent par la lutte même qui résulte de l'exercice simultané des pouvoirs qui sont confiés⁵⁸.

Le parfait équilibre et l'harmonie sont ce que Viger recherche dans une société et il constate la présence de ces caractéristiques dans la constitution mixte britannique. L'équilibre entre la monarchie (exécutif), l'aristocratie (Conseil législatif) et le peuple (Assemblée) convient à la conception ordonnée et systémique que se fait Viger d'une société. Louis-Georges Harvey a d'ailleurs fait remarquer que la variante britannique de l'humanisme civique conforta le constitutionnalisme dans l'équilibre apporté par les trois branches du Parlement⁵⁹. En se contrebalançant les unes les autres, les trois branches du gouvernement mixte évitaient mutuellement de se corrompre et de corrompre ensuite la société, à l'instar de ce que prévoyait la typologie aristotélicienne des régimes politiques. Les archives personnelles de Viger sont également parsemées de réflexions théoriques qui comparent les monarchies absolues aux monarchies constitutionnelles et qui louangent ces dernières et leur sain équilibre, dont les aspects constitutionnels empêchent le monarque de prendre

⁵⁸ *Le Canadien*, 4 novembre 1809, cité dans Fernand Ouellet, *Le Bas-Canada 1791-1840 : changements structuraux et crise*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 156.

⁵⁹ Harvey, *Le printemps de l'Amérique française*, p. 33.

des décisions arbitraires et agissent « pour les peuples comme garanties (et pour) les gouvernemens comme moyens de durée⁶⁰ ».

De plus, en permettant aux Canadiens d'être représentés à l'Assemblée, la Constitution de 1791 leur permettait de se gouverner selon leur propre génie et « de conserver [leurs] loix, [leurs] usages, [leur] langue, [leur] culte⁶¹ ». C'est pourquoi « [l']établissement d'une constitution libre [en 1791] en ce pays a fait naître des sentimens de reconnoissance plus vifs encore⁶² ». Cependant, comme nous le verrons dans les lignes qui suivent, le problème que décèle progressivement Viger et qui se traduit dans ses revendications à l'aube des rébellions de 1837 réside dans le fait que le Conseil législatif du Bas-Canada est largement aux mains d'une oligarchie britannique. Guidée par ses passions et ses antipathies nationales, celle-ci trouble l'ordre de la nation canadienne, empêche les Canadiens de véritablement se gouverner; de là vient, pour Viger, la source du problème du Bas-Canada et la raison pour laquelle la constitution britannique n'est pas bien appliquée.

La conception de la nation et de l'ordre social chez Viger s'inscrit donc dans le courant romantique et conservateur qui émerge après les soubresauts de la Révolution française en Europe. Ce courant adhérerait à une tout autre conception de l'homme et de la vie que ce que proposait le progressisme libéral des Lumières incarné dans les idéaux de la Révolution française et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Pour le conservateur, l'homme des Lumières, guidé par l'*hubris*, enfreint les lois naturelles et joue à Dieu avec les sociétés humaines et les constitutions politiques, comme l'ont fait les Français. *A contrario*, la conception conservatrice de l'homme se veut plus humble face à la vie. Comme Burke le soutenait, l'homme doit se conformer à ce qui est, à l'ordre national ou sociétal dans lequel il vit, à ses lois et il ne peut en faire fi sans encourir de graves

⁶⁰ *Réflexions politiques*, Bibliothèque et Archives Canada (ci-après BAC), Fonds Denis-Benjamin Viger, MG24-B6, vol. 8, #4367-4375.

⁶¹ Viger, *Analyse d'un entretien*, p. 31.

⁶² Viger, *Considerations*, 1809, p. 40.

conséquences. Les changements dans une société doivent se faire d'eux-mêmes, graduellement et sans rupture trop brutale, car une rupture brusque engendre des désordres et des tumultes : « [...] il n'y avoit que les changemens qui s'opéroient graduellement, comme d'eux-mêmes et sans efforts, qui n'enfantoient pas ces sujets de collision, et trop souvent les convulsions qui faisoient le malheur des peuples [...] »⁶³. » Ainsi, Viger adhère à la critique des idées des Lumières, de la Révolution française et à la conception conservatrice de l'homme, telles qu'avancées par Burke et de Maistre : « Ces idées rebattues de perfectibilité de l'espèce humaine et des gouvernemens mises au jour par les écrivains François [...] ont été éprouvées au creuset de l'expérience »⁶⁴. » Ici, il importe de préciser qu'il ne faut pas voir en Viger un pessimiste à l'égard de la nature humaine. Il croit à une forme de progrès chez l'humain. Seulement, cette évolution doit se faire progressivement, sans être provoquée par des révolutionnaires trop pressés. C'est en ce sens qu'il plaide fréquemment au cours de sa carrière en faveur de l'éducation du peuple et l'amélioration des techniques, principalement en agriculture.

En vertu de sa conception holistique et systémique, Viger considère les choses dans leur globalité plutôt que dans leur singularité, et l'être humain comme une partie intégrante de l'univers, du monde et de la société qui l'entoure. En ce sens, cette vision s'oppose à l'humanisme libéral des Lumières qui, sous prétexte d'universalisme, extirpe et dissocie l'homme du monde dans lequel il vit pour le considérer comme unique valeur. La nation, selon Viger, n'est pas une collection d'individus liés par un contrat social, elle est un *tout* culturel ordonné par ses institutions, ses us et coutumes et forgé par l'histoire. Ainsi, en utilisant l'argumentation de Burke, Viger soutient que les Britanniques, plutôt que de chercher à transformer ce *tout* culturel canadien, doivent le respecter et s'y conformer.

⁶³ Viger, *Analyse d'un entretien*, p. 42.

⁶⁴ Viger, *Considerations*, 1809, p. 10.

L'opposition de Viger à une conception trop libérale et individualiste de la société est bien exprimée dans cette citation tirée d'un ouvrage de 1831 : « Les lois, les institutions civiles ou religieuses d'un peuple, ses coutumes, ses usages ne sont-ils pas ce qu'il y a de plus important dans ce qui lui appartient, et ses droits à ce genre de propriété ne sont-ils pas plus sacrés en raison de cette importance là même⁶⁵ ? » C'est le mot « propriété » ici qui doit retenir l'attention. Pour Viger, la société étant un *tout*, les institutions nationales forment la propriété collective du peuple canadien, et « [t]outes les nations ont une prédilection fort naturelle pour leurs établissements⁶⁶ ». C'est pourquoi en mettant l'accent sur l'ensemble de la société plutôt que sur l'individu, le nationalisme holistique et culturel de Viger ne peut concevoir qu'on détruise les institutions nationales canadiennes issues de l'histoire de la nation, comme le régime seigneurial, au nom d'une conception libérale et individualiste de la propriété. En 1826, il s'inquiétait d'ailleurs des « habitudes du barreau qui retrécissent quelquesfois les idées en les concentrant sur des questions de droits individuels⁶⁷ ». Il préfère l'établissement de lois et de normes générales qui permettent d'assurer l'ordre du système national en régissant certains comportements humains et en balisant les vices de la nature humaine.

Soulignons toutefois que le nationalisme conservateur de Viger n'est pas incompatible avec une certaine forme de libéralisme. Seulement, ce libéralisme s'applique à la nation canadienne avant de s'appliquer aux individus. Fernand Ouellet a d'ailleurs fait remarquer que le principe des nationalités représentait, « pour une part, la transposition au niveau collectif de certains aspects de la philosophie

⁶⁵ Denis-Benjamin Viger, *Considérations relatives à la dernière révolution de la Belgique*, Montréal, [s. n.], 1831, p. 10.

⁶⁶ Viger, *Analyse d'un entretien*, p. 44.

⁶⁷ Lettre de Denis-Benjamin Viger à John Neilson, 2 novembre 1826, BAC, Collection John Neilson et famille, MG24-B1, vol. 33, Correspondance de Denis-Benjamin Viger, Bobine C15776, [En ligne], [http://heritage.canadiana.ca/view/oocihm.lac_reel_c15776/649?r=0&s=3], images 648-649.

des droits individuels⁶⁸ ». C'est dans cette logique que Viger transpose le droit de propriété, attribué à l'individu dans la société libérale, au peuple canadien dans sa conception holistique. Ainsi, les institutions nationales, les mœurs et la langue constituent des propriétés inaliénables de la nation canadienne. Celle-ci n'est pas conçue comme une masse d'individus citoyens possédant des droits individuels, bien qu'ils en possèdent, mais elle est avant tout perçue comme un *tout* complémentaire, comme un individu collectif, lui-même tributaire de droits naturels, sacrés et inaliénables.

La conséquence de la conception holistique et systémique de la nation chez Viger est manifeste : les Canadiens doivent constituer une entité politique séparée du peuple anglais. C'est pourquoi Viger considère que l'Angleterre a été sage de séparer les deux Canadas en 1791 et de laisser les Canadiens gérer leurs propres institutions en autorisant l'élection de leurs représentants à l'Assemblée. C'est en ce sens qu'il s'oppose à l'union des deux Canadas de même qu'à ce que les institutions britanniques remplacent les institutions canadiennes dans les *townships*. Selon sa vision des choses et comme l'exemple de la Belgique lui permettra de le constater en 1831, deux systèmes nationaux parallèles ne peuvent coexister au sein du Bas-Canada ou sur un même territoire politique sans que l'un n'entrave l'autre, d'autant plus que Viger est conscient des desseins de l'oligarchie coloniale qui encourage l'immigration de masse britannique dans les *townships*. Unir deux ordres nationaux ne peut qu'entraîner le désordre et des troubles. Il s'en explique ainsi en 1819 :

Je demanderai d'abord combien de temps exigera la fusion de ces matières hétérogènes? [...] N'y aura-t-il pas entre les anciens et les nouveaux venus quelque opposition de vues, de sentiments, d'intérêts? [...] La conséquence la moins malheureuse qui suivroit inévitablement l'exécution de ce projet, ce seroit d'abord, sinon la discorde pour prélude à une confusion universelle, assurément

⁶⁸ Ouellet, « Nationalisme canadien-français et laïcisme au XIX^e siècle », p. 46.

pendant longtemps l'engourdissement de l'apathie, une indifférence profonde pour ceux qui auroient fait éclore ce cahos [*sic*]⁶⁹.

Si, comme le soutient Yvan Lamonde, Louis-Joseph Papineau était le « pourfendeur des “distinctions nationales”⁷⁰ », ce n'est pas le cas de Denis-Benjamin Viger. Ce dernier reconnaît des distinctions culturelles et institutionnelles à chaque nation, au même titre que les individus diffèrent les uns des autres en fonction de leur vécu, de leurs expériences, de leur cheminement, de leurs intérêts, etc.

Ainsi, de 1809 à 1819 et même par la suite, les attaques de l'oligarchie coloniale et les menaces qui pèsent sur les institutions canadiennes amènent Viger à tenir un discours fondamentalement nationaliste. Ses écrits tournent autour de la question nationale et s'attardent à défendre la conservation de la nation et de ses institutions. D'ailleurs, des causes affectives le poussent également à vouloir sauvegarder les institutions et la nation canadiennes : « L'amour de la patrie, l'affection pour tous les objets qui s'y rattachent ne doivent pas être placés au rang des illusions⁷¹. » Viger conçoit les institutions canadiennes comme un héritage issu des ancêtres de la Nouvelle-France. Pour les Canadiens, elles forment « la partie la plus précieuse, la portion la plus chère de l'héritage qu'ils tiennent de leurs pères⁷² ».

Cependant, devant l'échec de la persuasion et l'évidence que le projet de britanniser le Bas-Canada est progressivement mis en application avec l'immigration de masse, la non-application des lois civiles dans les *townships* et, surtout, avec le projet d'union de 1822, le discours de Viger change considérablement pour adopter un ton plus résolu. Le ton est alors à l'analyse sérieuse du problème et à la recherche de remèdes. La révolution belge constituera ainsi un cas des plus intéressants pour Viger.

⁶⁹ Viger, *Analyse d'un entretien*, p. 36-37.

⁷⁰ Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, p. 219.

⁷¹ Viger, *Analyse d'un entretien*, p. 32.

⁷² *Ibid.*, p. 35.

Analyse du problème des Canadiens (1822-1834)

L'année 1822 constitue un point tournant dans la pensée de Viger, et la rhétorique de ses écrits subséquents s'en trouve profondément modifiée. En fait, Viger ne digère pas le projet d'union de 1822, projet qui émane de l'oligarchie coloniale britannique, dissimulé à la population canadienne et qui a failli être adopté par le Parlement impérial. Pour Viger, ce projet d'union constituait un « acte d'iniquité politique » ourdi par « les habiles combinaisons d'un petit nombre d'hommes restés étrangers au milieu de nous, qui n'étaient pas satisfaits de s'y trouver placés au premier rang et d'y jouir à peu près de tous les avantages attachés à une caste privilégiée⁷³ ». Selon lui, le « but hautement avoué à cette époque [...] était d'ensevelir d'un coup dans une ruine commune toutes nos institutions⁷⁴ ». Viger est d'ailleurs l'un des plus ardents opposants au projet d'union, si bien que le mouvement antiunioniste – composé d'assemblées populaires, de pétitions, d'articles de journaux et de comités – prend le nom de *vigerie*⁷⁵.

Toutefois, Viger n'en veut pas à Londres pour le projet d'union, car il croit que c'est le fait d'une « faible minorité qui a eu assez d'influence ici pour paralyser à la fois les intentions du gouvernement lui-même, pour l'entraîner dans l'erreur dans plus d'une occasion⁷⁶ ». En 1831, il remercie d'ailleurs chaleureusement les parlementaires britanniques qui ont fait avorter le projet : « Honneur et reconnaissance à ces hommes énergiques et éclairés dont la voix s'est fait entendre dans le parlement impérial⁷⁷. » Viger croit donc en la bonne foi des hommes politiques londoniens à l'égard des Canadiens, mais il croit également que cette bonne foi est détournée par l'avidité et l'antipathie de la minorité coloniale du Bas-Canada.

⁷³ Viger, *Considérations*, 1831, p. 51.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ Ouellet et Lefort, « Denis-Benjamin Viger ».

⁷⁶ Viger, *Considérations*, 1831, p. 26.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 53.

Dans la dernière partie des années 1820, la tension monte entre la majorité canadienne à l'Assemblée et l'exécutif colonial. Le *Canada Tenures Act* de 1825, qui visait à favoriser la commutation volontaire de la tenure seigneuriale à la tenure libre et, également, à faciliter le passage du droit de propriété français au droit de propriété anglais, est perçu comme une agression contre le caractère français du Bas-Canada et les droits de la population canadienne⁷⁸. De plus, dans les seigneuries les terres à distribuer aux habitants canadiens commencent à manquer. Ceux-ci doivent s'entasser dans l'enclave seigneuriale qui leur est concédée, alors que les *townships* regorgent de terres cultivables qui sont toutefois monopolisées par la Couronne, qui les distribue au clergé anglican, à des spéculateurs et autres amis de l'administration coloniale.

À l'Assemblée, la majorité canadienne voit l'administration de la colonie lui échapper progressivement et certains plans d'assimilation se concrétiser. Le 14 juillet 1827, dans un discours à Montréal durant la campagne électorale qui donnera une forte majorité canadienne à l'Assemblée, Viger exhorte les habitants à s'unir et à faire valoir leurs droits s'ils ne veulent pas perdre toute influence dans le gouvernement de leur pays, comme les Irlandais en Irlande, soumis au diktat d'une minorité étrangère⁷⁹.

En 1828, en compagnie de John Neilson et d'Augustin Cuvillier, Viger est mandaté par l'Assemblée pour aller à Londres présenter les griefs de la Chambre contre le gouverneur Dalhousie. Croyant en la bonne foi de Londres, l'Assemblée espère que la métropole rendra justice aux Canadiens. On reproche notamment à l'administration coloniale les nominations aux Conseils législatif et exécutif alors qu'en 1828, seulement 9 des 27 conseillers sont nés au Bas-Canada et que les autres sont presque tous d'origine britannique. En outre, certains sont membres des deux Conseils. Viger établit un lien entre ces

⁷⁸ Voir Jean-Paul Bernard, *Les rébellions de 1837 et de 1838 dans le Bas-Canada*, Ottawa, La Société historique du Canada, brochure historique n° 55, 1996, p. 23.

⁷⁹ Lefort, *Les deux missions de Denis-Benjamin Viger en Angleterre*, p. 89.

nominations non canadiennes et le fait que le Conseil législatif repousse la plupart des projets de loi de l'Assemblée qui visent à donner plus de pouvoirs aux représentants canadiens ou à mieux défendre les intérêts de la population canadienne. De même, devant le gaspillage d'argent et l'utilisation qu'en fait parfois l'oligarchie pour ses propres intérêts et pour payer les sinécures des coloniaux, un des griefs porte sur la gestion des finances. Par conséquent, l'Assemblée désire voter chaque année les crédits de façon détaillée tandis que le gouverneur et les conseillers tiennent à un vote global. Spécialiste du droit anglais, Viger cite d'ailleurs le célèbre juriste anglais William Blackstone en appui aux revendications de l'Assemblée. Ce dernier soutenait que « la Chambre des Communes a le privilège de prendre l'initiative d'accorder les crédits⁸⁰ ». Ainsi, la députation canadienne revendique pour l'Assemblée au Bas-Canada les mêmes privilèges que les Communes à Londres. La mission est couronnée d'un certain succès puisque Londres rappelle Dalhousie et reconnaît à l'Assemblée le droit de voter les subsides. Cependant, malgré les tentatives de coopter certains Canadiens en les nommant au Conseil législatif, cette branche de la législature posera toujours problème.

C'est durant cette mission diplomatique de 1828 que Viger visite la France et les Pays-Bas et qu'il est témoin des motifs de mécontentement entre les Belges et les Hollandais. Il décèle plusieurs aspects similaires entre les revendications des Belges et celles des Canadiens, de même qu'entre l'union de ces deux peuples distincts et les projets d'union des Canadas planifiés par l'oligarchie coloniale britannique. La révolution belge de 1830 lui inspire donc l'écriture d'un ouvrage de 67 pages, ses *Considérations relatives à la dernière révolution de la Belgique*, qui paraît en 1831.

Examiner les événements survenus en Belgique « peut être un moyen d'instruction, une source de réflexions éminemment utiles au peuple du Bas-Canada comme à tous ceux qui prennent part à

⁸⁰ Cité dans *ibid.*, p. 84.

son gouvernement dans quelques degrés qu'ils se trouvent placés⁸¹ ». Par cet énoncé, on sent la rupture qui s'est opérée chez Viger. L'objectif n'est plus de persuader l'administration coloniale ou Londres, bien qu'il les invite à cogiter sur son ouvrage. On sent plutôt la volonté d'explorer de nouvelles avenues pour régler les problèmes des Canadiens. Viger laisse entendre que les événements de Belgique pourraient bien inspirer le Bas-Canada aux prises avec la domination de l'oligarchie coloniale.

L'ensemble de l'ouvrage porte sur l'analyse des motifs de discordes entre les Belges et les Hollandais et se termine par une comparaison entre les événements belges et les projets d'union des Canadas. C'est à la lumière du diagnostic que pose Viger sur les événements de Belgique qu'il confirme sa conception culturelle et holistique de la nation développée dans ses écrits de 1809 et de 1826. Pour lui, en effet, la révolution de la Belgique s'explique par les erreurs commises lors du Congrès de Vienne en 1815, qui a mené à l'annexion de la Belgique catholique et majoritairement francophone à la Hollande protestante et flamande. Lisons-le :

Les leçons de l'expérience sont trop souvent perdues pour ceux qui président aux destinées des nations. On trouve un exemple bien frappant de cet oubli du passé dans la conduite que l'on a tenue en Europe à la suite des évènements qui avaient amené la chute de Bonaparte. Après avoir brisé le sceptre de la tyrannie qui avait pesé sur elle pendant tant d'années, on a servilement imité la conduite de l'ambitieux monarque qui avait disposé du sort des empires, abattu, relevé des trônes, établi, détruit, refait des constitutions et des gouvernemens, divisé, réuni des nations, morcelé des pays, amalgamé les peuples sans consulter les affections, les intérêts ou les besoins de ceux dont il réglait le sort⁸².

Cette longue citation, qui confirme la sensibilité conservatrice de Viger, exprime son adhésion au principe des nationalités voulant que les peuples doivent se gouverner eux-mêmes. Les différentes

⁸¹ Viger, *Considérations*, 1831, p. 2.

⁸² *Ibid.*, p. 12.

nations possèdent leur propre logique interne et leurs propres institutions culturelles. On ne peut jouer à Dieu avec les sociétés humaines, les manipuler, les amalgamer et tenter de les transformer, comme l'ont fait les monarques de la Sainte-Alliance lors du Congrès de Vienne, sans déranger l'ordre de ces nations et engendrer des troubles et des révolutions, comme celle survenue en Belgique. Ici, le lien que fait Viger entre cette union ratée et les projets d'union des Canadas est explicite.

L'imposition du néerlandais comme langue d'usage dans le domaine public, une représentation inégale avantageant les Hollandais, un système d'éducation et un système de justice dirigés par les Hollandais protestants sont autant de facteurs qui ont contribué à l'exaspération des Belges, suivant Viger, et au fait que ceux-ci se sont révoltés. Dans une fine analyse des sentiments qui guident les peuples à se révolter, Viger décrit le cheminement qui est le sien depuis 1809 et qui le conduira à radicaliser son discours à la veille des rébellions de 1837-1838 et à exiger des réformes démocratiques :

Les peuples sont rarement portés à troubler l'ordre qui les laisse dans la jouissance paisible de ce dont on ne peut tenter de les priver sans crime. L'idée de la résistance à l'autorité ne prend naissance chez eux qu'au moment où cet ordre lui-même éprouve quelque renversement. Ils souffrent avec résignation les abus du pouvoir autant de temps qu'ils conservent l'espoir de voir l'équilibre se rétablir. Ce n'est que lorsqu'ils n'attendent plus de justice de la part de ceux qui les gouvernent, qu'ils songent à s'agiter et à la demander comme une chose qui leur est due [*sic*]⁸³.

On peut aussi comprendre ce passage comme un avertissement à mots couverts adressé aux autorités coloniales et britanniques sur ce qui risque de se produire si elles persistent à troubler l'ordre national canadien.

Chez le contre-révolutionnaire Joseph de Maistre, « [l]es nations ne s'aiment pas⁸⁴ ». C'est pourquoi, selon lui, elles sont en conflit

⁸³ *Ibid.*, p. 8-9.

⁸⁴ Cité dans Jacques Alibert, *Joseph de Maistre : État et religion*, Paris, Téqui, 1990, p. 119.

perpétuel les unes contre les autres. Sans nécessairement partager cette vision ultrapessimiste, Viger n'en pense pas moins que l'union des deux Canadas ne serait pas possible, car elle réunirait deux nations aux mœurs, institutions et coutumes différentes et incompatibles, ce qui conduirait inéluctablement à l'éclatement et aux désordres, comme ce fut le cas en Belgique. Deux groupes nationaux distincts peuvent très bien s'entendre en se côtoyant, mais ils ne peuvent se fondre politiquement sans que l'un domine l'autre : « On donna la Belgique à la Hollande comme une ferme à exploiter. Dans le fait le sort de celle-ci fut de commander, l'autre fut de se soumettre et d'obéir⁸⁵. » Viger constate, en citant de Maistre, que « la rage de domination étant innée dans l'homme [...] l'étranger qui vient chez une nation sujette au nom d'une souveraineté lointaine, au lieu de s'informer des idées nationales pour s'y conformer, ne semble trop souvent les étudier que pour les contrarier⁸⁶ ». Il est dans la nature de certains hommes d'agir ainsi, selon Viger. Son constat, en conclusion de son ouvrage, est sans équivoque : il fait sienne cette citation de Joseph de Maistre, qui exprime très bien l'esprit du principe des nationalités qui anime de plus en plus Viger : « [N]ulle nation ne veut obéir à une autre par la raison toute simple qu'aucune nation ne sait commander à une autre⁸⁷. »

Yvan Lamonde et Marcel Bellavance ont bien souligné la présence d'un éveil nationalitaire dans le discours patriote, de même que l'adhésion au principe des nationalités chez plusieurs patriotes dans les années 1830. Ils ont cependant lié cette adhésion au principe des nationalités au libéralisme philosophique des Lumières⁸⁸. Soulignons toutefois que l'éveil nationalitaire chez Viger ne se rattache pas à une conception libérale et individualiste de la société et de la nation, mais

⁸⁵ Viger, *Considérations*, 1831, p. 13.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 54.

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ Voir Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, p. 85-279 ; Marcel Bellavance, *Le Québec au siècle des nationalités : essai d'histoire comparée*, Montréal, VLB éditeur, 2004, p. 101-112.

à la conception holistique et culturelle de la collectivité nationale issue du courant conservateur et romantique. Comme le remarque la sociologue Dominique Schnapper, deux interprétations principales ont été données du principe des nationalités : « On pouvait légitimer la revendication des peuples à disposer d'eux-mêmes au nom du peuple des citoyens ou au nom du peuple issu d'une histoire et d'une culture originelles⁸⁹. » Pour sa part, Viger appartient à la deuxième tendance, et c'est pour que le peuple canadien d'origine et de culture françaises puisse se gouverner lui-même qu'il en viendra à revendiquer des réformes démocratiques à partir de 1834. Frustrées de ne pouvoir mener la colonie à leur guise, les élites marchandes britanniques veulent éliminer les institutions canadiennes qu'elles considèrent rétrogrades, car elles croient que les leurs sont supérieures et incarnent le progrès. Viger, pour sa part, est d'avis que les institutions canadiennes sont différentes et conformes au passé et au génie de la nation à qui elles appartiennent. Si des réformes doivent éventuellement advenir au sein des institutions canadiennes, celles-ci se feront d'elles-mêmes et émaneront de l'intérieur, c'est-à-dire de la dynamique interne de l'ordre canadien. Elles ne doivent pas être imposées de l'extérieur, c'est-à-dire à l'initiative impérialiste de l'oligarchie coloniale britannique.

Avec ses *Considérations relatives à la dernière révolution de la Belgique*, l'objectif de Viger était d'amener les Canadiens à méditer sur leur propre cas en s'inspirant des événements belges de 1830. Viger soutient, en effet, qu'« en nous livrant à cet examen, nous trouverons aussi de nouveaux motifs de travailler même avec une ardeur nouvelle à réparer des erreurs dont nous souffrons⁹⁰ ». Dans ses ouvrages subséquents, en 1834-1835, Viger semble avoir trouvé le moyen de réparer ces erreurs. Sa pensée nationaliste, qui s'est développée depuis le début du XIX^e siècle, au gré des attaques hostiles de l'oligarchie au pouvoir dans la colonie, l'amène à considérer que

⁸⁹ Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, Paris, Folio, 2003, p. 231.

⁹⁰ Viger, *Considérations*, 1831, p. 58.

les Canadiens doivent se gouverner eux-mêmes en court-circuitant cette oligarchie et en réclamant que soient élus les membres du Conseil législatif. Ce sont ces revendications qu'il formule dans ses écrits de 1834 et 1835.

Le temps des revendications (1834-1837)

En novembre 1829, peu de temps après son retour de Londres, Viger est nommé au Conseil législatif, poste qu'il accepte en espérant pouvoir contribuer à mettre fin au blocage du Conseil envers les projets de loi de l'Assemblée. Il y siège jusqu'à la suspension de la Constitution en 1837. Comme il le fera remarquer lui-même en 1834, l'objectif en le nommant au Conseil était d'attirer « quelques Canadiens influents, moins en vue de s'aider de leurs vertus et de leurs lumières, [...] que pour les arracher à la cause de leur pays en les noyant dans une majorité hostile⁹¹ ». Il ajoute l'année suivante que le but était de l'acheter en espérant que le fait d'être nommé conseiller flatterait suffisamment sa vanité et son ambition pour qu'il cesse de revendiquer des réformes, « comme si des intérêts de corps auraient dû l'emporter, dans le cœur d'un citoyen, sur celui de son pays et de son gouvernement⁹² ».

Toutefois, Viger ne siège pas très longtemps car, en mai 1831, il part à nouveau en mission à Londres, mandaté par la Chambre d'assemblée. Il ne revient au Bas-Canada qu'en novembre 1834. Le but de la mission est d'exposer les problèmes de la population canadienne et d'obtenir les changements nécessaires au système colonial⁹³. Entre 1827 et 1835, huit secrétaires aux colonies et huit sous-secrétaires d'État se succèdent. Chacun a une politique différente

⁹¹ *Observations sur la réponse de Mathieu Lord Aylmer [...] et sur le discours du très honorable E. G. Stanley [...]*, Montréal, imprimé sous la direction d'un comité spécial du comité central et permanent du district de Montréal, 1834, p. 6.

⁹² *Observations de l'Hon. D. B. Viger, contre la proposition faite dans le Conseil législatif le 4 de mars 1835 de rejeter le bill de l'Assemblée pour la nomination d'un agent de la province*, Montréal, imprimé par Ludger Duvernay, 1835, p. 56.

⁹³ Lefort, *Les deux missions de Denis-Benjamin Viger en Angleterre*, p. 382.

et aucun n'a le temps de se familiariser suffisamment avec les affaires du Bas-Canada pour être en mesure de redresser la situation. Pour les chefs patriotes, ces changements fréquents au poste de ministre permettent aux bureaucrates coloniaux et au Conseil législatif de conserver la gouvernance de l'Empire. De plus, le Conseil protège les marchands britanniques à la tête de l'économie du Bas-Canada en bloquant les projets de loi de l'Assemblée. De 1822 à 1836, le Conseil bloque pas moins de 302 projets de loi présentés par l'Assemblée⁹⁴. Lors de sa mission, Viger exige donc en priorité la réforme du Conseil législatif. Cependant, selon André Lefort, qui s'est penché sur les deux missions de Viger à Londres, ce dernier ne réclame pas que soit élu le Conseil législatif avant juin 1833, car il croit que le gouvernement britannique modifiera l'esprit de cette Chambre en nommant suffisamment de Canadiens pour que ces derniers puissent diriger la deuxième branche de la législature et défendre leurs intérêts nationaux⁹⁵. Ces modifications ne viendront toutefois pas.

En 1834, alors qu'il est toujours à Londres, Viger s'aperçoit que sa mission sera un échec et qu'il faut procéder autrement que par des missions diplomatiques pour obtenir la réforme du Conseil législatif. Le gouverneur du Bas-Canada, lord Aylmer, de même que le secrétaire aux Colonies, lord Stanley, ont clairement exprimé leur refus d'acquiescer aux demandes de réformer ce Conseil. Tous deux refusent de nommer davantage de Canadiens au Conseil législatif, car cela irait à l'encontre des intérêts britanniques. De surcroît, dans un discours devant la Chambre des communes, en avril 1834, Stanley présente les institutions canadiennes et les Canadiens eux-mêmes comme la principale source des problèmes du Bas-Canada. Selon ce que rapporte Viger, Stanley dépeint le Haut-Canada comme un monde d'harmonie alors que le Bas-Canada vivrait dans le chaos,

⁹⁴ Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, p. 122.

⁹⁵ Lefort, *Les deux missions de Denis-Benjamin Viger en Angleterre*, p. 336.

malgré le fait que les deux Canadas aient la même constitution⁹⁶. Le secrétaire aux Colonies imputait de la sorte les troubles du Bas-Canada au dysfonctionnement des institutions canadiennes. C'est pourquoi Stanley et Aylmer prétendent que l'union est la seule façon de rétablir l'harmonie au Canada⁹⁷.

Ainsi, en juillet 1834, en réponse à ces propos d'Aylmer et de Stanley, Viger fait publier ses *Observations*, dans lesquelles il pourfend le gouverneur du Bas-Canada et le secrétaire aux Colonies. Ce texte d'une quarantaine de pages marque la radicalisation du discours de Viger, qui réclame ouvertement des réformes démocratiques et la destitution de ceux qu'ils qualifient « d'ennemis les plus invétérés du pays⁹⁸ ». Si les 92 Résolutions ont été rédigées en l'absence de Viger, son texte de 1834 montre qu'il s'inscrit en conformité avec certaines des revendications patriotes, notamment l'électivité du Conseil législatif.

Tout d'abord, Viger réitère ce qu'il considère être les doléances de la population canadienne face aux propos de Stanley, qui, pour justifier l'abolition du système seigneurial, prétendait dans son discours que ce système était une des causes d'agitation de la population face aux seigneurs :

La tenure féodale et les lois qui la régissent ne sont qu'une infiniment faible partie des lois civiles que les Canadiens veulent conserver dans leur ensemble, avec leur importance politique dans le pays de leur naissance, leur religion, leurs lois, leur langue, leurs mœurs, avec les égards et le respect et la protection, pour ces propriétés sacrées, de la part du Gouvernement qui les attaque et les outrage dans les invectives passionnées de Mr. Stanley⁹⁹.

Viger reste cohérent dans ses revendications nationalistes jusqu'à l'aube des rébellions. Ses revendications démocratiques ne se conjuguent donc pas avec la volonté d'instaurer des institutions plus

⁹⁶ Viger, *Observations*, 1834, p. 12.

⁹⁷ Lefort, *Les deux missions de Denis-Benjamin Viger en Angleterre*, p. 336-337.

⁹⁸ Viger, *Observations*, 1834, p. 23.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 22-23.

libérales visant à permettre la propriété privée du sol par l'abolition de la tenure seigneuriale, mais elles s'inscrivent dans la foulée de ses revendications nationalistes, qui, elles, visent à permettre à la nation canadienne de se gouverner elle-même, avec ses institutions et dans sa propre logique nationale. Fernand Ouellet a bien fait ressortir cette nécessité chez Viger, qui défendait le régime seigneurial pour des considérations nationalistes, en voulant préserver « le droit et la structure économique sur lesquels » repose la nation canadienne¹⁰⁰. De même, les institutions seigneuriales représentent un bon moyen de contrer le capitalisme des spéculateurs reposant sur la propriété individuelle à l'anglaise. Ce capitalisme, comme l'a souligné Louis-Georges Harvey¹⁰¹, est apparenté chez Viger à la corruption des mœurs et à la décadence de l'oligarchie coloniale, cette catégorie d'individus qui se distingue « par l'intérêt personnel, la corruption, la recherche de terres ou d'emplois pour eux et leurs amis¹⁰² ». Délaisser le régime seigneurial pour le système de franc et commun soccage à l'anglaise équivaldrait donc à permettre à l'avidité de quelques-uns de monopoliser les terres par l'accumulation, de même qu'à contribuer à l'endettement et à la paupérisation des habitants. En 1833, Viger et Augustin-Norbert Morin, tous deux représentants de l'Assemblée à Londres, remirent un mémoire au gouvernement impérial dans lequel ils s'opposaient à « l'octroi d'une charte à une compagnie (la British American Land Company) pour l'achat des terres dans le Bas-Canada¹⁰³ ». Pour Viger, le système de franc et commun soccage,

en resserrant dans un nombre de mains proportionnellement petit toute la propriété foncière, la grève au delà de sa valeur intrinsèque du prix du monopole et il en résulte journellement les marchés

¹⁰⁰ Fernand Ouellet, « L'abolition du régime seigneurial et l'idée de propriété », dans *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*, Montréal, Hurtubise HMH, 1972, p. 297-315.

¹⁰¹ Harvey, *Le printemps de l'Amérique française*, p. 42-43.

¹⁰² Viger, *Observations*, 1834, p. 30.

¹⁰³ Cité dans Thomas Chapais, *Cours d'histoire du Canada*, tome IV, Québec, Librairie Garneau, 1923, p. 48.

les plus ruineux pour les preneurs à bail. Dans les champs, dans les villes, d'immenses propriétés sont couvertes d'une population qui s'appauvrit tous les jours puisqu'elle vit sur son capital¹⁰⁴.

En plus de s'insérer dans la logique du système national canadien qu'il cherche à défendre, les institutions seigneuriales, en permettant aux habitants un accès facile et peu coûteux à la terre, sont plus conformes aux valeurs morales de Viger, qui considère l'accumulation et la spéculation engendrées par le capitalisme marchand reposant sur la propriété individuelle comme de « l'agiotage¹⁰⁵ ». Ainsi, pour des motifs moraux et nationalistes, Viger s'oppose au processus d'expropriation inhérent au système capitaliste, qui voit les terres cultivables monopolisées par quelques spéculateurs et qui crée par le fait même, en paupérisant les habitants, d'importantes masses de prolétaires réduites à travailler dans les villes industrielles. À ce processus achevé qu'il constatait dans ses études sur l'Irlande et la Grande-Bretagne, Viger préférerait le système seigneurial issu du régime français dans lequel l'habitant était propriétaire de sa terre, et les rentes à taux fixes.

Le discours de Viger en 1834 est marqué par une rupture lorsqu'il juge qu'il est temps de passer de la parole aux actes pour faire advenir les réformes souhaitées. Normalement conciliant et modéré, Viger semble suffisamment vexé, ou semble concevoir un danger suffisamment grand pour la nation canadienne, pour croire que la radicalisation du discours et l'action sont les seuls moyens d'obtenir gain de cause. Sa confiance en la bonne foi des politiques londoniens semble avoir été ébranlée par le discours de Stanley et l'échec de sa mission diplomatique. Il lance ainsi un appel à ses compatriotes et met sur pied un plan d'action visant à faire pression sur Londres pour qu'elle consente à des réformes démocratiques. Il soutient qu'il faut, dans un premier temps, ouvrir « la voie des remontrances et des protestations les plus fortes et les plus unanimes, comme vous et vos représentants

¹⁰⁴ Viger, *Observations*, 1834, p. 27.

¹⁰⁵ Viger, *Observations*, 1835, p. 68.

les faites en ce moment ». Dans un deuxième temps, Viger s'inspire de l'exemple des Bostonnais et conseille au peuple : « restreignez vos consommations de produits anglais le plus généralement que possible. Soyez fiers de vous habiller de la toison de vos troupeaux et de la dépouille de vos champs¹⁰⁶. » Dans cet appel au peuple, il insiste également sur l'objectif recherché : « Votre détermination est prise d'insister toujours jusqu'à ce que vous l'ayez obtenue, sur l'extension du système électif ; votre arrêt de condamnation contre la constitution actuelle du Conseil Législatif est irrévocable, de votre part¹⁰⁷. »

Cet appel au peuple fait ressortir les influences démocratiques américaines chez Viger. D'ailleurs, dès la première page de l'ouvrage, il fait référence aux paroles de Thomas Jefferson dans la Déclaration d'indépendance américaine lorsqu'il défend l'honnêteté des « représentants délégués par le peuple et pour le peuple¹⁰⁸ ». Il affiche alors clairement ses influences américaines, comme l'a montré Louis-Georges Harvey pour l'ensemble du mouvement patriote¹⁰⁹.

Il réitère sa volonté de voir adopter des réformes démocratiques dans un discours qu'il prononce devant le Conseil législatif, où il siège, en mars 1835. Ce discours est l'objet d'un ouvrage publié durant la même année¹¹⁰. Ce texte de 79 pages, écrit à la troisième personne du singulier, lui offre l'occasion de se défendre d'avoir représenté les doléances de l'Assemblée à Londres malgré le fait qu'il était conseiller législatif. Tout en reprenant l'essentiel des motifs de mécontentement des Canadiens envers l'oligarchie coloniale, Viger reformule son souhait que soient apportés des changements démocratiques.

À nouveau, il souligne que l'oligarchie britannique est à l'origine du problème au Bas-Canada et que l'extension du principe électif aura pour effet de le régler. Il cite la confiscation arbitraire des biens

¹⁰⁶ Viger, *Observations*, 1834, p. 30-31.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 31.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 3.

¹⁰⁹ Harvey, *Le printemps de l'Amérique française*.

¹¹⁰ Viger, *Observations*, 1835.

du Séminaire de Montréal, l'expropriation de « trois cents familles censitaires de La Salle des terres que leurs travaux avaient fécondées, couvertes d'habitations et de culture¹¹¹ », le monopole de la propriété territoriale dans les *townships*, comme étant l'œuvre des « partisans de l'ascendant d'une classe particulière de citoyens sur la masse des habitants du pays¹¹² ». Viger établit un lien entre ces façons de faire de l'oligarchie et l'Irlande, là où « au commencement du dernier siècle, il restait à peine aux descendants de la nation la vingt-deuxième partie des possessions territoriales de leurs ancêtres¹¹³ ». Remarquant qu'au Bas-Canada l'oligarchie coloniale emploie un procédé analogue à celui utilisé en Irlande, il conclut que « les mêmes causes devaient nécessairement entraîner ici des conséquences semblables, si nous ne nous empressions d'en arrêter la marche ». Il réfute donc les arguments des membres de l'oligarchie coloniale qui s'opposent à l'électivité du Conseil législatif et veulent conserver le statut spécial de ce Conseil en y maintenant sa composition britannique :

En soutenant la nécessité prétendue d'une représentation spéciale dans notre branche de la législature en faveur d'une classe distincte, en réclamant pour cette classe des privilèges [*sic*] particuliers, un pouvoir exclusif, n'était-ce pas, en d'autres termes, demander pour elle cet ascendant dont le résultat avait depuis des siècles été si fatal à l'Irlande, où, sur le sol qui l'avait vu naître, tout un peuple s'était trouvé sans patrie¹¹⁴?

Le texte de Viger se termine par la description de l'évolution de sa pensée depuis le début du XIX^e siècle. Il réitère son admiration pour la constitution mixte britannique et l'Acte de 1791 en affirmant

qu'il avait consacré son temps, des veilles laborieuses à l'étude des principes de son gouvernement [et qu'il] avait pu distinguer les élémens de liberté dont il se composait, l'égalité des droits qu'il

¹¹¹ *Ibid.*, p. 43.

¹¹² *Ibid.*, p. 47.

¹¹³ *Ibid.*, p. 40.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 41-42.

assurait aux citoyens, les moyens efficaces qu'il mettait entre leurs mains pour résister à l'abus de pouvoir¹¹⁵.

C'est la raison pour laquelle Viger aimait ce type de gouvernement et qu'il le concevait comme le plus susceptible de « faire le bonheur des sociétés ». C'est aussi pourquoi ses compatriotes et lui se sont considérés comme des sujets britanniques et qu'ils ont défendu leur gouvernement contre les États-Unis en 1812. Mais Viger, en 1835, est un homme déçu qui se sent trompé : « le prix de leur attachement à la métropole, celui de leurs sacrifices, devait être la dégradation pour eux et leurs descendants. Ils voyaient une classe particulière réclamer au milieu d'eux ; et sur eux, la puissance législative [...] sous prétexte de son origine britannique¹¹⁶. » C'est ainsi qu'il en vint à revendiquer des réformes démocratiques et qu'à « ses yeux les règles de conduite devaient être l'expression de l'opinion générale », c'est-à-dire celle du peuple canadien. Il termine son discours sur cette note qui, bien qu'il ne les ait pas souhaités, comme nous le verrons plus loin, annonce les soulèvements de 1837-1838 : « la confiance des peuples [est] la vie d'un gouvernement. [...] Dès le moment où la justice cessait de guider l'exercice du pouvoir, tous les liens des obligations morales se détachaient, il se creusait un abîme sous les fondemens d'une société¹¹⁷. »

Il faut noter que, bien qu'il s'inspire quelquefois de l'exemple américain pour justifier les réformes démocratiques qu'il préconise, Viger, contrairement à son cousin Papineau et à une certaine frange du Parti patriote¹¹⁸, ne revendique jamais la république ni la rupture du lien colonial avec l'Angleterre. D'ailleurs, il semble que l'électivité du Conseil législatif soit la seule réforme démocratique qui lui importe vraiment, car elle est la seule qu'il réclame ouvertement. Comme le souligne Yvan Lamonde, la composition du Conseil législatif constitue

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 66.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 66.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 70

¹¹⁸ Voir Harvey, *Le printemps de l'Amérique française*, chapitre IV.

le « vice fondamental du système colonial » pour l'ensemble des patriotes¹¹⁹. Il semble que ce soit également le cas chez Viger. S'il fait référence une fois au gouvernement responsable qui prévaut aux États-Unis¹²⁰, il ne revendique jamais ce type de gouvernement pour le Bas-Canada.

Il est constitutionnaliste et il croit en la Constitution mixte de 1791 – conforme à sa conception holistique, ordonnée et équilibrée de la société –, mais dans son optique, il faut que le pouvoir législatif en entier soit entre les mains des Canadiens afin qu'ils puissent se gouverner eux-mêmes, dans leur intérêt et en conformité avec leurs institutions et leurs mœurs. Pour lui, il faut donc que le principe aristocratique de la constitution du Bas-Canada, le Conseil législatif, soit électif pour permettre à des Canadiens de diriger cette branche de la législature. La citation qui suit exprime bien le constat de Viger selon lequel le problème du Bas-Canada n'est pas tant la Constitution de 1791 que l'oligarchie coloniale elle-même :

les abus dont il avait démontré les résultats obligés n'étaient pas moins le vice d'un système pernicieux que le fait des individus [...] En plaçant les hommes entre l'intérêt de la justice et celui de leurs passions, celles-ci devaient généralement faire pencher la balance en leur faveur [...] Cette représentation leur mettait entre les mains la puissance législative. Ils pourraient s'en servir d'une manière plus qu'indépendante de l'opinion publique, dans des vues différentes de celles du peuple du pays, dans des intérêts opposés¹²¹.

L'électivité des conseillers législatifs a donc pour but de court-circuiter l'oligarchie britannique hostile aux intérêts des Canadiens et de permettre ainsi à la Constitution d'être appliquée en conformité avec ses objectifs initiaux qui, selon Viger, étaient, « en nous en confiant le dépôt », de « nous mettre à même de conserver nos loix,

¹¹⁹ Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, p. 122.

¹²⁰ Viger, *Observations*, 1835, p. 32.

¹²¹ *Ibid.*, p. 56-57.

nos usages, notre langue, notre culte¹²² ». L'admiration de Viger pour le gouvernement mixte se subordonne donc à son nationalisme et c'est pourquoi il en vient à revendiquer l'électivité de la Chambre haute. Sa revendication démocratique va donc dans le sens du principe des nationalités, qui reconnaît le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

La possibilité pour le peuple canadien de se gouverner lui-même au sein d'un Bas-Canada sous protection britannique lui semble toutefois acceptable. C'est d'ailleurs l'appel qu'il fait à plus d'une reprise auprès des autorités coloniales : il suffit « de laisser la colonie à elle-même pour que le gouvernement Anglois n'eût rien à craindre des dispositions des habitants de la Province¹²³ ». En ce sens, Viger n'est pas anticolonialiste. Néanmoins, cette acceptation du lien colonial ne signifie pas que Viger renonce à une éventuelle indépendance politique du Bas-Canada. Dès 1819, il écrivait : « Quand les circonstances amèneraient la séparation des deux pays, en supposant même que l'Angleterre crût devoir se déterminer à nous laisser jouir de l'indépendance politique [...] ¹²⁴. » À la lumière de cette citation, il y a lieu de croire que l'indépendance politique du Bas-Canada est une chose envisageable. D'ailleurs, dans son *Histoire de la résistance*, parue en 1839, Louis-Joseph Papineau rapporte que lord Bathurst, ministre des Colonies en 1823, lui aurait alors affirmé que lorsque la menace représentée par les États-Unis serait dissipée, « l'Angleterre serait prête alors à octroyer aux colonies qui leur seraient demeurées fidèles, et leur indépendance et des institutions meilleures que celles qui reposent sur le pacte fédératif¹²⁵ ». Il est fort probable que Papineau ait fait mention de cet échange à son cousin et compagnon de lutte au sein du Parti canadien, puis patriote. En revanche, plus modéré et conservateur que son jeune cousin, Viger n'est pas anticolonialiste ou républicain dans

¹²² Viger, *Analyse d'un entretien*, p. 31.

¹²³ *Ibid.*, p. 38.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 39.

¹²⁵ Louis-Joseph Papineau, *Histoire de la résistance du Canada au gouvernement anglais*, présentation de Georges Aubin, Montréal, Comeau et Nadeau, 2001 [1839], p. 16.

les années 1830. S'il envisage sans doute l'indépendance politique de la nation canadienne à moyen ou à long terme, celle-ci se fera graduellement et s'imposera d'elle-même, lorsque les Canadiens formeront une nation suffisamment solide et imposante pour résister à la puissance militaire des États-Unis et à l'attrait qu'ils exercent.

Viger n'en est pas moins impliqué dans le mouvement revendicateur et réformiste jusqu'en 1837. Conformément au plan qu'il a présenté dans son ouvrage de 1834, l'objectif est de faire pression sur Londres. Il préside le banquet de la Saint-Jean-Baptiste à l'hôtel Rasco en juin 1835, de même que les banquets de 1836 et 1837. En 1835, il devient président de l'Union patriotique de Montréal. De même, la Banque du peuple, fondée par son cousin Louis-Michel Viger, émet des billets de 10 \$ à son effigie. Ces faits montrent bien l'importance de Viger au sein du mouvement patriote dans les années 1830.

Néanmoins, le plan de Viger et des patriotes, qui consistait à faire pression sur le gouvernement de Londres, échoue totalement lorsque celui-ci répond aux 92 Résolutions par les Résolutions Russell, au printemps 1837. Non seulement Londres refuse de rendre le Conseil législatif électif et de répondre aux autres demandes contenues dans les 92 Résolutions, mais elle dépouille la Chambre d'assemblée de son droit de regard sur les dépenses de la colonie en permettant au Conseil exécutif d'outrepasser l'Assemblée. La position de Viger devant ce refus reste controversée.

Fernand Ouellet accorde de la crédibilité au témoignage de la servante de Viger, Angélique Labadie. Selon elle, son maître aurait eu des entretiens avec Papineau et aurait préconisé d'attendre la prise des glaces pour mener une insurrection armée¹²⁶. Ce témoignage, livré dans un climat politique des plus troubles et angoissants, ne concorde toutefois pas avec les faits. Le 23 novembre 1837, Viger

¹²⁶ Ouellet et Lefort, « Denis-Benjamin Viger ». Nous mentionnons uniquement le nom de Ouellet dans le texte puisque, dans sa thèse de doctorat, Lefort affirme qu'il ne croit pas en la crédibilité de ce témoignage (voir Lefort, *Les deux missions de Denis-Benjamin Viger en Angleterre*, p. 32-35).

signe une adresse *Aux habitants du district de Montréal* avec treize autres magistrats, dans laquelle il invite ses concitoyens « non seulement à [s']abstenir de toute démarche violente; mais encore à rentrer paisiblement dans [leurs] foyers¹²⁷ ». De même, dans une correspondance avec John Arthur Roebuck en novembre 1838, Louis-Joseph Papineau soutient que Viger n'était sans doute pas lié au plan d'insurrection de 1838, car il ne croyait pas qu'une insurrection conduirait à la victoire des patriotes¹²⁸. D'ailleurs, dans une lettre adressée à Louis-Joseph Papineau en août 1838, Viger écrit qu'il endossait les moyens de pression tant qu'ils se déroulaient dans les limites de la légalité, mais qu'il avait pris la décision de s'isoler à partir de l'automne de 1837, car ses principes lui interdisaient de prendre part à une révolte armée¹²⁹. Viger est d'ailleurs absent lors de l'assemblée des Six Comtés à Saint-Charles en octobre.

Si Viger voulait faire pression sur Londres pour obtenir satisfaction, il n'allait pas jusqu'à souhaiter une insurrection armée. Néanmoins, celle-ci eut lieu et fut écrasée par les troupes britanniques. Les mandats d'arrêt émis contre les chefs patriotes par le gouverneur Gosford, le 16 novembre 1837, de même que la radicalisation militaire des milices et des volontaires loyaux ont précipité les événements qui ont conduit aux affrontements armés des mois de novembre et décembre. Dans un texte écrit en 1841, Viger accuse l'oligarchie britannique du Bas-Canada d'avoir précipité les événements pour inciter les Canadiens « sachant qu'ils n'étaient pas préparés, [...] à recourir aux armes, afin d'entraîner le pays dans la guerre civile, d'avoir un prétexte de déclarer la loi martiale et de réduire ainsi sans retour le pays sous le joug de leur odieux despotisme¹³⁰ ». C'est à la

¹²⁷ *Le Populaire*, 24 novembre 1837, p. 3, [En ligne], [http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/1568938#].

¹²⁸ Louis-Joseph Papineau, *Lettres à divers correspondants*, t. 1 : 1810-1845, texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet, Montréal, Varia, 2006, p. 424.

¹²⁹ Propos rapportés dans Lefort, *Les deux missions de Denis-Benjamin Viger en Angleterre*, p. 35.

¹³⁰ *L'Aurore des Canadas*, 16 avril 1841, p. 2, [En ligne], [http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/1965321#].

suite d'une seconde insurrection, en novembre 1838, après que la loi martiale eut été décrétée une seconde fois, que Viger est jeté en prison. Il y restera jusqu'en mai 1840. Lorsqu'il est libéré, l'Union des Canadas, depuis si longtemps planifiée et souhaitée par l'oligarchie coloniale et si farouchement combattue par Viger, est en voie d'être adoptée à Londres, avec l'objectif avoué d'assimiler la population canadienne.

Conclusion

*Tant qu'un peuple n'est pas mort, il y a en lui,
il y a dans sa religion et dans sa nationalité un
principe d'énergie et de résurrection qu'un génie
habile et fort peut féconder, remuer, régénérer et
conduire à une glorieuse transformation.*

DENIS-BENJAMIN VIGER¹³¹

Dès ses premiers écrits au début du XIX^e siècle, Denis-Benjamin Viger affiche une pensée nationaliste et conservatrice. Face aux bouleversements occasionnés par la situation coloniale des Canadiens, soumis à la domination d'une puissance étrangère, Viger défend la conservation, l'autonomie et la vitalité d'un peuple de souche, de langue et de culture françaises sur le territoire du Bas-Canada. Il use alors d'un discours conservateur inspiré des écrits d'Edmund Burke et de certains aspects de la pensée nationaliste de Joseph de Maistre et il développe une pensée systémique pour étayer ses arguments et défendre son propos. Pour Viger, les Canadiens, leur langue, leur culture, leurs mœurs et leurs institutions forment un système cohérent forgé par l'histoire, qu'il ne faut pas chercher à troubler ou à transformer, sans quoi le système entier risque de s'effondrer. Ainsi, ses premiers écrits visent, tout d'abord, à persuader les élites coloniales britanniques du bien-fondé de conserver intact et autonome le peuple canadien au sein du territoire du Bas-Canada. L'homme faisait partie de cette première cohorte de politiques canadiens issue

¹³¹ *L'Aurore des Canadas*, 15 août 1843, p. 3, [En ligne], [<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/1965321#>].

des professions libérales et groupée autour du Parti canadien de Pierre Bédard, qui avait accueilli favorablement l'Acte constitutionnel et qui avait cru, à tort, que l'octroi d'un territoire séparé pour les Canadiens signifiait que Londres consentait à voir s'épanouir un peuple d'origine française sous sa protection. La citation qui ouvre notre article et qui affirme que l'Acte constitutionnel octroyait un territoire séparé aux Canadiens pour leur permettre « de conserver nos lois [*sic*], nos usages, notre langue, notre culte », est la démonstration la plus manifeste de l'adhésion de Viger à cette interprétation erronée de l'Acte de 1791. L'idée selon laquelle le peuple canadien pourrait s'épanouir et se fortifier sous la protection de l'Angleterre plaisait à Viger et lui fit perdre de vue que la métropole anglaise avait ses propres intérêts dans la possession de ses colonies.

Toutefois, le projet d'union des deux Canadas de 1822 et l'hostilité des élites coloniales britanniques envers les Canadiens lui firent comprendre la précarité et la vulnérabilité des siens. Il se mit alors à la recherche de remèdes. La révolution belge de 1830 et le courant nationalitaire européen fournirent ainsi d'excellents cas d'analyse à Viger, qui retint principalement cette citation de Joseph de Maistre, exprimant à merveille le principe des nationalités : « [N]ulle nation ne veut obéir à une autre par la raison toute simple qu'aucune nation ne sait commander à une autre. » Pour Viger, toutefois, l'affirmation nationalitaire ne se conjugue pas avec le libéralisme philosophique des Lumières, mais plutôt avec des idées conservatrices. S'il adhère au principe des nationalités, ce n'est pas pour instaurer des institutions libérales chez une masse d'individus citoyens, mais pour légitimer le droit du peuple canadien d'origine et de culture françaises d'être autonome, de conserver ses institutions nationales sur son territoire et de se gouverner lui-même, en dirigeant les deux Chambres législatives du gouvernement mixte et en court-circuitant ainsi l'oligarchie coloniale hostile au peuple canadien.

C'est en ce sens que, à l'instar des autres membres du Parti patriote, il revendique, de 1834 à 1837, l'électivité du Conseil législatif pour donner aux Canadiens la majorité à cette Chambre. Cependant,

si Viger s'inspire quelquefois de l'exemple américain dans ses revendications, ce n'est pas parce qu'il adhère au républicanisme, mais pour légitimer la réforme démocratique qu'il exige. Il s'accommode bien du régime constitutionnel mixte britannique au sein duquel il observe un sain équilibre sociétal conforme à ses vues conservatrices et systémiques. Ainsi, jusqu'en 1837, Viger participe au mouvement patriote et aux moyens de pression visant à obtenir l'électivité du Conseil législatif. Cependant, l'échec de ces moyens de pression, le dérapage des événements et les soulèvements qui s'ensuivent incitent Londres à réaliser l'union des deux Canadas planifiée depuis le début du XIX^e siècle.

La contribution de la Francophonie mondiale au démantèlement du Canada français ou l'évolution du mouvement Richelieu (1944-1982)

Serge Dupuis
Université Laval

Résumé

Cet article souligne la contribution de la Francophonie mondiale au démantèlement du projet national canadien-français entre les années 1950 et 1980. L'auteur reconnaît que le projet canadien-français continental s'est progressivement effrité non seulement à cause du ralentissement des migrations hors Québec, de l'intervention croissante de l'État, du néonationalisme québécois et du fédéralisme renouvelé, mais aussi parce que le projet mondial émergent de la Francophonie a, pendant ces mêmes années, marqué l'esprit des Canadiens français. L'évolution du mouvement Richelieu en constitue un parfait exemple. La mutation d'un organisme canadien-français en organisme francophone mondial à partir de la fin de la décennie 1960 rappelle dans quelle mesure ce nouvel échelon de solidarité a rassemblé des gens de différents continents, qui se sont progressivement ralliés à un projet et à une identité « francophones » au détriment d'un projet national plus restreint comme celui du Canada français.

Abstract

This article underlines the contribution of the Francophonie towards the dismantlement of the French Canadian national project between the 1950s and the 1980s. The author recognizes that the French Canadian

continental project was progressively eroded by the slowing of migrations outside Quebec, the increasing interventions of the State, Quebec neo-nationalism, and the renewal of federalism, but also suggests that the emerging Francophonie project, during these years, also had an impact on the minds of French Canadians. The Richelieu movement's evolution constitutes a perfect example of this tendency. Its transformation from a French Canadian to a Francophone and international movement the late 1960s shows the way in which this new level of solidarity brought various individuals on different continents to rally towards and identify with what was considered "francophone", to the detriment of a more restrictive national project such as French Canada.

Certains diraient que le démantèlement du Canada français fait presque l'objet d'une obsession dans l'historiographie contemporaine. Les déchirements idéologiques et institutionnels qu'a apportés la décennie 1960 laissent toujours des séquelles chez les intellectuels francophones des milieux minoritaires qui les ont vécus, alors que les plus jeunes tendent à être fascinés par cette époque où les minorités canadiennes-françaises occupaient une place centrale dans le discours sur l'avenir du Québec. On continue de s'interroger sur les tenants et les aboutissants de la métamorphose de la question nationale non seulement parce qu'« une partie du Canada français [...] a été coupée¹ » pendant ces années, pour reprendre l'expression du sociologue Jacques Beauchemin, mais aussi parce que ce projet inspire toujours un certain « respect », selon les sociologues Joseph Yvon Thériault et E.-Martin Meunier², comme unique projet de

¹ Jean-François Laniel, « Le Canada français et nous : entretien avec Jacques Beauchemin », *La Relève : le journal des étudiants de la francophonie canadienne*, vol. 3, n° 1 (hiver 2012), p. 22, [En ligne], [<http://journallareleve.com/wordpress/wp-content/uploads/2012/03/LaRelV3N1version3.pdf>] (28 mai 2015).

² Joseph Yvon Thériault et E.-Martin Meunier, « Que reste-t-il du Canada français? », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Éditions Fides, 2008, p. 205-238.

société globale qui comprenait les minorités et qui n'était pas dicté par les aspirations d'une majorité exogène.

L'historien Marcel Martel a été l'un des premiers à se prononcer sur la « rupture » du Canada français en rappelant les nombreuses souscriptions, menées par le Québec jusqu'à la décennie 1950, pour appuyer le développement institutionnel des collectivités minoritaires³. Si c'est pendant la décennie 1960 que le Québec s'est passablement désengagé sur ce front, Yves Frenette situe la fragmentation du projet canadien-français plus en amont, pendant l'entre-deux-guerres, au moment où les migrations de masse vers la Nouvelle-Angleterre et l'Ontario ont ralenti et, par conséquent, que les rapports transfrontaliers entre proches sont devenus moins fréquents⁴. Les recherches plus récentes de Michel Bock, de même que celles de ses anciens étudiants, complexifient l'analyse du rapport de l'élite franco-ontarienne aux nationalistes québécois⁵. François-Olivier Dorais et Serge Miville soulignent, par exemple, à quel point l'élite franco-ontarienne, tout en édifiant l'autonomie institutionnelle de l'Ontario français, a voulu actualiser, dans la continuité, mais sous une nouvelle forme, la « volonté nationale » canadienne-française pendant les décennies 1970 et 1980⁶. Pour eux, il y aurait eu un éloignement progressif entre les aspirations des minorités et celles du Québec – dont l'impact

³ Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne (1867-1975)*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa et le Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1997.

⁴ Yves Frenette, *Brève histoire des Canadiens français*, avec la collaboration de Martin Pâquet, Montréal, Éditions du Boréal, 1998.

⁵ Michel Bock et Yves Frenette (dir.), *Histoire de l'ACFO*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa. À paraître.

⁶ François-Olivier Dorais, « Gaétan Gervais : témoin et agent d'une mutation référentielle en Ontario français », *Mens : revue d'histoire intellectuelle et culturelle*, vol. 13, n° 2 (printemps 2013), p. 59-99 ; Serge Miville, « À quoi sert au Canadien français de gagner l'univers canadien s'il perd son âme de francophone ? » *Représentations identitaires et mémorielles dans la presse franco-ontarienne après la « rupture » du Canada français (1969-1986)*, thèse de maîtrise (histoire), Ottawa, Université d'Ottawa, 2012.

des événements les plus marquants pendant la décennie 1960 aurait été exagéré –, mais pas de rupture avec l'idéal du Canada français avant que les minorités aient bénéficié de l'interprétation par les tribunaux de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982) dans le domaine scolaire. C'est ainsi que le rapatriement de la Constitution et les tentatives ratées de réforme constitutionnelle (1990, 1992 et 1995) ont progressivement été perçus comme des échecs ou des victoires selon la rive de l'Outaouais que les francophones habitaient. La métamorphose idéologique et institutionnelle aurait donc commencé quelque part au milieu du xx^e siècle et n'aurait été consommée qu'à la fin du millénaire, même si la référence canadienne-française n'a pas complètement disparu des projets plus récents (québécois, franco-ontarien, etc.) ni dans les nouvelles régions de migration sur le continent ou à l'étranger⁷.

Jamais entièrement accepté ni complètement abandonné, le projet national canadien-français risque de susciter de l'intérêt encore longtemps, d'autant plus que la décennie 1960 demeurera une période incontournable pour comprendre cette mutation. Devant la disparition de l'Ordre de Jacques-Cartier (1965), la québéçisation de la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste (1966) et la marginalisation du Conseil de la vie française en Amérique, d'autres groupes politiques ont pris la relève pour défendre les intérêts nationaux des Canadiens français, dont le Parti québécois en 1968 et la Fédération des francophones hors Québec en 1976, en suivant le tracé des frontières provinciales. Par ailleurs, seuls trois organismes rassemblant le Québec et les minorités canadiennes-françaises ont survécu jusqu'à nos jours : l'Association canadienne d'enseignement en langue française (ACELF), l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), de même que la Société Richelieu, qui est le seul des trois organismes à

⁷ Serge Dupuis, « On prévoyait le déluge! La résistance franco-ontarienne au rapatriement de la Constitution canadienne : 1977-1982 », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 33 (2008), p. 7-39; Serge Dupuis, « "Plus peur de l'hiver que du diable" : des immigrants aux hivernants canadiens-français à Palm Beach (Floride), 1945-1997 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, n° 4 (printemps 2010), p. 465-495.

avoir maintenu un certain caractère canadien-français. En revanche, s'il a conservé un intérêt pour le Canada français – et pour le maintien de son assise organisationnelle en l'occurrence – le Richelieu l'a fait en s'arrimant simultanément au projet émergent de la Francophonie mondiale. En hissant les rapports avec les francophones d'Europe, d'Afrique et des Antilles au même rang que les relations avec les francophones de l'Amérique du Nord, le Richelieu a réussi à maintenir plusieurs de ses caractéristiques fondatrices. Cet organisme national, caritatif et masculin a été confronté aux mêmes tensions qui ont achevé, affaibli ou transformé les autres organismes patriotiques canadiens-français, mais sa réaction aux mutations de l'époque l'a distingué dans la mêlée.

Les archives du Richelieu, conservées à son siège social à Ottawa, ainsi qu'au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, ont permis de mener cette enquête sur l'histoire du mouvement. Les archives privées de sept clubs, ainsi qu'une série d'entretiens avec 36 acteurs, ont également permis de nuancer les archives centrales du mouvement. Des récits inédits complètent également les sources écrites. Cet article s'inspire enfin d'études internes (dont celles préparées pour commémorer les 25^e et 50^e anniversaires du mouvement⁸), d'historiques de clubs particuliers ainsi que d'une thèse de maîtrise portant sur le cercle de Sudbury⁹. En trois temps, nous rappellerons le contexte entourant la fondation du Richelieu en 1944, le discours canadien-français qu'il véhiculait à ses origines, sa contribution à constituer un échelon supérieur – la Francophonie mondiale – dans la hiérarchie des projets francophones au-delà du Canada français et des projets régionaux, ainsi que les conséquences de ces efforts sur le projet canadien-français jusqu'en

⁸ Raymond Dufresne, *Les Clubs Richelieu : les premiers 25 ans du Richelieu international*, Montréal, Éditions du Jour, 1971 ; Renée Veilleux et Céline Deschênes, *Dans les sentiers de l'amitié : Richelieu international : 1944-1994*, Mont-Joli, Club Richelieu Mont-Joli, 1994.

⁹ Brigitte Berthiaume, *Le Club Richelieu Sudbury, 1947 à 1977 : le rôle des membres d'un club social dans une communauté canadienne-française*, thèse de maîtrise (histoire), Sudbury, Université Laurentienne, 2009.

1982. Le Richelieu n'a peut-être pas réussi à sauver le Canada français avec son pari de s'engager vis-à-vis la mondialisation de la Francophonie, mais il est parvenu à préserver son assise ainsi qu'un certain esprit canadien-français entre ses murs.

Un nouvel organe du réseau institutionnel canadien-français (1944-1959)

On fait souvent référence aux concepts de culture première et de culture seconde, développés par le sociologue Fernand Dumont, pour théoriser la sociologie historique particulière du Canada français entre 1840 et 1960. En se positionnant dans le débat entre les historiens des idées, qui soulignaient les particularismes du Canada français, et les historiens du social, qui soulignaient surtout les structures socioéconomiques nord-américaines du Québec, Dumont a voulu distinguer les mœurs associées au travail ou au climat (la culture première) des idées relatives aux valeurs et aux aspirations collectives (la culture seconde)¹⁰. Par conséquent, si la réalité du continent a sans conteste dicté les mœurs des « Canadiens », ceux-ci y ont aussi cultivé et nourri des idées françaises et catholiques distinctes de celles de la majorité anglo-protestante. C'est cette logique binaire qui semble avoir motivé l'Ordre de Jacques-Cartier (OJC) à contrecarrer l'incursion des *service clubs* américains au Canada français¹¹. Ces « clubs neutres » s'étaient installés au Canada anglais et bilingue à partir des années 1910 (quelques années seulement après leur fondation aux États-Unis), mais n'ont provoqué l'ire des nationalistes canadiens-français que lorsqu'ils ont commencé à créer des clubs au Québec francophone¹². On a d'abord condamné

¹⁰ Fernand Dumont, *Un témoin de l'homme*, entretiens colligés et présentés par Serge Cantin, Montréal, Éditions de l'Hexagone, 2000, p. 85-86.

¹¹ Jeffrey A. Charles, *Service Clubs in American Society: Rotary, Kiwanis, and Lions*, Urbana, University of Illinois Press, 1993, p. 114-116.

¹² « Re : Club Rotary », 11 avril 1956 ; « Re : Clubs neutres », 5 mai 1956, Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada (ci-après BAC), Fonds Ordre de Jacques-Cartier (ci-après Fonds OJC), MG28-I98, vol. 147, dossier « Clubs neutres ».

les adhésions à ces clubs, mais, n'ayant pas réussi à diminuer leur attrait chez ses compatriotes¹³, l'élite a cru bon de leur offrir une alternative, qui arrimerait la culture première nord-américaine aux idéaux d'une culture seconde franco-catholique...

Chancelier de l'OJC et pédiatre franco-ontarien d'Ottawa, Horace Viau a essuyé deux défaites dans sa volonté de fonder un *service club* canadien-français dans sa ville en 1937 et 1940. Il a donc décidé de se joindre au Rotary Club de Hull en 1941 pour y étudier les rouages et imaginer, en meilleure connaissance de cause, un nouveau « moyen d'extériorisation [de l'OJC] pour atteindre le grand public¹⁴ ». Le 3 mai 1944, Viau a obtenu une charte sociétale fédérale pour la Société Richelieu et formé un conseil avec 17 chanceliers d'Ottawa, de Hull (Québec) et de Montréal, tous des professionnels nationalistes et commandeurs de l'OJC¹⁵. Grâce à l'appui des commanderies locales de cet organisme, le Richelieu a réussi à établir, pendant sa première décennie et demie d'existence, plus d'une centaine de cercles du Saguenay (Québec) à Fall River (Massachusetts) et de Saint-Boniface (Manitoba) à Pointe-de-l'Église (Nouvelle-Écosse). En recrutant des professionnels et des gens d'affaires surtout dans de nombreuses localités de l'Amérique française, il a atteint un effectif de 6 000 membres au bout d'une quinzaine d'années¹⁶. Si les cercles en milieu minoritaire n'y représentaient que 30 % des clubs, l'élite d'Ottawa est pourtant demeurée majoritaire au Conseil d'administration pendant les années 1940 et 1950¹⁷. On avançait souvent que cette majorité ottavienne facilitait tout simplement, pour

¹³ Denise Robillard, *L'Ordre de Jacques-Cartier : une société secrète pour les Canadiens français catholiques, 1926-1965*, Montréal, Éditions Fides, 2009.

¹⁴ « La Société Richelieu, Charte », 3 mai 1944, BAC, Fonds OJC, MG28-I98/37/3.

¹⁵ « Première assemblée du Conseil général », 18 janvier 1945, Ottawa, Archives privées du Richelieu International (ci-après APRI), vol. « Procès-verbaux 1944-1949 ».

¹⁶ « Procès-verbal de la sixième assemblée annuelle », 18 février 1956, p. 2, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française (ci-après CRCCF), Fonds Richelieu International (ci-après Fonds RI), C76/1/6.

¹⁷ « Assemblée annuelle du Conseil général », 25 février 1950, p. 2; « Registre des administrateurs », [mars 1957], CRCCF, Fonds RI, C76/1/1 et C76/1/4.

des questions de proximité géographique, la tenue de rencontres urgentes. Cela dit, l'organisme a retenu l'empreinte de l'élite d'Ottawa, qui a organisé les structures administratives du Richelieu sur le modèle du Canada français, avec ses minorités et ses représentations du Canada français. Par exemple, le Richelieu a refusé de former des conseils provinciaux – comme l'avaient fait l'Ordre de Jacques-Cartier et la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) pendant ces années –, que l'administrateur Normand Grimard qualifiait de « provincialisme [...] de mauvais aloi¹⁸ ». Tout en véhiculant une solidarité canadienne-française continentale, l'élite d'Ottawa s'est également montrée prudente devant le risque de voir la majorité du Québec rapatrier la direction du mouvement. Le rapprochement entre le foyer québécois et sa périphérie ne semblaient plus aller de soi, un indice qui laisse croire que les rapports entre les Canadiens français de divers milieux étaient peut-être déjà moins fréquents avec le ralentissement des migrations outre-frontières.

D'ailleurs, le mouvement a fondé son premier club dans la capitale fédérale en septembre 1945, mais ne l'a pas établi dans l'une ou l'autre des villes sœurs de l'Outaouais : il les a jumelées en un seul cercle. Son fondateur, le Hullois Arthur Desjardins, voyait dans le regroupement des deux villes le « symbole » de la pérennité d'une solidarité paraprovinciale.

Le club Ottawa-Hull symbolise véritablement l'union et la collaboration qui doivent exister entre toutes les branches de la famille française au Canada. Il convenait peut-être, pour cette raison, que la série des clubs Richelieu commençât à un endroit qui pût réunir à la même table les Hullois, qui sont les Québécois les plus rapprochés des Ontariens, et les Outaouais, qui sont les Ontariens les plus Québécois¹⁹.

¹⁸ Normand Grimard, dans « Le Richelieu ne souffre pas de "provincialisme" », *La Patrie*, 8 novembre 1957.

¹⁹ Arthur Desjardins, « Les Clubs Richelieu : causerie à CKAC », 1^{er} juin 1948, dans *Le Richelieu*, vol. 4, n^o 5 (septembre 1954), p. 34, APRI, vol. « Vie Richelieu 1946-1980 ».

Cette solidarité entre une région québécoise fortement marquée par l'anglais et une région ontarienne fortement marquée par le français tenait peut-être la route dans les faits, même s'il y avait, bien entendu, des distinctions entre les cercles en milieu majoritaire et ceux en milieu minoritaire quant à leurs capacités d'agir. Déjà pendant la décennie 1950, par exemple, tandis que les clubs en milieux minoritaires cherchaient seulement à ce que « la population canadienne-française » soit « considéré[e] avec dignité et respect²⁰ » par la majorité, les clubs en milieu majoritaire justifiaient l'unilinguisme français des cercles parce qu'il représentait un moyen d'en faire la langue principale d'intégration au Québec²¹. Ces derniers n'hésitaient pas non plus à discuter de la nationalisation des ressources naturelles²² ni même à inviter le premier ministre Maurice Duplessis pour promouvoir l'autonomie des compétences provinciales²³. En 1950, Pierre Jobin, professeur de l'Université Laval et vice-président de la Société Richelieu, a rédigé un mémoire qui a été présenté à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences (commission Massey), qui, tout en endossant plus ou moins la posture autonomiste de Duplessis, reconnaissait que le gouvernement fédéral avait un rôle à jouer dans le soutien de la production artistique et médiatique, lequel permettrait à chacune des « deux grandes races » du Canada de se développer selon sa « personnalité propre²⁴ ». Jobin liait aussi le destin du Québec au sort des minorités canadiennes-françaises et distinguait la culture globale

²⁰ « L'épouse d'un Richelieu... la vie du Richelieu », *Le Richelieu*, vol. 11, n^{os} 5-6 (septembre-octobre 1961), p. 2, CRCCF, Fonds du Club Richelieu Ottawa (ci-après Fonds CRO), C117-2/10/17.

²¹ Émile Boucher, « Société Richelieu », *Relations*, décembre 1948, p. 160.

²² « Procès-verbal de la quatrième assemblée annuelle », 20 février 1954, p. 9, CRCCF, Fonds RI, C76/1/4 ; « Éclatant succès : plus de 400 visiteurs présents à ces assises annuelles », *La Frontière*, 21 septembre 1954.

²³ « Congrès des Richelieu », 19 septembre 1949, CRCCF, Fonds CRO, C117-1/9/1.

²⁴ Pierre Jobin, *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada*, Ottawa, Société Richelieu, janvier 1950, p. 6-7.

(la nation) de la communauté politique (l'État fédéral partagé), dont faisaient partie les Canadiens français²⁵.

À l'extérieur de la « ceinture bilingue²⁶ » entourant le Québec – soit l'Est et le Nord-Est ontariens, la moitié septentrionale du Nouveau-Brunswick, ainsi que certains milieux de la Nouvelle-Angleterre –, les clubs de Windsor (Ontario) et de Saint-Boniface vivotaient. D'ailleurs, le siège social s'abstenait de fonder des cercles dans les milieux éloignés ou peu favorables au fait français, car il était difficile de les rejoindre (faute de moyens) et de susciter une entraide entre les clubs éloignés les uns des autres. Donc, le Richelieu réussissait surtout à renforcer les liens entre les îlots les plus rapprochés du Québec, en tenant de grands congrès pour que des réseaux et des amitiés émergent organiquement²⁷. Lorsqu'on tenait un congrès annuel à l'extérieur de la vallée laurentienne (environ un congrès sur deux), on profitait du passage à Windsor (1957) ou à Moncton (Nouveau-Brunswick, 1958) pour promouvoir l'histoire et les exploits locaux des Canadiens français ou des Acadiens²⁸. On a dû recevoir ces idées de manière très variable selon l'expérience et la connaissance des membres, mais la probabilité d'éveiller un sentiment de solidarité et de susciter des amitiés n'était pas négligeable. Un délégué du Québec a résumé ainsi ses impressions au *Devoir* à l'issue du congrès de 1957 :

J'y ai rencontré un groupe extrêmement sympathique, avide d'entendre des conférenciers du Québec et au sein duquel évo-

²⁵ Lettre de Pierre Jobin à Horace Racine, 27 mars 1950, CRCCE, Fonds CRO, C117-1/9/5.

²⁶ Richard Joy, *Languages in Conflict: The Canadian Experience*, Toronto, McClelland and Stewart, 1972.

²⁷ « Procès-verbal de la onzième assemblée [...] du Conseil d'administration », 29 mai 1954; « Procès-verbal de la vingt-sixième assemblée [...] », 23 janvier 1958, CRCCE, Fonds RI, C76/1/4 et C76/1/6.

²⁸ « Oye Richelieu! », *Bulletin du Club Richelieu Windsor, Ont.*, août 1956, Archives privées du Club Richelieu Manchester (ci-après APCRM), vol. « 1956 »; « Procès-verbal de la vingt-septième assemblée [...] », 15 décembre 1956, p. 2, CRCCE, Fonds RI, C76/1/5.

luaient des personnes ayant conquis les épaulettes de la notoriété parmi la population de Windsor... Dans un Ontario où les clubs sociaux font florès, à deux pas des États-Unis, où il existe également un engouement pour ces institutions, les clubs Richelieu se révèlent comme une formule rajeunie et adéquate de propagande et de liaison qui ne peut que servir parfaitement les vues et les ambitions légitimes des Canadiens français... Il ne cherche évidemment pas à [se] substituer à la paroisse et à l'école, mais rejoignant la mentalité anglaise sur son propre terrain, il est plus apte ainsi à la tenir en respect²⁹.

Plusieurs membres faisaient d'ailleurs la route jusqu'à Campbellton (Nouveau-Brunswick) ou Manchester (New Hampshire) pour assister aux remises de charte où ils saluaient leurs « fiers » confrères « dont l'esprit se nourri[ssai]t aux mêmes sources que le [leur]³⁰ », preuve encore que la rhétorique nationale du mouvement minimisait souvent les différences entre les membres de différentes localités pour souligner les défis communs à la survivance française en Amérique.

Par ailleurs, cette sensibilisation aux enjeux en milieu minoritaire se faisait aussi au Québec. Le cercle de Montréal, par exemple, a tenu plusieurs conférences à ce sujet, auxquelles il invitait des membres des milieux minoritaires. S'il a critiqué, à l'occasion, la mainmise de l'élite d'Ottawa sur la direction du mouvement³¹, le cercle de la métropole dépensait plus d'énergie à déplorer les « difficultés politiques [...] des minorités nationales³² » ainsi que les injustices que subissaient les jeunes « francos » dans le domaine scolaire³³. Les exposés, souvent présentés devant des notables, dont les historiens Guy Frégault et

²⁹ *Le Richelieu*, vol. 8, n° 4 (juillet-août 1958), p. 11-12, CRCCE, Fonds CRO, C117-2/10/17.

³⁰ *Acadiana*, 17 mars 1950, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Montréal (ci-après BAnQ-M), Fonds Club Richelieu Montréal (ci-après Fonds CRM), P206/8/91.

³¹ « Réunion mensuelle du Conseil d'administration », 21 janvier 1946; « Procès-verbal de l'assemblée spéciale au bureau d'administration », 15 août 1947, p. 70, APRI, vol. « Procès-verbaux 1944-1949 ».

³² *Bulletin*, 16 août 1948, BAnQ-M, Fonds CRM, P206/8/88.

³³ *Bulletin*, 10 mai 1954, p. 3, BAnQ-M, Fonds CRM, P206/9/94.

Lionel Groulx, ont parfois abouti à un don ponctuel pour une cause³⁴. C'est ainsi qu'à la suite du troisième Congrès de la langue française à Québec en 1952, le cercle de Montréal a prélevé 15 000 \$ pour les œuvres du Conseil de la vie française en Amérique. Au moment des célébrations du bicentenaire du Grand Dérangement, ce même cercle a aussi écouté l'auteur Calixte Savoie parler du passage de l'idéologie de la survivance à l'ambition nationale que l'Acadie s'apprêtait à franchir³⁵. Le cercle de Manchester (New Hampshire), le premier aux États-Unis, est également parvenu à attirer des conférenciers de renom, dont le sénateur démocrate Jean-Charles Boucher³⁶. Malgré le degré d'acculturation élevé des enfants franco-américains à l'époque, le poids démographique des générations précédentes maintiendrait une ambiance canadienne-française dans cette région pendant quelques décennies encore.

Puisque la diaspora canadienne-française constituait toujours un élément incontournable de la conscience nationale au Québec des années 1950, l'élite canadienne-française agissait presque par instinct lorsqu'elle tâchait de rassembler dans ses nouveaux clubs les descendants dispersés d'un empire français perdu. Bien entendu, il existait des divergences entre les cercles du Québec, qui vantaient surtout les mérites de la nation canadienne-française, ceux de l'Ontario et de l'Acadie, qui partageaient certaines postures de leurs confrères québécois tout en misant davantage sur la survivance et la bonne entente, et ceux de la Nouvelle-Angleterre, qui souhaitaient seulement ralentir l'hémorragie assimilationniste. Dans l'ensemble cependant, le poids de l'élite d'Ottawa au sein du conseil d'administration favorisait une conception canadienne-française de la nation, que

³⁴ « Maillardville », 1953, p. 3, BAnQ-M, Fonds CRM, P206/9/94.

³⁵ Calixte Savoie, « Les Acadiens sont à refaire leur Acadie », *La Patrie*, 14 janvier 1955, p. 2.

³⁶ Lettre de Paul J. Gingras à Jean-Charles Boucher, 24 mai 1955 ; Lettre d'Adélarde E. Côté à Paul J. Gingras, 9 mars 1956, APCRM, vol. « Assemblées préliminaires » et « Procès-verbaux et correspondance », dossier « 1955-1956 ».

certaines membres du Québec commençaient peut-être déjà à juger désuète.

Mais au-delà de cette solidarité nationale, germait un intérêt chez les membres pour l'étranger, l'immigration et les autres francophones de la planète. D'ailleurs, plusieurs Canadiens français avaient eu un contact direct avec les régions francophones de l'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale³⁷. Par ailleurs, en 1956, la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (commission Tremblay) publiait son rapport et proposait simultanément, peut-être un peu paradoxalement, que le Québec abandonne les souscriptions destinées au développement des collectivités minoritaires canadiennes-françaises, une pratique jugée analogue aux compétences provinciales, mais qu'il développe des programmes dans ces mêmes champs avec la France³⁸. L'année suivante le Richelieu a entrouvert la porte du recrutement aux parlants français qui n'étaient pas d'origine canadienne-française ou acadienne³⁹. Les clubs du Québec avaient aussi commencé, vers 1950, à préconiser l'acculturation des immigrants catholiques à la société canadienne-française. Plus timidement, le cercle d'Ottawa souhaitait plutôt « que [son] groupe ethnique puisse [aussi] profiter de la venue de ces nouveaux collaborateurs à la vie canadienne⁴⁰ ». Les cercles de Montréal et d'Ottawa ainsi que celui de Manchester se sont penchés sur les enjeux diplomatiques en général, mais ont surtout multiplié les rencontres avec les ambassadeurs et les

³⁷ Sean Mills, *Contester l'empire : pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, traduit de l'anglais par Hélène Paré, Montréal, Hurtubise HMH, 2011 ; David Meren, « An Atmosphere of *Libération*: The Role of Decolonization in the France-Quebec: Rapprochement of the 1960s », *The Canadian Historical Review*, vol. 92, n° 2 (juin 2011), p. 263-294.

³⁸ Robin S. Gendron, *Towards a Francophone Community: Canada's Relations with France and French Africa, 1945-1968*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006.

³⁹ « Procès-verbal de la sixième assemblée régulière du Conseil d'administration », 13 avril 1957, p. 3, CRCCF, Fonds RI, C76/1/6.

⁴⁰ « Dîner hebdomadaire », 13 juin 1951, p. 3, CRCCF, Fonds CRO, C117-1/9/1.

diplomates français et haïtiens pendant ces années⁴¹. Dès 1952, on a tenu quelques discussions à Montréal et à Ottawa sur le rapprochement des peuples canadien-français et français afin de mieux résister au rouleau compresseur culturel anglo-américain⁴². L'idée a même atteint le cercle de Timmins (Ontario), qui a suggéré en 1953 qu'on fonde bientôt des cercles en France et en Afrique française⁴³. Ce souhait s'exprimait dans le contexte où, entre 1948 et 1958, les Lions Clubs s'établissaient en France, au Luxembourg, à Saint-Pierre-et-Miquelon, ainsi qu'au Burkina Faso, au Gabon et au Niger⁴⁴. Dès 1946, le Richelieu a envisagé la possibilité d'établir un cercle à Port-au-Prince (Haïti), puisqu'on estimait partager la même langue (on occultait la créolisation) et la même foi avec les Haïtiens, mais la proposition n'a pas mené à des efforts formels pendant ces années⁴⁵.

En somme, devant les préoccupations distinctes du Québec et des collectivités canadiennes-françaises en milieu minoritaire, le Richelieu a privilégié les réalités communes, soit les succès et les défis qui rejoignaient l'ensemble des parlants français du continent pendant la période. Les minorités des milieux partagés avec la majorité anglophone, en disposant de moins d'institutions au service de leur collectivité et d'un plus faible rapport de force pour leur langue dans l'espace public, vivaient évidemment cette marginalisation de manière plus quotidienne. Cela dit, le Richelieu a surtout encouragé ses clubs à arrimer les réalités particulières de leurs localités aux problématiques

⁴¹ *Bulletin*, 13 septembre 1954, BAnQ-M, Fonds CRM, P206, bobine 6391, image 1599; « Dîner hebdomadaire », 11 avril 1951, p. 5, CRCCF, Fonds CRO, C117-1/9/1; Lettre de Paul J. Gingras à Charles de Pampelonne, 20 avril 1956, APCRM, vol. « Procès-verbaux et correspondance », dossier « 1955-1956 ».

⁴² « La France victorieuse et glorieuse sous ses rois reprendra un jour son rôle », *La Patrie*, 11 novembre 1953.

⁴³ « Vie des clubs, vue de loin », *Le Richelieu*, vol. 3, n° 1 (février 1953), p. 4, BAC, Collection d'ouvrages, J.257.2.

⁴⁴ Paul Martin, *We Serve: A History of the Lions Clubs*, Washington, Regnery Gateway Publishing, 1991, p. 255, 302-305.

⁴⁵ Lettre de Carlet Auguste à Paul J. Gingras, 21 août 1959; Lettre de Paul J. Gingras à Carlet Auguste, 23 novembre 1959, APCRM, vol. « 1959 »; *Bulletin*, 20 mai 1955, BAnQ-M, Fonds CRM, P206, bobine 6392, image 98.

communes à l'ensemble des parlants français. Étant donné qu'un peuple devait posséder des « raisons communes » pour se reconnaître et s'imaginer un avenir collectif, aurait dit Fernand Dumont, le Richelieu a suscité une solidarité nouvelle en affiliant des cercles de l'Acadie aux Prairies et du Saguenay au Rhode Island, d'autant plus qu'il ne constatait aucune contradiction, à l'époque, entre l'autonomisation du Québec, le soutien à la diaspora et le développement de rapports embryonnaires avec les autres peuples francophones.

Une nouvelle rivalité entre divers projets francophones (1960-1972)

Plusieurs acteurs de la décennie 1960 soulignent la rapidité et la profondeur des ruptures sociales, culturelles et politiques, mais les historiens et sociologues, dont Michael Gauvreau, E.-Martin Meunier et Jean-Philippe Warren, insistent aujourd'hui sur les signes avant-coureurs – notamment le renouveau catholique et la prospérité de l'après-guerre – qui auraient annoncé les turbulences à venir⁴⁶. La dynamique créée par l'évolution particulière du Canada français et l'influence des courants sociaux et idéologiques occidentaux en son sein, soit l'explosion démographique du baby-boom, la prospérité économique, la multiplication des programmes sociaux, la démocratisation de l'éducation ainsi qu'un catholicisme axé sur l'engagement du croyant dans son milieu ont tous contribué à miner le projet national paraétatique canadien-français. En revanche, si on a étudié le rôle accru de l'État comme mécanisme redéfinissant les identités, ainsi que la mondialisation des référents culturels, on n'a à peu près rien dit sur l'influence du mouvement de la Francophonie et son corollaire, l'identité « francophone », sur la fragmentation idéologique et institutionnelle du Canada français. Le politologue Simon

⁴⁶ Michael Gauvreau, *Les origines catholiques de la Révolution tranquille*, traduit de l'anglais par Richard Dubois, Montréal, Éditions Fides, 2008 ; E.-Martin Meunier et Jean-Philippe Warren, *Sortir de la grande noirceur : l'horizon personnaliste de la Révolution tranquille*, Sillery, Éditions du Septentrion, 2002.

Langlois a montré l'existence d'un lien entre la fragmentation du Canada français et la mondialisation des référents identitaires – dans la mesure où la prolifération des droits individuels, des déplacements et des communications à l'échelle planétaire aurait mené à l'émergence des références supranationales –, sans toutefois référer explicitement à la Francophonie⁴⁷. Cette « ambiance de libération » dont parle David Meren a aussi eu un effet sur la fragmentation du Canada français et sur son intégration à un nouvel ensemble mondial. Cette mutation n'a pas laissé le Richelieu indemne, tant sur le plan idéologique que sur le plan institutionnel...

Certes, c'est la marche vers la modernisation et l'autodétermination qui animait les Canadiens français pendant la Révolution tranquille qui retient l'attention de prime abord. Les possibilités de changer le rapport au politique dans le cadre d'un fédéralisme renouvelé ou d'un Québec indépendant ont toutefois suscité différentes résistances qui existent toujours tant du côté anglophone que francophone. Dans ce processus d'affirmation de l'État québécois, conçu comme un mécanisme de développement collectif, le réseau institutionnel catholique et canadien-français a joué un grand rôle, mais il a tout de même fini par perdre beaucoup d'importance aux yeux des Québécois. De leur côté, les minorités canadiennes-françaises et acadienne étaient également emballées, mais dans une moindre mesure, par les possibilités qu'offraient leurs provinces respectives pour leur avancement social et culturel, même si elles auraient probablement préféré ménager les réseaux associatifs tout en profitant des nouvelles possibilités sociopolitiques. L'évacuation de l'idéologie canadienne-française au Québec pendant la décennie de même que l'émergence du mouvement indépendantiste au sein des forces nationalistes ont fini par mettre fin à l'Ordre de Jacques-Cartier en 1965 et précipité le départ de certaines délégations minoritaires des

⁴⁷ Simon Langlois, « Un cas typique de mutation de la référence nationale : le Canada français », dans Simon Langlois (dir.), *Identités et cultures nationales : l'Amérique française en mutation*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1995, p. 3-14.

États généraux du Canada français deux ans plus tard. Il s'agissait d'un second fossé qui se creusait, qui n'allait pas bientôt être oublié chez les minorités...

Malgré ces remaniements institutionnels et idéologiques, la nation canadienne-française est demeurée une référence importante au cours de la décennie 1960, comme le révèlent les archives du Richelieu, même si les références explicites à une cause ou à une mémoire commune ont commencé à se faire plus rares. Par exemple, le mouvement a incité l'État fédéral à développer les services radio-phoniques et télévisuels de Radio-Canada et à adopter des symboles canadiens en 1963 et 1964⁴⁸. Dans le cadre des consultations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (commission Laurendeau-Dunton), le cercle de Montréal a recommandé l'établissement de districts bilingues pour que les deux langues majoritaires soient employées dans l'espace public et commercial et « pour que se concrétise dans les faits la réalité biculturelle⁴⁹ ». Toutefois, preuve des tensions que suscitait la question nationale à ce moment-là, le Richelieu n'a déposé aucun mémoire à la commission Laurendeau-Dunton, même s'il n'avait pas hésité à en présenter un à la commission Massey en 1950. En suivant de près l'effondrement de l'Ordre de Jacques-Cartier, il semble avoir préféré ne pas s'avancer sur un terrain qui pouvait le mettre dans l'embarras. Il a cependant continué à tenir la moitié de ses congrès annuels en périphérie du Québec, dont à Manchester en 1960, où 1 600 délégués ont reconnu le « mérite de leurs compatriotes⁵⁰ ». On estimait vouloir y maintenir un certain discours axé sur la survivance, que le Québec soit de la

⁴⁸ « Procès-verbal de la douzième réunion du Conseil d'administration », 18 juillet 1963 ; « Procès-verbal de la huitième réunion du Conseil d'administration », 11 juin 1964, CRCCE, Fonds RI, C76/1/8 et C76/2/1.

⁴⁹ Club Richelieu-Montréal et Rotary Club of Montreal, « Mémoire conjoint à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme », décembre 1964, p. 11-12, BAC, Collection d'ouvrages, CA1 21 63 B31 B209.

⁵⁰ « Procès-verbal de la vingt-quatrième assemblée régulière du Conseil d'administration », 17 janvier 1963, p. 2 ; « Rapport de la réunion du comité des congrès », 27 février 1964, CRCCE, Fonds RI, C76/1/8 et C76/2/1.

partie ou non⁵¹. Si ces grand-messes attiraient toujours des politiciens, dont l'ancien premier ministre du Canada Louis Saint-Laurent⁵², un doute s'installait déjà, entre autres, au club de Québec, concernant l'avenir d'une « poignée de Français [...] perdus dans la masse⁵³ » anglo-saxonne.

Le Richelieu n'a pu se soustraire entièrement aux déchirements sur l'avenir du Canada français. Par exemple, lorsque certains membres hullois du cercle d'Ottawa-Hull avaient soulevé l'idée, en 1946 et en 1956, de former un cercle autonome sur la rive québécoise, le conseil d'administration avait réussi à écarter l'idée, en rappelant que ce cercle symbolisait la pérennité de la solidarité outre-frontières⁵⁴. Il a toutefois fallu plus de doigté, à l'automne 1962, pour réagir à la formation d'un cercle clandestin à Hull, que ses instigateurs présentaient comme un meilleur moyen de recruter des Canadiens français « embrigadés⁵⁵ » dans les clubs neutres. Les sections locales de l'Ordre de Jacques-Cartier et de la Société Saint-Jean-Baptiste sont intervenues et ont exercé des pressions sur l'élite d'Ottawa pour qu'elle reconnaisse, enfin, les aspirations des requérants hullois⁵⁶. « C'était une division dans la maison canadienne-française⁵⁷ », rappelle aujourd'hui le membre ottavien Laurent Isabelle. Le départ des membres de Hull

⁵¹ Lettre de Normand-W. Lachance à Adolphe Robert, 14 mai 1960; « Three-Day Convention Attracts 1600 Visitors », *Manchester Union Leader*, 17 septembre 1960, APCRM, vol. « [Sans titre] » et « 1960-1961 ».

⁵² *Bulletin*, 27 septembre 1960, BAnQ-M, Fonds CRM, P206, bobine 6392, image 645; *Le Richelieu*, n° 10, numéro spécial, 1960, p. 2, CRCCF, Fonds CRO, C117-2/10/17.

⁵³ *Bulletin*, 18 avril 1960, p. 1, APCRQ, vol. « Bulletins », dossier « 1960 ».

⁵⁴ « Procès-verbal de la dix-neuvième assemblée régulière du Conseil d'administration », 13 septembre 1956, CRCCF, Fonds RI C76/1/5.

⁵⁵ Lettre de Suzanne Gosselin au gouverneur, 14 février 1963, APRI, vol. « Clubs », dossier « 07126 Hull ».

⁵⁶ « Rapport de la réu[n]ion du C.P.R. », 29 octobre 1962; « Lettre du secrétaire régional au secrétaire », 18 décembre 1962, CRCCF, Fonds OJC, C3/29/6; « Procès-verbal de la dixième assemblée régulière du Conseil d'administration », 26 juillet 1962, CRCCF, Fonds RI, C76/1/5.

⁵⁷ Entrevue avec Laurent Isabelle, Ottawa (Ontario), 21 juin 2011.

a laissé une certaine amertume chez les membres franco-ontariens, qui ont maintenu le nom de leur club – « Ottawa-Hull » – pendant trois ans et conservé le capital amassé sur les deux rives dans son fonds des œuvres⁵⁸. En 1965, le cercle du Témiscamingue s'est également divisé en sections québécoise et ontarienne, peut-être pour des raisons semblables.

La division des deux cercles chevauchant la frontière du Québec aurait pu s'inspirer de la division des diocèses de Haileybury et d'Ottawa pendant les années 1960, mais elle semble surtout avoir eu lieu en raison des oppositions sur la question nationale qui parvenaient déjà à ébranler des amitiés. Il se peut bien que le Richelieu ait tenté de calmer ces tensions en s'abstenant de participer aux États généraux, un geste qui a d'ailleurs bien déçu son organisateur Rosaire Morin⁵⁹. Certes, plusieurs membres y participaient déjà par l'entremise d'autres organismes, mais le conseil d'administration avouerait plus tard qu'il avait été sage de s'en tenir loin, vu le départ fracassant des porte-paroles franco-ontariens et acadiens pendant les assises de novembre 1967⁶⁰. Pour sa part, le Richelieu s'est contenté de recevoir quelques subventions, dont 4 000 \$ pour le congrès de Toronto en 1966⁶¹, du Service du Canada français d'outre-frontières (SCFOF), fondé quelques années plus tôt pour remplacer le soutien privé au réseau institutionnel des minorités canadiennes-françaises et acadienne.

Bien entendu, le Richelieu avait un penchant plus social et intellectuel que politique, surtout si on le compare à l'Ordre de Jacques-Cartier. Il ne menait pas directement d'interventions dans

⁵⁸ *Bulletin*, 25 juin 1963, p. 2; E. J. Whiteside, « Re : Club Richelieu Ottawa-Hull change of name to Club Richelieu Ottawa », 8 juin 1965, CRCCE, Fonds CRO, C117-2/5/8 et C117-2/7/20.

⁵⁹ « Procès-verbal de la première réunion du Conseil d'administration », 12 mars 1964, p. 2, CRCCE, Fonds RI, C76/2/1.

⁶⁰ « Procès-verbal d'une réunion du Comité de Régie », 1^{er} juin 1967; Jean-Jacques Tremblay, « Les États généraux », [1968], CRCCE, Fonds RI, C76/2/4, et Fonds Jean-Jacques Tremblay (ci-après Fonds JJT), P195/1/10.

⁶¹ « Québec, merci ! », *Le Richelieu*, vol. 16, n° 3 (mai-juin 1966), p. 16, APRI, vol. « Vie Richelieu 1946-1980 ».

la sphère politique pour rehausser la place des Canadiens français, mais privilégiait surtout des œuvres caritatives pour leurs jeunes compatriotes. S'il n'a pas pris position sur l'autonomie du Québec – à l'inverse de l'OJC et de la SSJB –, le Richelieu a toutefois été marqué par la volonté des cercles québécois d'acquérir plus d'autonomie par rapport au siège social et l'élite d'Ottawa. C'est ainsi qu'il a inauguré, dès 1964, des conseils régionaux, qui coordonneraient localement des projets caritatifs et culturels pour les cercles d'une région. Preuve encore que la décentralisation de l'organisme semblait presque inévitable, en février 1968, il a aussi mis sur pied douze districts, dont les membres éliraient un représentant au conseil d'administration. Par contre, l'élite d'Ottawa a tout de même profité de sa marge de manœuvre pour assurer que le Richelieu crée des districts régionaux qui ne suivaient pas les frontières politiques. Les clubs ont donc été regroupés dans les régions (Nord, Outaouais et Baie des Chaleurs, par exemple) au lieu de suivre les frontières provinciales.

Cette mesure constitue une des raisons pour lesquelles le Richelieu a évité la québéçisation et la disparition. Sean Mills et Joel Belliveau rappellent d'ailleurs que le libéralisme social de l'époque, véhiculé par les divers spectacles de contre-culture chez les jeunes au Québec et en Acadie, a fini par marquer plusieurs adultes de manière considérable dès la fin de la décennie 1960⁶². Malgré son traditionalisme, le Richelieu a pris la balle au bond pour s'adapter, du moins en partie, aux sables mouvants des mutations sociales et politiques de l'époque. Il a tenté de maintenir une assise canadienne-française tout en reconnaissant la volonté d'autonomisation de ses cercles québécois. Si ces derniers semblaient s'éloigner des îlots minoritaires, qui dériveraient peut-être même à perte de vue chez certains, le Richelieu a diminué la fréquence et l'intensité de sa rhétorique sur les réalités partagées entre le Québec et les minorités, juste assez pour qu'il n'apparaisse pas comme étant analogue aux nouvelles aspirations de

⁶² Joel Belliveau, *Le « moment 68 » et la réinvention de l'Acadie*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2014; Mills, *Contester l'empire*.

cette majorité, mais pas trop pour que le Richelieu n'apparaisse plus en phase avec les aspirations des minorités, ainsi que le « respect » qu'elles maintenaient toujours pour le projet national d'antan.

On ne doit pas y voir un lent abandon du « rêve d'un pays imaginé », mais plutôt le passage d'une rhétorique explicite à un comportement implicite. À partir de 1967, on ne vantait plus beaucoup les mérites du projet national canadien-français, mais lorsque venait le temps d'élire la présidence par exemple, les membres maintenaient une alternance presque parfaite entre un membre du Québec et un membre de sa périphérie. Au printemps 1968, le mouvement a aussi tâché d'étouffer dans l'œuf la volonté d'au moins deux cercles, ceux de La Pocatière et de Longueuil, de travailler ouvertement pour l'indépendance du Québec. Ceux-ci s'étaient laissés « exploit[er] [...] par les partis politiques ou groupes indépendantistes⁶³ » et devaient faire preuve d'un « esprit ouvert [...] sur la collectivité nationale⁶⁴ », selon les administrateurs à Ottawa. En revanche, cette volonté de ménager la chèvre et le chou semble avoir encouragé le départ des franges les plus nationalistes de l'effectif du Québec et découragé l'engagement de bénévoles vis-à-vis un mouvement qui refusait de se positionner sur l'indépendance. Les sources ne sont pas explicites à cet égard, mais on voit difficilement comment l'un des cercles les plus nationalistes et actifs pendant une vingtaine d'années, celui de Montréal, serait passé de 175 à 30 membres en quelques années⁶⁵. Par ailleurs, deux autres projets d'affiliation sur l'île ont échoué à la fin de la décennie, semble-t-il, en raison des fortes allégeances politiques parmi les recrues⁶⁶. Quelques clubs québécois

⁶³ « Procès-verbal de la deuxième réunion du comité de la coordination », 14 juin 1968, p. 3, CRCCF, Fonds RI, C76/2/6.

⁶⁴ « Procès-verbal du comité de régie », 5 avril 1968, p. 2, CRCCF, Fonds RI, C76/2/5.

⁶⁵ « Rapport d'activités de l'agent de liaison », 6 octobre 1969, p. 2 ; « Procès-verbal de la réunion des comités d'expansion et de fondations [sic] », 12 juin 1970, CRCCF, Fonds RI, C76/2/6 et C76/2/7.

⁶⁶ « Procès-verbal de la neuvième réunion du Conseil d'administration », 22-23 janvier 1971, p. 2, CRCCF, Fonds RI C76/2/7.

ont aussi fermé leurs portes. Le mouvement semble donc avoir stagné, en partie du moins, à cause de ce refus d'adopter une position claire sur la question nationale⁶⁷.

La période entre 1968 et 1972 apparaît, en contraste, tout autrement dans les milieux francophones à l'extérieur de la Belle Province, où l'engouement pour les mouvements associatifs est demeuré important. Devant la disparition de certains regroupements catholiques, dont l'Action catholique, et nationaux, dont les sections de la SSJB, le Richelieu a pu actualiser sa pertinence sociale et culturelle et y recruter d'anciens membres. Le mouvement a même intensifié le rythme des fondations en Ontario français et en Acadie au tournant des années 1970. Les nouvelles banlieues d'Ottawa (Orléans) et de Toronto (Oshawa) ont constitué de nouveaux cercles, tandis que d'autres cercles continuaient de promouvoir le pacte entre deux peuples⁶⁸, peut-être afin de mieux distinguer les Franco-Ontariens des autres groupes ethniques de la province. Pour sa part, le cercle d'Ottawa a continué de pousser la réflexion publique sur l'ouverture d'écoles secondaires de langue française et n'hésitait pas à encourager les élèves à faire pression sur les commissions scolaires publiques récalcitrantes⁶⁹. En Nouvelle-Angleterre francophone, la lutte pour les droits civiques, associée aux effets de la Révolution tranquille, a maintenu l'engagement des membres et attiré de nouveaux chefs de file franco-américains au Richelieu. Devant l'effondrement des écoles paroissiales bilingues et de certaines institutions franco-américaines, ceux-ci ont tenté de tailler une place au français

⁶⁷ Diane Vallée, *Cinquantenaire du Club Richelieu Mont-Joli : rappels et reconnaissance, 1946-1996 : célébration, 8 décembre 1996*, Mont-Joli, Club Richelieu de Mont-Joli, 1996, [annexe 1].

⁶⁸ « Procès-verbal de la réunion des comités d'expansion et de fondations [sic] », 12 juin 1970, CRCCE, Fonds RI, C76/2/6 et C76/2/7; *La Revue Richelieu* (mai-juin 1969), p. 59.

⁶⁹ « An Act to amend The Secondary Schools and Boards of Education Act », 1968; « Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration », 20 septembre 1971, p. 2; *Bulletin*, 6 juillet 1972, p. 2, CRCCE, Fonds CRO, C117-1/7/10 et Fonds CRO, C117-2/5/12, C117-2/12/ et C117-2/31.

dans les espaces de la majorité⁷⁰. Au U.S. Department of Education ou au Sénat du New Hampshire, des membres ont demandé que l'on diffuse les ondes télévisuelles du Québec ou que l'on enrichisse les programmes de français dans les *high schools* publics. D'ailleurs, seul le cercle de Worcester (Massachusetts) a mis fin à ses activités en 1970, faute de relève. Les Cadiens de la Louisiane ont aussi participé au réveil en voulant y raviver la langue française. Grâce à une subvention de 20 000 \$ du Service du Canada français d'outre-frontières, le Richelieu a réussi à affilier un premier club, composé d'enseignants de français, à Lafayette en 1969⁷¹.

La neutralité politique du Richelieu et sa volonté de s'adapter aux tendances sociales et politiques des « années 68 » ont donc parallèlement amené la stagnation du recrutement au Québec et une expansion ailleurs en Amérique française. Ce renouveau, avons-nous dit, mettait moins l'accent sur les particularités partagées entre les francophones du continent que sur les références et les identités régionales acadienne, franco-américaine, franco-ontarienne et québécoise.

Le Richelieu avait peut-être « évité de tomber dans la fosse de l'OJC⁷² », se rappelle aujourd'hui l'ex-délégué Grégoire Pagé, mais le mouvement s'est aussi rendu vulnérable en se précipitant vers des tendances de l'heure, ce qui aurait des conséquences durables sur le mouvement. Alors que le gouvernement fédéral tentait de redéfinir le Canada comme le fleuron mondial du bilinguisme et du multicultu-

⁷⁰ *La Revue Richelieu*, vol. 19, n° 2 (mars-avril 1969), p. 21, CRCCF, Fonds CRO, C117-2/10/19; « Procès-verbal d'une réunion du comité de régie », 12 février 1970, p. 4, CRCCF, Fonds RI, C76/3/1; « French Language TV From Canada Coming When Obstacles Hurdled », *The Manchester Union-Leader*, 16 septembre 1973, APCRM, vol. « 1973 ».

⁷¹ « Procès-verbal de la réunion du comité de régie », 25 octobre 1968; « Procès-verbal de la réunion du comité de régie », 25 janvier 1969, p. 3; « Procès-verbal de la cinquième réunion du Conseil d'administration », 12 septembre 1969, p. 4; « Procès-verbal de la réunion du comité de régie », 12 février 1970, p. 2; « Procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil d'administration », 13 juin 1970, p. 5, CRCCF, Fonds RI, C76/2/5, 6 et 7 et C76/1/3.

⁷² Entrevue avec Grégoire Pagé, Ottawa (Ontario), 10 mai 2011.

ralisme, il portait un dur coup à la notion de dualité et à celle d'une fédération binationale. Récemment élu à la tête de son parti et devenu premier ministre, Pierre Elliott Trudeau a lui-même visité le club de Campbellton en mai 1968. Au cours de cette visite, il a avancé que la préservation de « la langue et [d]es traditions françaises » n'empêchait pas le relâchement des traits anachroniques d'un peuple. Il a même conclu en estimant que « les traditions [devaient] changer⁷³ ».

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement fédéral de Trudeau ne s'est pas contenté de faire des déclarations auprès des citoyens. Le Secrétariat d'État a ainsi reçu le mandat de promouvoir la participation des citoyens à la vie publique, et celui d'offrir aux organismes en milieu minoritaire des subventions gouvernementales, toujours en vue de renouveler l'engagement vis-à-vis la fédération canadienne⁷⁴. En offrant une subvention annuelle de 10 000 \$ au Richelieu à partir de 1970, le Secrétariat d'État espérait encourager le développement des activités intellectuelles en milieu minoritaire ainsi que l'établissement de cercles dans l'Ouest canadien⁷⁵. Ainsi, le Richelieu adopterait un caractère pancanadien et ne serait plus uniquement centré sur le Québec et sa périphérie. Par contre, lors de ses missions d'expansion, le délégué Paul-Émile Bélanger a vite été confronté à la quasi-absence du français dans plusieurs milieux professionnels urbains. Il a découvert non seulement une « mentalité [...] très différente⁷⁶ » chez les Canadiens français de Calgary, mais aussi une « attitude

⁷³ Pierre Elliott Trudeau, dans *La Revue Richelieu*, mai-juin 1969, p. 62, BAC, Collection d'ouvrages, J257.2.

⁷⁴ Leslie Alexander Pal, *Interests of State: The Politics of Language, Multiculturalism, and Feminism in Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1993, p. 101-122; Michel Bock, « De la "tradition" à la "participation" : les années 1960 et les mouvements de jeunesse franco-ontariens », *Cahiers Charlevoix : études franco-ontariennes*, vol. 8, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2010, p. 164.

⁷⁵ Lettre de J. René Préfontaine à Paul Lumsden. « Société Richelieu Internationale », 16 avril 1970; Lettre de R. Paul Lumsden à René Préfontaine, 5 mai 1970, BAC, Fonds Secrétariat d'État, RG6-F-4, vol. CB9-213.

⁷⁶ « Rapport de l'agent de liaison », 4 décembre 1970, p. 8, CRCCE, Fonds RI, C76/2/7.

[négative] d'un fort pourcentage de l'élément anglophone envers les francophones⁷⁷ » à Halifax, ce qui aurait découragé les professionnels acadiens en milieu urbain de s'affirmer dans leur langue. Malgré l'adoption récente de la *Loi sur les langues officielles*, au-delà des régions francophones et bilingues du Canada, les Canadiens français étaient toujours à peu près invisibles dans l'espace public. Le Secrétariat d'État a aussi proposé au Richelieu un « projet d'échange de jeunes d'expression française⁷⁸ », qui occultait les vocables identitaires, non seulement pour renforcer la connaissance des francophones hors Québec, mais aussi pour miner l'indépendantisme québécois. Devant « servir à l'unité nationale [canadienne]⁷⁹ », ce programme a souvent occulté les rapports de force politiques derrière la fragilité de plusieurs milieux pour réduire la vitalité d'un milieu à la simple volonté des individus. Sur le plan pragmatique toutefois, les clubs s'y engageaient simplement pour permettre à des jeunes de leurs localités de visiter le Canada⁸⁰. Le succès de l'initiative a été tel que les anciens présidents ont même fini par suggérer au conseil d'administration d'« adapter la formule [du] Richelieu à l'idée de perspective jeunesse du gouvernement fédéral⁸¹ ».

Outre l'intervention de l'État fédéral pour coopter, voire « canadianiser » le projet canadien-français, l'émergence d'une conscience francophone mondiale faisait aussi son apparition dans le paysage des mutations nationales. Certes, plusieurs missionnaires et religieuses de France avaient instruit ou soigné les Canadiens français, et la France demeurait un lieu d'inspiration culturelle ainsi qu'un

⁷⁷ « Rapport de l'agent de liaison », 8 février 1971, p. 5, CRCCF, Fonds RI, C76/3/6.

⁷⁸ « Procès-verbal de la sixième réunion du Conseil d'administration », 29 novembre 1968, CRCCF, Fonds RI, C76/2/5.

⁷⁹ « Rapport des délibérations entendues lors d'une réunion du Comité d'échanges culturels », 27 mars 1969, CRCCF, Fonds RI C76/2/6.

⁸⁰ « Procès-verbal de la troisième réunion du Conseil d'administration », 28 avril 1972, p. 6; « Procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil d'administration », 9 juin 1972, CRCCF, Fonds RI, C76/3/3.

⁸¹ « Rapport de la réunion du comité des présidents généraux », 22-23 octobre 1971, p. 2, CRCCF, Fonds RI, C76/3/3.



partenaire économique et un allié militaire du Canada, mais les liens entre les sociétés civiles canadienne et française demeuraient rares⁸². Le développement des transports et des communications de même que l'émergence des ambitions internationales du Québec et des autres peuples francophones ont contribué à l'apparition d'une conscience des espaces francophones du monde⁸³. Pendant que le réseau institutionnel canadien-français s'effritait, des nationalistes au Québec ont jeté les bases d'une nouvelle solidarité outre-mer en fondant l'Union des journalistes de langue française en 1954 et l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) en 1961. Le Richelieu a songé, dès 1965, à la possibilité d'affilier des cercles en France avec l'ambassadeur de France au Canada, François Leduc. Par ailleurs, le mouvement a tenu son premier congrès annuel outre-mer à Cannes (France) en septembre 1968. Au niveau local, les cercles s'intéressaient de plus en plus à l'Europe et à la décolonisation des pays du Sud, souvent en invitant à leur tribune un ambassadeur ou un missionnaire venant du pays en question⁸⁴.

Devant trois mutations culturelles – l'autonomisation du Québec, l'édification d'un nouveau nationalisme canadien et la mondialisation de la Francophonie –, le Richelieu a trouvé une échappatoire à la crise du Canada français en se tournant vers la Francophonie mondiale. Le président du mouvement en 1968-1969 avait beau encore être nationaliste canadien-français au sens traditionnel du terme, Gontran

⁸² Robert Bothwell, *Alliance and Illusion: Canada and the World, 1945-1984*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2007, p. 300; David Meren, *With Friends Like These: Entangled Nationalisms and the Canada-Quebec-France Triangle, 1944-1970*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2012.

⁸³ Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, Paris, Les Éditions Perrin, 2001, p. 514.

⁸⁴ « Conférence », *Bulletin*, 28 février 1965, APCRM, vol. « 1965 »; Lettre de Dominique Agoumba au Club Richelieu à Montréal, 15 septembre 1960, BAnQ-M, Fonds CRM, P206, bobine 6392, image 667; « Procès-verbal de la quinzième assemblée générale annuelle », 19-20 février 1965, p. 2; *Le Richelieu*, vol. 15, n° 6 (novembre-décembre 1965), p. 2, CRCCF, Fonds RI, C76/2/1 et Fonds CRO, C117-2/1 / et C117-2/17.



Rouleau est venu à croire qu'il y avait peut-être moyen d'empêcher la disparition du projet canadien-français – et celle du Richelieu – en mobilisant les francophones d'outre-mer. Autrement dit, on parviendrait peut-être à concilier les liens de solidarité avec la diaspora et les ambitions internationales du Québec en érigeant un nouvel échelon, au-delà des projets régionaux, fédéral et national⁸⁵. Né à Matane (Québec) en 1927 et ayant étudié le droit à l'Université de Montréal, Rouleau a par la suite déménagé à Baie-Comeau⁸⁶. Il s'est engagé au sein du club local dans la vingtaine et est devenu l'un des plus jeunes présidents du mouvement à l'âge de trente-deux ans. Nationaliste, mais aussi fédéraliste et trahissant parfois son allégeance au Parti libéral, il souhaitait éviter que le mouvement devienne une autre victime de la crise nationale⁸⁷. La mondialisation du mouvement pouvait ainsi représenter une « planche de salut » pour le Richelieu, menacé de disparition. Elle proposait, écrivait-il, un « traitement [de] choc nécessaire pour assurer la conservation et la consolidation à l'intérieur des cadres traditionnels [...] des relations interprovinciales⁸⁸ ». « Français, [...] Franco-Ontariens, Acadiens, Franco-Américains et Canadiens français du Québec » pourraient ainsi « dialoguer et fraterniser⁸⁹ » entre eux et assurer que le Québec conserve des liens avec sa diaspora. Selon Rouleau, le Québec avait beau se tourner vers la France, quoi qu'il fasse sur les plans politique et culturel, il resterait tout de même « indissolublement lié au continent nord-américain⁹⁰ »

⁸⁵ Gontran Rouleau, « Le mythe-équation : langue et foi », *Vie Richelieu*, vol. 18, dossier 5 (septembre 1968), p. 13, CRCCF, Fonds CRO, C117-2/10/19.

⁸⁶ Jean Cournoyer, « Rouleau (Gontran) », *La Mémoire du Québec*, [En ligne], [[http://www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Rouleau_\(Gontran\)](http://www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Rouleau_(Gontran))] (28 mai 2015).

⁸⁷ Gontran Rouleau, « À l'issue d'un tour de France : conférence de presse à Paris en marge de l'expansion Richelieu », *La Revue Richelieu*, mai-juin 1969, p. 46.

⁸⁸ Gontran Rouleau, *La Revue Richelieu*, vol. 24, n° 4 (juillet-août 1974), p. 12, CRCCF, Fonds CRO, C117-2/10/19.

⁸⁹ Gontran Rouleau, « Déjeuner Richelieu à Cannes », *La Revue Richelieu*, vol. 18, n° 6 (novembre 1968), p. 3, CRCCF, Fonds CRO, C117-2/10/19.

⁹⁰ Gontran Rouleau, « À l'issue d'un tour de France », p. 46.

sur le plan géographique. Par conséquent, le Québec n'avait d'autre choix que de se préoccuper du sort des avant-postes francophones ailleurs sur le continent⁹¹.

Jusque-là, les promoteurs de la Francophonie mondiale avaient surtout été des littéraires à l'extérieur de l'Hexagone, dont le Québécois Jean-Marc Léger, le Sénégalais Léopold Senghor et le Tunisien Habib Bourguiba. Pendant la décennie 1960, leurs efforts auraient fait germer une conscience francophone dans les nouveaux États, issus de la décolonisation française, et dans les espaces où la langue française occupait une place importante⁹². Comme la France ne possédait plus l'autorité morale de mener la Francophonie sans être accusée de néocolonialisme, ses interventions se sont limitées à encourager l'émancipation des peuples de langue française, dont le Québec, que le président français Charles de Gaulle aurait bien aimé voir se « décoloniser » du Canada. Sa célèbre déclaration à l'hôtel de ville de Montréal le 24 juillet 1967, qui célébrait le Québec et le Canada français « libres », a bien résonné chez Gontran Rouleau. Après le congrès de Cannes, il s'est rendu à Paris pour rencontrer l'ambassadeur du Canada, le délégué du Québec, et de Gaulle, à l'Élysée, le 1^{er} octobre 1968⁹³. Ce dernier s'est d'ailleurs réjoui de l'ambition du Richelieu de s'installer en France et l'a incité à élargir son territoire à tous les peuples de langue française. La Francophonie émergente avait l'avantage de rallier des nationalistes de plusieurs tendances, ce qui a permis à Rouleau, un fédéraliste, d'établir un bon rapport avec Jean-Marc Léger, un indépendantiste qui venait d'être chargé de la mise sur pied du Secrétariat permanent de l'Agence de coopération

⁹¹ Procès-verbal de la neuvième réunion du Conseil d'administration », 22-23 janvier 1971, p. 5, CRCCF, Fonds RI C76/2/7.

⁹² Trang Phan et Michel Guillou, *Francophonie et mondialisation : histoire et institutions des origines à nos jours*, avec le concours de Corine Djistera *et al.*, et la collaboration de Sarah Boukri *et al.*, Paris, Éditions Belin, 2011.

⁹³ Gontran Rouleau, « Accueil chaleureux à l'Élysée », *La Revue Richelieu*, mai-juin 1969, p. 43.

culturelle et technique (ACCT) à Paris⁹⁴. Léger a applaudi cette « modernisation » du Richelieu et lui a promis une subvention annuelle à hauteur de 50 000 \$, même si, faute de moyens, elle se limiterait à 5 000 \$⁹⁵.

Ce nouvel intérêt du Richelieu pour la France et la Francophonie a aussi captivé nombre de dignitaires canadiens, dont l'ambassadeur du Canada en France, Jules Léger, et le ministre de l'Éducation du Québec, Jean-Guy Cardinal⁹⁶. Le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec a offert 10 000 \$ pour l'expansion du mouvement en France en 1969, la Délégation lui a fourni des contacts et le Consulat du Canada à Marseille a rangé différents objets en réserve pour les futurs cercles là-bas. Pierre Trudeau voyait aussi en l'expansion du Richelieu « une œuvre éminemment louable [...] favorisant de sorte la bonne entente et la coopération internationales⁹⁷ », mais le ministère des Affaires extérieures ainsi que l'Agence canadienne de développement international (ACDI), fondée en 1970, se sont abstenus de soutenir les efforts du Richelieu pendant ces années⁹⁸. En outre, cet intérêt pour la Francophonie mondiale a emballé les membres de toute allégeance politique venant du Québec et des milieux minoritaires. Ces derniers ont d'ailleurs représenté la moitié des 900 délégués nord-américains au congrès de Cannes et effectué

⁹⁴ « Procès-verbal de la sixième réunion du Conseil d'administration », 7 novembre 1969, p. 4, CRCCF, Fonds CRO, C117-1/2/7.

⁹⁵ « Procès-verbal de la troisième réunion », 26-27 mars 1971, p. 6; « 1^{er}-23 mars », [mars 1972], p. 16; « Procès-verbal d'une réunion du comité d'expansion », 4 janvier 1974, p. 75, CRCCF, Fonds RI, C76/3/1 et C76/3/3.

⁹⁶ « Éclatant succès du congrès Richelieu », 10 octobre 1968, p. 2, APRI, dossier « Communiqués de presse 1968-1976 »; « Réunion du comité de régie », 18 décembre 1969, p. 4; « Procès-verbal de la sixième réunion du Conseil d'administration », 6-7 octobre 1972, p. 2, CRCCF, Fonds RI, C76/2/5.

⁹⁷ Pierre Elliott Trudeau, « Message du premier ministre aux Richelieu », *La Revue Richelieu*, vol. 20, n° 7 (décembre 1970), p. 3, CRCCF, Fonds CRO, C117-2/10/19.

⁹⁸ « État des revenus et dépenses », 31 décembre 1972, CRCCF, Fonds RI, C76/3/3.

cinq des plus importantes contributions financières à l'expansion du Richelieu à l'étranger pendant la période⁹⁹.

Pourtant, cet enthousiasme d'apparence quasi consensuelle pour l'élargissement du Richelieu à la Francophonie entière n'a pas favorisé l'émergence, telle qu'imaginée par Gontran Rouleau, d'une hiérarchie d'appartenances équilibrée entre les communautés locales, régionales, nationales et mondiale. Cet effort d'agrandir « la famille » canadienne-française, avouait-il, constituait avant tout une « adaptation [nécessaire] au monde moderne¹⁰⁰ » pour parvenir à mieux résister à l'hégémonie culturelle anglo-américaine. Son successeur à la présidence, le Franco-Ontarien Gaston Beaulieu, renchérirait même que « chacun se sent[ait] obligé de se couvrir d'une déclaration à caractère universel¹⁰¹ ». Quelques cercles se sont opposés à la mondialisation du Richelieu, certains membres y voyant une « trahison » de « l'esprit » canadien-français, celui qui avait animé ses fondateurs, entreprise seulement pour gagner des pâturages plus verdoyants. Pourtant, il apparaissait trop tard pour les dirigeants de faire marche arrière, la mondialisation étant « un mouvement irréversible » qui engageait l'organisme à « maintenir le rythme de [se]s travaux sinon les accentuer¹⁰² ». L'idéologie mondialisante devenait une norme incontestable à un point tel que, déjà en 1971-1972, certains membres osaient même qualifier le « souci de la sauvegarde du caractère ethnique des Canadiens français¹⁰³ » de rétrograde et peu adapté aux aspirations des jeunes, « ouverts¹⁰⁴ », pour qui la langue se réduisait à un « moyen

⁹⁹ « Rapport des sommes versées au fonds d'expansion », 20 octobre 1972, CRCCE, Fonds RI, C76/3/3.

¹⁰⁰ Gontran Rouleau, dans « 1968 sera l'année internationale », *Le Richelieu*, vol. 18, n° 2 (mars 1968), p. 2, CRCCE, Fonds CRO, C117-2/10/18.

¹⁰¹ Gaston Beaulieu, « Pérégrinations d'un président », *Le Richelieu*, mai-juin 1969, p. 16-17.

¹⁰² « Procès-verbal de la sixième réunion du Conseil d'administration », 6-7 octobre 1972, p. 3, CRCCE, Fonds RI, C76/2/5.

¹⁰³ Paul Dumont, dans « Vie et survie du Richelieu International : rapport de l'atelier », [octobre 1970], p. 2, CRCCE, Fonds RI, C76/2/7.

¹⁰⁴ « Congrès Richelieu aux Maritimes », *La Revue Richelieu*, vol. 20, n° 4 (juillet-août 1970), p. 8, CRCCE, Fonds CRO, C117-2/10/19; « Procès-verbal de la

de communication international » qui pouvait faire « rayonner ¹⁰⁵ » l'individu à l'étranger, selon le directeur général G.-Mathias Pagé. La volonté de rupture se trouvait aussi chez l'administrateur Louis-J. Roy, qui voulait substituer au courant « nationaliste, conservateur, [et] sur la défensive » d'antan, une ouverture sur le monde qui permettrait au Richelieu d'accepter « les gens de toutes les religions, donc de toutes les idéologies ¹⁰⁶ ». Ainsi, les membres pourraient devenir de véritables « citoyens du monde ». Si certains évoquaient « la fierté nationale d'exporter une formule, un produit canadien-français » à l'étranger, les dirigeants faisaient des pieds et des mains pour empêcher ses membres de « se satisfaire du repli sur soi ¹⁰⁷ ».

Potentiellement exagérée, cette autocritique voulait aussi circonscrire les critiques de l'expansion sinueuse et parfois décevante dans la Francophonie. Depuis quelques années, le Richelieu avait envoyé des délégués pour sillonner l'Europe francophone et imaginait un archipel de cercles en Europe francophone, de Brest à Bruxelles et de Perpignan à Aoste, mais n'avait pas les moyens de ses ambitions. Par ailleurs, les *service clubs* Lions et Rotary avaient déjà recruté plusieurs membres potentiels depuis leur installation en France vingt ans plus tôt. Le Richelieu s'est plutôt tourné vers les anciens membres de la Table Ronde, une fraternité d'origine médiévale qui excluait ses membres à leur 40^e anniversaire ¹⁰⁸. La stratégie s'est avérée payante dans plusieurs localités, dont à Lille (France), où 15 des 25 membres fondateurs du cercle Richelieu étaient des anciens de la Table Ronde ¹⁰⁹.

réunion du Conseil d'administration », 13 février 1970, p. 2, CRCCF, Fonds RI, C76/2/7.

¹⁰⁵ G.-Mathias Pagé, « Expansion et Jeunesse : vie et survie du Richelieu », *La Revue Richelieu*, vol. 21, n° 1 (janvier-février 1971), p. 2, CRCCF, Fonds CRO C117-2/10/19.

¹⁰⁶ Louis-J. Roy, « Éditorial », *La Revue Richelieu*, mars-avril 1971, APRI, vol « Vie Richelieu 1946-1980 ».

¹⁰⁷ « Comité des œuvres », 24 novembre [1971], p. 2, CRCCF, Fonds RI, C76/3/1.

¹⁰⁸ « Rapport de l'agent de liaison », 15 juin 1970, p. 5, CRCCF, Fonds RI, C76/2/7.

¹⁰⁹ « Rapport de l'agent de liaison », 27 avril 19[71], p. 2, CRCCF, Fonds RI, C76/3/1.

À quelques occasions, certains membres du Rotary ont quitté leur club pour se rapprocher de leurs « cousins [canadiens-français]¹¹⁰ » au Richelieu, mais les gains ont été modestes. Entre 1968 et 1972, seuls neuf clubs ont été fondés en France. Vu le rythme plus élevé des affiliations de clubs en milieu minoritaire nord-américain, leur poids au Richelieu est passé de 32 à 34 %, la proportion des cercles québécois a diminué de 65 à 61 % et les clubs outre-mer ne représentaient que 5 % de l'ensemble¹¹¹. Malgré l'ambition des promoteurs de la mondialisation, le coût élevé des missions à l'étranger (178 000 \$ en quatre ans, dont 58 % provenaient des agences publiques¹¹²) et leurs faibles retombées à court terme (44 000 \$ en nouvelles cotisations en deux ans) ont suffi pour qu'en 1973 une assemblée réachemine la moitié des sommes affectées à l'expansion aux « cadres traditionnels », une curieuse expression pour désigner, sans le dire, le Canada français¹¹³.

Ironiquement, c'est à ce moment que le mouvement commençait à se doter d'une notoriété à l'étranger. On avait évoqué la possibilité d'affilier des groupes d'hommes noirs francisés « dans les principales capitales¹¹⁴ » de l'Afrique francophone, sans toutefois mettre en œuvre un plan pour veiller à sa réalisation. À l'automne 1969, le Richelieu a été stupéfait d'apprendre qu'un groupe à Kinshasa, en République démocratique du Congo, souhaitait former un cercle Richelieu. Le siège social a donc demandé à ce que le promoteur, Pierre-Honoré Masunga, un directeur d'école, confirme ses bonnes intentions puis

¹¹⁰ Marcel Koessler, « Procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil d'administration », 14 février 1969, CRCCE, Fonds RI, C76/2/6.

¹¹¹ « Liste des clubs Richelieu », mai 2011, p. 6-8, APRI, vol. « Base de données électroniques ».

¹¹² « Analyse de la rentabilité du programme d'expansion », [1974], Archives privées du Club Richelieu Edmunston, dossier « Réseau ».

¹¹³ « Vingt-troisième [...] assemblée générale », 16 février 1973, p. 6, CRCCE, Fonds RI, C76/3/1.

¹¹⁴ Lettre de Gontran Rouleau à G.-Mathias Pagé, 8 juillet 1969, p. 5, CRCCE, Fonds RI, C76/2/6.

l'a nommé agent de liaison adjoint pour l'Afrique¹¹⁵. Sur le continent, les *service clubs* avaient traditionnellement rassemblé des expatriés européens et une poignée symbolique d'Africains. Les idéaux d'ouverture et d'antiracisme semblaient faire leur chemin au Canada français, le conseil d'administration a préconisé la fondation de « clubs en Afrique avec des Africains¹¹⁶ ». Il s'agirait de cercles intellectuels et caritatifs fondés par des Africains auxquels pourraient ensuite se joindre des expatriés belges, canadiens ou français. Devant dignitaires et ambassadeurs, une première remise de charte à Kinshasa le 3 juillet 1970 a voulu confirmer la « place pour tous les éléments francophones de l'univers¹¹⁷ » dans ce mouvement renouvelé. Les fondateurs du club ont cependant précisé que leur soutien à l'« enfance malheureuse » serait réalisé « sans » le secours d'« autrui¹¹⁸ ». Après ces premières fréquentations toutefois, les écarts de richesse entre l'Afrique et l'Occident poseraient des défis presque insurmontables au développement de rapports équitables et à l'expansion du Richelieu sur le continent.

C'est ainsi que, pour reprendre l'expression de Joseph Yvon Thériault, le projet du Canada français « a eu la vie dure » pendant ces années. La Révolution tranquille au Québec, l'autonomisation des minorités de langue française au niveau provincial ainsi que l'émergence d'une conscience par rapport aux espaces francophones de la planète ont laissé fort peu de place à toute réflexion axée sur les réalités communes de ceux qu'on appelait jusqu'à tout récemment les Canadiens français. Leurs particularismes régionaux et leurs

¹¹⁵ Lettre de G.-Mathias Pagé à l'Ambassade du Congo, 4 novembre 1969 ; Lettre de Jean-Baptiste Mbila à G.-Mathias Pagé, 19 novembre 1969 ; « Liste des membres », 5 mai 1970, APRI, vol. « Clubs », dossier « 07164 Mobutu ».

¹¹⁶ « Atelier des mandataires : district n^{os} 9, 10 et 11 », 13 février 1970, p. 2, CRCCF, Fonds RI, C76/3/1.

¹¹⁷ Robert Fournier, dans « Richelieu Mobutu de Kinshasa », *La Revue Richelieu*, vol. 20, n^o 5 (septembre-octobre 1970), p. 7, CRCCF, Fonds CRO, C117-2/10/19.

¹¹⁸ « Au Club R/Mobutu », 3 juillet 1970, p. 1-2, 4, APRI, vol. « Clubs », dossier « 07164 Mobutu ».

divergences respectives ont occupé presque la totalité de l'espace qui restait pour dialoguer sur le potentiel d'un avenir collectif. Par ailleurs, entre une scission nationale et une forme de mondialisation, le fédéralisme renouvelé a proposé, grâce aux subventions du Secrétariat d'État, l'adhésion des individus de langue française à un Canada uni d'un océan à l'autre, avec peu d'intérêt pour le recul de la culture et de la langue dans certains milieux, ainsi que les aspirations particulières du peuple francophone enraciné au Québec et dans sa périphérie. Du côté des subventions de l'Agence de coopération culturelle et technique et des ambitions internationales des peuples de langue française, elles ont permis d'accentuer les (parfois rares) traits communs que partageaient ces derniers. Certains membres québécois se sont probablement mis à penser qu'ils avaient plus en commun avec les Français qu'avec les Acadiens, par exemple. Par conséquent, l'espoir de Gontran Rouleau de voir émerger une complémentarité entre les projets locaux, nationaux et mondiaux ne se réaliserait pas. En éclipsant les « raisons communes » du Canada français, on créait un vide qui serait comblé par les manifestations régionales et les projets francophones plus axés sur la diversité et les déplacements que sur l'autodétermination et l'enracinement.

L'effritement du projet canadien-français (1973-1982)

L'effritement du projet canadien-français était donc bel et bien enclenché. Les allusions à la solidarité canadienne-française ou aux réalités partagées se sont faites rares entre 1973 et 1982, même au Richelieu qui demeurerait, en réalité, un organisme essentiellement canadien-français. La progression du terme « francophone » a été fulgurante au point de détrôner celui de « canadien-français » comme vocable prédominant, du moins à l'ouest du Québec¹¹⁹. En octobre 1976, Jean-Jacques Tremblay avait beau affirmer encore que le terme

¹¹⁹ Michel Bock, *Comment un peuple oublie son nom : la crise identitaire franco-ontarienne et la presse française de Sudbury, 1960-1975*, Sudbury, Institut franco-ontarien et Éditions Prise de parole, 2001.

« canadien-français » était toujours utile pour « décrire certaines réalités qui le justifi[aient]¹²⁰ », dont la référence aux gens de souche française et aux espaces investis en Amérique du Nord, il intervenait peut-être dans un débat déjà terminé. Certains administrateurs du Richelieu continuaient de sensibiliser les membres québécois à la réalité en milieu minoritaire, mais surtout en abordant les tendances dont les Québécois devaient se méfier¹²¹. Preuve du changement de ton, si le club de Québec avait financièrement soutenu les efforts de développement institutionnel chez les minorités quinze ans plus tôt, celui-ci acceptait sans réserve le constat que le français disparaîtrait « à la prochaine génération dans l'Ouest¹²² ». L'appui du gouvernement du Québec au Richelieu n'a guère été substantiel pendant l'existence du Service du Canada français d'outre-frontières (1961-1975) ni après l'élection du Parti québécois, qui n'aurait pas tenu une promesse faite en 1976 de soutenir l'expansion du Richelieu à l'extérieur des frontières de la Belle Province¹²³.

Du côté du Canada, le Richelieu a donc maintenu comme interlocuteurs le gouvernement fédéral et le Secrétariat d'État, qui a continué à organiser des échanges de jeunes et de tournées de conférenciers francophones dans les clubs en milieu minoritaire¹²⁴. Devant cet engagement du gouvernement fédéral, qui imposait néanmoins certaines balises idéologiques aux cercles, et le désintérêt du gouvernement du Québec, le Richelieu a progressivement penché vers le fédéralisme. Le siège social a rappelé à certains cercles que le gouvernement fédéral concevait un projet national qui, malgré ses

¹²⁰ Lettre de Jean-Jacques Tremblay au *Droit*, 21 octobre 1976, p. 2, CRCCE, Fonds JJT, P195/1/7.

¹²¹ « Richelieu! À l'aide », *Vie Richelieu*, vol. 31, n° 2 (mars-avril 1981), APRI, vol. « Vie Richelieu 1981-... ».

¹²² René Dussault, *Bulletin*, 3 juin 1974, p. 2, APCRQ, vol. « Bulletins », dossier « 1974 ».

¹²³ « Procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil d'administration », 28 juillet 1977, p. 64, APRI, vol. « Procès-verbaux », dossier « 1977-1978 ».

¹²⁴ *Ibid.*

limites profondes, comprenait les minorités de langue françaises¹²⁵. D'ailleurs, le fédéralisme renouvelé amenait, indirectement, de nouveaux gains institutionnels pour l'Ontario français. Le cercle d'Ottawa continuait d'attirer l'élite professionnelle et politique franco-ontarienne, qui débattait vivement le partage des compétences provinciales et la reconnaissance des droits des minorités canadiennes-françaises¹²⁶. Lorsqu'une cause scolaire ou juridique survenait, on appelait les membres à « signaler leur intérêt individuel¹²⁷ », rappelant la pratique de noyautage qu'employait l'Ordre de Jacques-Cartier pour donner un élan aux revendications politiques canadiennes-françaises¹²⁸. Son penchant fédéraliste ne l'empêchait pas, toutefois, de critiquer vivement les propositions de réforme constitutionnelle qui écartaient le biculturalisme et maintiendraient le statut précaire des minorités linguistiques, et le Québec qui ne leur proposait que l'émigration ou l'acculturation¹²⁹. Parmi les cercles du Sud ontarien, situés en contexte encore plus minoritaire que ceux établis dans l'Est, les préoccupations se limitaient plutôt à la réalisation de l'autonomie institutionnelle dans le secteur scolaire, qui était garante d'une certaine dualité culturelle au Canada¹³⁰.

Puisqu'elle constituait déjà une entité distincte depuis trois siècles, l'Acadie se préoccupait moins de l'éloignement du Québec des minorités, d'autant plus qu'elle aussi vivait un renouveau à cette époque. Tenu à Moncton en 1973, le congrès du Richelieu a accueilli 700 délégués pour discuter du passé et de l'avenir de l'Acadie en

¹²⁵ Gontran Rouleau, « Philosophie de l'expansion et le sens des différentes subventions », *Vie Richelieu*, juillet-août 1974, p. 12.

¹²⁶ *Bulletin*, 14 octobre 1971, p. 2; *Bulletin*, 2 décembre 1976; *Bulletin*, 5 mai 1977, p. 2; *Bulletin*, 16 décembre 1981, CRCCE, Fonds CRO, C117-1/3/8, C117-2/1/4 et C117-2/4/14.

¹²⁷ Jean-Pierre Beaulne, *Bulletin*, 6 février 1974, p. 2, CRCCE, Fonds CRO, C117-1/2/8.

¹²⁸ *Bulletin*, 6 février 1974, p. 2, CRCCE, Fonds CRO, C117-1/2/8.

¹²⁹ *Bulletin*, 17 janvier 1980; *Bulletin*, 22 mai 1980, CRCCE, Fonds CRO, C117-1/3/5.

¹³⁰ Mémoire du Club Richelieu Toronto à la Commission sur l'unité canadienne, 29-30 novembre 1977, p. 1-4, APRI, vol. « Clubs », dossier « 07089 Toronto ».

présence du père Clément Cormier, du député fédéral libéral Roméo LeBlanc, du consul de France et du premier ministre progressiste-conservateur Richard Hatfield. Malgré le souper au homard et la prestation de Viola Légère dans *La Sagouine*, c'est le premier ministre Hatfield qui y a retenu l'attention quand il a reproché à la majorité anglophone sa réticence à apprendre le français¹³¹. Cependant, malgré la forte propension des cercles franco-ontariens à commenter les dossiers politiques, voire à s'y engager, le conseil d'administration a réprimandé les cercles acadiens – sous peine que leur charte soit révoquée – pour leur participation aux audiences de la Commission royale d'enquête sur l'unité canadienne (commission Pépin-Robarts)¹³². Cet exemple laisse croire qu'on aurait accordé des privilèges aux cercles franco-ontariens qu'on refusait aux autres.

Aux États-Unis, l'affirmation des francophones est demeurée paradoxale. Si les dernières écoles paroissiales bilingues avaient fermé leurs portes avant 1970, rendant impossible la tâche de « trouver des jeunes qui parl[ai]ent français¹³³ » en Nouvelle-Angleterre, un engouement s'y est maintenu pour les cours de français dans les *high schools* publics, les célébrations de la Saint-Jean-Baptiste et les échanges avec des adolescents québécois, de même que le rêve d'une solidarité continentale¹³⁴. Tenu à Hartford (Connecticut), le congrès de 1976 a rassemblé 1 500 membres, dont 1 200 « Canadiens francophones¹³⁵ ».

¹³¹ « Procès-verbal de la sixième réunion du Conseil d'administration », 20 septembre 1973, p. 2; Alexandre-J. Savoie, « Viens voir l'Acadie », *Vie Richelieu*, vol. 23, n° 5 (septembre-octobre 1973), CRCCE, Fonds RI, C76/3/3 et Fonds CRO, C117-1/3/14.

¹³² « Procès-verbal d'une réunion », 20-21 janvier 1978, p. 23; « Procès-verbal d'une réunion du Conseil d'administration », 4-5 mai 1978, p. 39, APRI, vol. « Procès-verbaux », dossier « 1977-1978 ».

¹³³ « Rapport d'une réunion », 19 mai 1977, p. 18, APRI, vol. « Procès-verbaux », dossier « 1976-1977 ».

¹³⁴ « Président de la Commission d'échanges culturels américains et canadiens-français », *Vie Richelieu*, vol. 25, n° 1 (janvier-février 1974), p. 10, CRCCE, Fonds CRO, C117-1/3/14.

¹³⁵ André Beauvais, « Un congrès exclusivement en français aux États-Unis », *Montréal-Matin*, 22 octobre 1976.

Sans doute inspiré par les progrès législatifs du français au Canada, le membre de Manchester et ancien président du mouvement et sénateur Louis-Israël Martel a déployé des efforts considérables pour amener l'administration démocrate de Jimmy Carter à reconnaître les Franco-Américains comme une « entité » et à adopter l'espagnol et le français comme langues officielles¹³⁶. Toutefois, ces propositions n'ont pas connu de suite. En Floride pourtant, l'installation de commerçants et de professionnels canadiens-français a mené à l'affiliation d'un club à Hollywood en 1979¹³⁷. En favorisant l'installation de compatriotes, le cercle œuvrait dans la seule région américaine où un semblant de projet canadien-français semblait toujours réussir à susciter une certaine fierté.

À l'échelle du continent, la solidarité canadienne-française suscitait encore un certain intérêt en milieu minoritaire et un peu moins au Québec. En revanche, l'« intention vitale » du Canada français, dirait Joseph Yvon Thériault, était plus souvent qu'autrement exprimée par une manifestation identitaire provinciale ou un projet fédéraliste en français ou une volonté de participer à la Francophonie mondiale. Le souvenir d'une aventure partagée, pour paraphraser encore Thériault, marquait sans conteste les gestes des administrateurs et des cercles, même s'il les rejoignait à des degrés bien variables. Avec des moyens très limités, le Richelieu a essayé de redonner souffle à des « raisons communes » en Amérique francophone et n'aurait peut-être pas survécu s'il n'avait pas intensifié ses rapports avec les autres peuples francophones ou limité la rhétorique canadienne-française aux cercles en milieu minoritaire.

¹³⁶ *Bulletin*, 12 mai 1978; *Bulletin*, 25 septembre 1979, APCRM, vol. « 1975-1981 »; Louis-Israël Martel, « Voyage en Louisiane », 16 décembre 1978, p. 11, APRI, vol. « Procès-verbaux », dossier « 1977-1978 ».

¹³⁷ Louis-Israël Martel, « Voyage Richelieu en Floride et en Louisiane », 14-28 mars 1979; « Rapport du directeur au Conseil d'administration », 11 avril 1980, APRI, vol. « Procès-verbaux », dossiers « 1978-1979 » et « 1976-1983 ».

C'est véritablement la participation à la Francophonie mondiale qui est devenue le moyen privilégié de rassembler les membres autour d'un projet commun. Situé à Ottawa, le siège social avait assez facilement accès aux bureaux des ministères fédéraux, d'où sans doute son succès à décrocher des subventions du ministère des Affaires extérieures à partir de 1973. En se dépeignant comme un interlocuteur privilégié en diplomatie francophone, le mouvement a reçu des fonds pour des projets outre-mer de l'Agence de coopération culturelle et technique à Paris et du ministère des Affaires intergouvernementales à Québec¹³⁸. Malgré les engagements gouvernementaux pris à la fin des Trente Glorieuses, l'inflation et les compressions ont réduit les subventions disponibles, et donc l'ampleur des efforts à l'étranger. La somme de 154 000 \$¹³⁹, obtenue entre 1973 et 1981, sans compter

¹³⁸ « Réunion du Comité d'expansion », 27 août 1976, p. 65 ; « Comité d'expansion », 17 février 1977, p. 16 ; « Rapport du Comité d'expansion », [1982], p. 8-9, APRI, vol. « Procès-verbaux », dossiers « 1975-1976 » et « 1976-1983 ».

¹³⁹ « Procès-verbal de la première réunion », 17 février 1973, p. 3 ; « Procès-verbal de la septième réunion », 9 novembre 1973, p. 5-6 ; « Procès-verbal de la première réunion », 3 mai 1975, p. 3, 19 ; « Procès-verbal. Conseil d'administration », 22 novembre 1978, p. 2, Archives privées du Club Richelieu Liège (ci-après APCRL), vol. « Procès-verbaux 1978-1979 » ; « Procès-verbal de la troisième réunion du Conseil d'administration », 12 juillet 1974, p. 14 ; « Programme d'expansion : état des revenus et dépenses », 31 décembre 1973 ; « Procès-verbal de la neuvième réunion du Conseil d'administration », 22-23 février 1974, p. 8 ; « Rapport de la première réunion du Comité d'expansion », 10 mai 1974, p. 11 ; « Procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil d'administration », 6 septembre 1974, p. 40, CRCCE, Fonds RI, C76/3/3 et C76/3/4 ; « Programme d'expansion : état des revenus et dépenses », 31 décembre 1975, p. 53 ; « Rapport de la réunion du comité d'expansion », 16 janvier 1976, p. 45 ; « Première réunion du Comité d'expansion », 5 novembre 1977, p. 2 ; G.-Mathias Pagé, « Rapport du directeur général », 3 octobre 1979, p. 70 ; « Rapport du délégué général », [janvier 1979], p. 17 ; « Rapport d'activités », 13 mars-31 juillet [1981], p. 11 ; « Procès-verbal de la deuxième réunion du Conseil d'administration », 4-5 décembre 1981, p. 14, 17, APRI, vol. « Procès-verbaux », dossiers « 1975-1976 », « 1978-1979 » et « 1976-1983 » ; Lettre de Guy Trépanier à Marius Bujold, « Fonds 672 : Contributions au Richelieu international et au Conseil de la vie française en Amérique », 7 janvier 1982, p. 2 ; Lettre de Grégoire Pagé à Marius Bujold, 19 janvier 1982, BAC, Fonds Ministère des Affaires extérieures (ci-après MAE), RG25, vol. 12572, dossier 26-6.

le soutien de l'infrastructure diplomatique du Canada et du Québec à l'étranger, a quand même permis au Richelieu de lancer 120 projets de cercles à l'étranger¹⁴⁰. Dès 1973, le Richelieu était aussi l'un des deux seuls organismes, avec l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, à siéger au comité consultatif de l'Agence de coopération culturelle et technique pour « assurer une coopération efficace entre l'Agence, les organisations internationales, [et] les associations internationales non gouvernementales¹⁴¹ ». Les rencontres tenues en Europe et en Afrique ont aussi permis à Grégoire Pagé de croiser politiciens et journalistes de plusieurs horizons, et de susciter, du coup, un intérêt pour le Richelieu dans les lieux les plus éloignés¹⁴².

Cette forme de « voisinage [...] tant sur le plan local que sur le plan international¹⁴³ », a avoué le président Gérard L. Pelletier, diluait toutefois la place du national. Certes, le monde anglo-britannique avait une communauté mondiale (le Commonwealth) et la Francophonie était un « actif qui s'ajout[ait] à d'autres¹⁴⁴ » identités régionales, mais les cercles qui refusaient d'intégrer certains aspects mondialisants à leurs traditions étaient presque ostracisés pour leur prétendu « manque d'ouverture » à l'« autre » francophone¹⁴⁵. Ces membres récalcitrants jugeaient qu'on liquidait la conscience de la fragilité canadienne-française en Amérique en réduisant la solidarité à ce que

¹⁴⁰ Rapport de G.-Mathias Pagé au Conseil d'administration, 4 mai 1978, p. 31 ; « Procès-verbal d'une réunion du Conseil d'administration », 4-5 mai 1978, p. 39, APRI, vol. « Procès-verbaux », dossier « 1977-1978 ».

¹⁴¹ « Tournée en Europe, Tunisie », 16 septembre-3 décembre 1973, p. 85, CRCCE, Fonds RI, C76/3/3.

¹⁴² « Rapport du délégué général », 6 septembre-12 décembre 1974, p. 55, CRCCE, Fonds RI, C76/3/4.

¹⁴³ Gérard L. Pelletier, « Éditorial : message inaugural du nouveau président international », *Vie Richelieu*, vol. 25, n° 2 (mars-avril 1975), p. 3, CRCCE, Fonds CRO, C117-1/3/14.

¹⁴⁴ « Réunion annuelle de l'assemblée générale », 28-30 mars 1974, p. 6 et 12, CRCCE, Fonds RI, C76/3/4.

¹⁴⁵ Rapport de G.-Mathias Pagé, 3 octobre 1979, p. 69, APRI, vol. « Procès-verbaux 1978-1979 ».

Grégoire Pagé appelle une simple « poignée de main entre francophones¹⁴⁶ ». L'administrateur Gaston Paradis résumait ainsi la difficulté de conjuguer la Francophonie et la nation canadienne-française :

S'ouvrir ainsi sur la francophonie mondiale, développer un esprit international et rechercher des moyens d'action adaptés, [nous] oblige à enrichir nos connaissances sur la francophonie, à réviser nos idées[, mais] pose évidemment aussi des problèmes nouveaux. Comment dans ces démarches rester fidèles à l'idéal des fondateurs? Comment répondre aux aspirations de la nouvelle génération au sein de laquelle nous voulons recruter? Comment sauvegarder notre identité de [C]anadiens[]français, des 7 millions que nous sommes, parmi les 200 millions de parlants français qui deviennent notre nouvelle cible¹⁴⁷?

En France, la question de la Francophonie se posait dans le contexte de la construction politique et économique de l'Europe et du rétrécissement de la sphère d'influence de l'Hexagone à l'étranger¹⁴⁸. La possibilité de redorer le blason de la France par l'entremise de la Francophonie interpellait donc les nationalistes français. La joie de redécouvrir l'Amérique française où, se surprenait-on, « il y avait encore une communauté vivante de francophones », aurait permis à certains membres français de surmonter leur « complexe vis-à-vis des Américains¹⁴⁹ », selon l'un de ces membres. Si cette redécouverte les amenait à dégager des impressions superficielles de la réalité canadienne-française, la volonté des adhérents et les amitiés tissées étaient sincères¹⁵⁰. Le mouvement a ainsi affilié des cercles dans les

¹⁴⁶ Entrevue avec Grégoire Pagé, Ottawa (Ontario), 22 juin 2011.

¹⁴⁷ Gaston Paradis, « Extrait du discours », *Vie Richelieu*, vol. 29, n° 5 (octobre-décembre 1979), p. 16, CRCCF, Fonds CRO, C117-1/3/14.

¹⁴⁸ Georges Duby (dir.), *Histoire de la France des origines à nos jours*, Paris, Larousse, 2006, p. 1095 et 1333.

¹⁴⁹ Jean-Vincent de Saint-Phalle, « Propos d'un Richelieu de France », *Vie Richelieu*, vol. 23, n° 3 (mai-juin 1973), p. 10, APRI, vol. « Vie Richelieu 1946-1980 ».

¹⁵⁰ « Réunion du comité d'expansion », 25 juin 1976, p. 63, APRI, vol. « Procès-verbaux », dossier « 1975-1976 »; « Réunion annuelle de l'assemblée générale », 28-30 mars 1974, p. 12, CRCCF, Fonds RI, C76/3/4; « Réunion... », « Procès-

villes portuaires de Brouage et de Saint-Malo, les lieux de naissance respectifs des explorateurs Samuel de Champlain et Jacques Cartier. Entre 1976 et 1981, certains clubs ont aussi organisé quelques échanges distincts entre jeunes cadiens, canadiens-français, français, franco-américains, martiniquais et wallons¹⁵¹. Le cercle de Paris était plus enclin à se voir comme un point de ralliement des francophones de la planète, vu l'adhésion de plusieurs diplomates d'Afrique et de quelques Canadiens. Il a, par exemple, pressé l'Académie française d'admettre un premier membre africain en la personne de Léopold Senghor, qui deviendrait un invité assidu du cercle après avoir été admis à l'Académie¹⁵². Cependant, il ne fallait pas creuser très loin pour éveiller des sensibilités nationales. À plusieurs reprises, les cercles français ont refusé d'intégrer les pratiques canadiennes-françaises qu'ils jugeaient vieillottes, dont la prière, le chant de ralliement ou la charité symbolique, par exemple¹⁵³.

Grâce aux efforts de Belges expatriés au Québec, du Secrétariat d'État, du ministère des Affaires extérieures et de la Délégation du Québec à Bruxelles, le Richelieu s'est aussi établi en Belgique¹⁵⁴.

verbal de la quatrième réunion du Conseil d'administration », 28 juillet 1977, p. 62-63, APRI, vol. « Procès-verbaux », dossier « 1977-1978 ».

¹⁵¹ *Bulletin*, 26 février 1980, APCRM, vol. « 1975-1981 » ; « Procès-verbal », 16 avril 1975 ; Lettre de G. Brout, 24 octobre 1977 ; Lettre de Léon Degeer, 5 février 1979, APCRL, vol. « Procès-verbaux », dossiers « 1977-1978 » et « 1978-1980 » ; « Le Richelieu à l'œuvre au Forum pour jeunes canadiens », *Vie Richelieu*, vol. 27, n° 3 (juin-août 1977), p. 16 ; « Des jeunes d'ailleurs en vacance [sic] chez des Richelieu canadiens », *Vie Richelieu*, vol. 30, n° 4 (octobre-décembre 1980), p. 14 ; Rapport d'activités de Grégoire Pagé, 29 janvier-13 mars 1981, p. 12, APRI, vol. « Procès-verbaux » et « Vie Richelieu 1946-1980 », dossier « 1980-1981 » ; G.-Mathias Pagé, « Projets d'accueil Richelieu », 28 mars 1973 ; Jean-Paul Rieux, « Carrefours-Richelieu-Jeunesse », 17 mai 1973, CRCCF, Fonds RI, C76/3/3 ; « Une expérience enrichissante : on s'en souviendra longtemps », *La Voix de l'Est*, 3 avril 1973.

¹⁵² Simon-Pierre Nothomb, « Genèse du Cercle Richelieu Senghor », courriel envoyé à l'auteur, 5 novembre 2011.

¹⁵³ « Procès-verbal d'une réunion du comité de régie », 8 juin 1973, CRCCF, Fonds RI, C76/3/3 ; « Tournée... », 16 septembre-3 décembre 1973, p. 82.

¹⁵⁴ « Procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil d'administration », 8 juin 1973, p. 3 ; « Rapport de la tournée en Europe », 15-30 mai 1973, p. 30-31,

L'organisation s'intéressait à ce royaume au moment où se produisait une crise constitutionnelle fédérale qui opposait la communauté wallonne historiquement dominante, mais en voie de désindustrialisation, et la communauté flamande, dynamique et en pleine quête d'autonomie. De fil en aiguille, la formation de partis politiques linguistiques a encouragé, dès 1970, la décentralisation progressive de l'État belge au profit de conseils régionaux et de communautés culturelles ayant chacune des compétences propres. Dans ce contexte tendu, dès sa fondation en 1974 et surtout après l'élection du Parti québécois en 1976, le cercle de Liège a accueilli plusieurs combats idéologiques entre les tenants de la souveraineté du Québec et ceux du fédéralisme canadien renouvelé. C'est ainsi que les ministres Camille Laurin, Claude Morin et René Lévesque et même la chanteuse Pauline Julien y sont passés pour faire la promotion du français comme langue officielle unique et du projet de la souveraineté-association¹⁵⁵. Jean-Marc Léger leur dirait que l'autodétermination était « l'aboutissement normal¹⁵⁶ » du destin d'un peuple. Pour sa part, le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, François Cloutier, aurait trouvé au « Richelieu-Liège [...] un relais utile, sinon nécessaire à la promotion de "La Belle Province" en Wallonie¹⁵⁷ ». De son côté, l'ancien membre du Richelieu et député fédéral libéral de Cornwall (Ontario) Lucien Lamoureux a visité annuellement le cercle de Liège, à titre d'ambassadeur du Canada en Belgique à cette époque, pour rappeler non seulement l'appui du

CRCCF, Fonds RI, C76/3/3; Entrevue avec Grégoire Pagé, Ottawa (Ontario), 10 mai 2011.

¹⁵⁵ « Un "Club Richelieu" est né à Liège », *La dernière heure*, 4 octobre 1974; « Visite de Pauline Julien », 19 novembre 1974; « Visite de l'Ambassadeur du Canada », 7 janvier 1975, p. 2; Camille Laurin, « Le docteur Camille Laurin a présenté son "livre blanc" », *Libre Belgique*, [printemps 1978], APCRL, vol. « Procès-verbaux », dossiers « 1974-1976 » et « 1977-1978 ».

¹⁵⁶ Jean-Marc Léger, « Causerie prononcée à l'intention du club Richelieu, Liège », 9 mai 1979, p. 3, APCRL, vol. « Procès-verbaux », dossier « 1978-1980 ».

¹⁵⁷ « Assemblée générale », 4 novembre 1976, APCRL, vol. « Procès-verbaux », dossier « 1974-1976 ».

Canada à la Francophonie, mais aussi la nécessité d'inclure les minorités francophones dans toute entente constitutionnelle qui découlerait des négociations entre Ottawa et les provinces¹⁵⁸. « Particulièrement avertis sur de tels sujets¹⁵⁹ », les membres du cercle de Liège n'hésitaient pas à afficher leur penchant résolument autonomiste tout en refusant de prendre position sur l'indépendance politique de leur région... ou encore celle du Québec¹⁶⁰.

Pendant cette période, les efforts d'expansion ont aussi porté fruit dans les départements d'outre-mer (DOM) de France, où les révoltes des esclaves n'avaient débouché ni sur l'indépendance politique ni sur le renvoi des colons blancs. Malgré le niveau de développement supérieur à celui des îles voisines, l'ouverture d'une première université en 1972 et la reconnaissance officielle du créole, d'importants écarts ont perduré entre les descendants d'Afrique et ceux de la métropole¹⁶¹. Lors d'une mission en octobre 1974, Pagé y a trouvé des Antillais avides de tisser des liens avec le Canada français. Il espérait également que ses compatriotes fassent des DOM antillais une région touristique privilégiée¹⁶². C'est le gérant d'une succursale de la Banque royale du Canada qui a mené le processus d'affiliation visant à « mêler les races, les classes et les professions¹⁶³ », conformément au souhait du Richelieu. Entre 1976 et 1981, des

¹⁵⁸ « L'Ambassadeur du Canada à Liège », *Gazette de Liège*, 17 octobre 1977, APCRL, vol. « Procès-verbaux », dossiers « 1974-1976 » et « 1977-1978 » ; « Assemblée générale », 4 novembre 1976, p. 2, APCRL, vol. « Procès-verbaux », dossier « 1974-1976 ».

¹⁵⁹ « Documentation pour discours sur cda et Francophonie : De bru à extott », 27 janvier 1981, p. 2, BAC, Fonds MAE RG25, vol. 12572, dossier 26-6.

¹⁶⁰ Discours sur les relations économiques. Monsieur le Président, [printemps 1975] ; « Procès-verbal : conseil d'administration », 19 janvier 1976 ; « M. Outers : la Wallonie est aliénée dans un État unitaire », *Libre Belgique*, 15 janvier 1976, APCRL, vol. « Procès-verbaux », dossier « 1974-1976 ».

¹⁶¹ Jacques Dumont, *L'amère patrie : histoire des Antilles françaises au XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2010, p. 12-13, 192-199 et 234.

¹⁶² « Le Richelieu International en Haïti », 17 mars 1973, CRCCE, Fonds RI, C76/3/3 et C76/3/4.

¹⁶³ « Synthèse du compte rendu de la tournée [...] en Martinique et en Guadeloupe », 13-29 octobre 1974, p. 39 et 45, CRCCE, Fonds RI, C76/3/3 et C76/3/4.

clubs semblables seraient fondés en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane. On aurait bien voulu fonder des cercles avec des « jeunes dynamiques [...] engagés dans l'avenir de leur pays¹⁶⁴ » dans les principales villes d'Haïti, mais la résistance d'un groupe montréalais, qui y voyait « un appui direct à la dictature¹⁶⁵ » de Jean-Claude Duvalier si le mouvement devait s'y établir, et surtout l'instabilité du pays ont conduit les missions de 1973, 1977 et 1980 à des échecs¹⁶⁶.

On avait aussi tâté le terrain en Afrique après la fondation du cercle de Kinshasa, mais il est demeuré le seul jusqu'à la formation, à Dakar en 1973, d'un cercle composé de gens d'affaires locaux et de diplomates expatriés. Grégoire Pagé s'est rendu à Abidjan, à Beyrouth, au Caire, à Niamey et à Tunis, par exemple, pour explorer les possibilités d'affiliation¹⁶⁷, mais sans résultat satisfaisant pendant la décennie vu les limites à la liberté d'association, au droit de parole et à la distribution de la richesse. On aurait plus de succès pendant la décennie 1980. Les possessions françaises dans l'océan Pacifique se sont aussi retrouvées dans la mire du Richelieu et du ministère des Affaires extérieures pendant un moment en 1981, mais ces efforts, comme tant d'autres, n'ont pas connu de suite¹⁶⁸.

Entre 1973 et 1982, on a fondé une dizaine de clubs par année, dont la moitié au Québec, signe de l'intérêt pour la nouvelle mission

¹⁶⁴ « Mission des Antilles », avril 1977, p. 26, APRI, vol. « Procès-verbaux », dossier « 1976-1977 ».

¹⁶⁵ « Le Richelieu International en Haïti », 17 mars 1973 ; « Synthèse du compte rendu de la tournée [...] en Martinique et en Guadeloupe », 13-29 octobre 1974, p. 39 et 45, CRCCF, Fonds RI, C76/3/3 et C76/3/4.

¹⁶⁶ Lettre de Grégoire Pagé à Denis Potvin, 28 janvier 1981, BAC, Fonds MAE, RG25, vol. 12572, dossier 26-6.

¹⁶⁷ « Procès-verbal d'une réunion du comité d'expansion », 28 avril 1973, p. 2 ; « Rapport de la mission », 3-30 juin 1974, p. 29 ; *Bulletin*, 22 août 1979, CRCCF, Fonds RI, C76/3/3 et Fonds CRO, C117-1/3/4.

¹⁶⁸ Denis Turcotte, « La Francophonie océanienne : situation actuelle et évolution future », [1981], p. 7 ; Document sans titre, [1981] ; Lettre d'Armand Moudave de Mézières à Mathias Pagé, 1^{er} octobre 1981, BAC, Fonds MAE, RG25, vol. 12572, dossier 26-6 ; Lettre de Grégoire Pagé à Marius Bujold, 19 janvier 1982, BAC, Fonds MAE, RG25, vol. 12572, dossier 26-6.

du Richelieu. Ensuite, douze cercles en France, neuf en Ontario, sept en Acadie, six en Martinique et en Guadeloupe, cinq en Belgique, quatre en Nouvelle-Angleterre, trois dans l'Ouest canadien, un en Floride et un au Sénégal se sont joints au mouvement¹⁶⁹. C'est ainsi que le Richelieu avait, en 1982, mis le pied sur trois continents.



Entre 1944 et 1982, les manœuvres ont été nombreuses, surtout pendant la décennie 1960, pour maintenir un certain caractère canadien-français, ainsi que le Richelieu, à flot. En trois temps, nous avons vu comment l'organisme a établi un réseau reliant les îlots de l'Amérique française, au moment où cette solidarité par-delà les frontières était indispensable au nationalisme canadien-français. Ces efforts ont toutefois été confrontés à la volonté moderniste de la Révolution tranquille, qui a laissé peu de place à la nation organique (sans frontières définies) d'autrefois. Le Richelieu a donc redoublé d'efforts pour adopter des réformes administratives, pour écarter certains cercles qui voulaient québécoiser le mouvement et pour s'ouvrir au monde francophone, contribuant ainsi à solidifier un nouvel archipel, celui-ci de la Francophonie.

Assez curieusement, le Richelieu a continué de nourrir un certain esprit canadien-français après 1967, partiellement par l'entremise de ses efforts pour développer une Francophonie mondiale. L'organisme a associé son esprit fondateur à une tradition administrative, celle des « cadres traditionnels », un héritage envers lequel plusieurs membres de longue date se sentaient toujours redevables. Toutefois, le mouvement semblait largement impuissant à contrer les tendances lourdes de l'époque, soit la marginalisation de l'intérêt des Québécois pour les minorités canadiennes-françaises et acadienne et la progression constante des projets canadien et francophones, tous subventionnés par les gouvernements du Canada et du Québec et par l'Agence de coopération culturelle et technique. Le développement de rapports

¹⁶⁹ « Liste des clubs Richelieu », 4 février 2013, p. 8-12, APRI, vol. « Base de données électroniques ».

sociaux, parfois superficiels, entre peuples francophones a suscité un engouement sincère chez les nouveaux et les anciens membres du Richelieu. Franco-Ontariens, Québécois, Sénégalais et Wallons confondus ont pris part à l'édification de ce projet, même si leur expérience locale colorait plus souvent qu'autrement leurs regards et leurs motivations. La promotion de la langue et des cultures françaises dans le monde a insufflé un dynamisme nouveau au Richelieu, comparable en intensité, mais plus ambigu sur le plan des objectifs concrets, au nationalisme canadien-français qui avait animé ses fondateurs.

Le Canada français s'est-il perdu entre la provincialisation des discours nationalistes et l'émergence d'un discours francophone mondial ? Il a été coïncé, avons-nous dit, bien involontairement entre la fragmentation des identités et la mondialisation des cultures, deux tendances fortes des mutations nationales des décennies 1960 et 1970. Pourtant, le pari qu'a fait le mouvement Richelieu, en contribuant à ériger un nouvel échelon de solidarité francophone, a aussi contribué à affaiblir le nationalisme canadien-français dans un des rares lieux où les Québécois et les minorités francophones participaient d'un même mouvement. En somme, la mondialisation des référents identitaires a eu un rôle à jouer, parallèlement aux autres tensions qui touchaient les débats constitutionnels et les rapports Ottawa-Québec et minorités-majorité, dans l'énigmatique démantèlement du Canada français.

Annexe

Effectifs et poids des cercles du Richelieu par région¹⁷⁰

ANNÉE	QUÉBEC	AMÉRIQUE FRANÇAISE	ANTILLES	EUROPE	AFRIQUE	TOTAL DES MEMBRES
1949	69 %	31 %				1 000
1954	76 %	24 %				3 400
1960	76 %	24 %				6 000
1969	65 %	35 %				6 500
1973	61 %	34 %		5,0 %	0,5 %	6 400
1978	62 %	32 %	0,5 %	5,0 %	0,5 %	
1982	55 %	33 %	1,7 %	9,0 %	1,5 %	6 500
1986	52 %	33 %	1,5 %	13 %	1,2 %	7 100
1990	51 %	32 %	1,6 %	15 %	1,0 %	7 600
1994	49 %	33 %	1,7 %	16 %	1,0 %	6 900
2013	45 %	32 %	1,7 %	20 %	2,1 %	4 300

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 1-12.

Comptes rendus

François Hartog. *Croire en l'histoire*, Paris, Flammarion, 2013, 310 p.

Dans cet essai inégal où quelques intuitions fortes côtoient une suite parfois fastidieuse de résumés de lecture, François Hartog approfondit ses réflexions sur notre rapport au temps – esquissé dans l'introduction d'un autre recueil d'études (*Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, Seuil, 2003). L'intuition et les hypothèses sont relativement simples. L'Occident aurait connu jusqu'à tout récemment deux « régimes d'historicité », c'est-à-dire deux rapports au temps, le premier tourné vers un passé à imiter, le second, tendu vers un futur à accomplir, le premier traquant les modèles inspirants, le second soucieux de rendre intelligible la marche du temps. D'Hérodote aux historiographes de la cour, en passant par Thucydide, Plutarque et Tacite, l'histoire des Anciens offrait un réservoir d'expériences et se présentait comme une « maîtresse de vie ». Par la suite, les Modernes auraient investi dans l'histoire une grande foi, car ils postulaient « que la contingence n'est pas tout et que peut se laisser appréhender un certain ordre dans ce qui survient ou advient » (p. 11). Avec ou sans majuscule, l'histoire des Modernes permettait de dégager du sens et d'ainsi contribuer à un Devenir.

Selon Hartog, l'histoire aujourd'hui aurait perdu de sa superbe. Parce que nous aurions progressivement basculé dans « nos rapports au temps, du futur vers le présent » (p. 30), l'histoire « semble être passée de la toute-puissance à l'impuissance » (p. 29). Triompherait désormais un rapport « présentiste » au temps – il revendique clairement la paternité de ce concept devenu fameux. L'histoire n'aurait plus d'intérêt que pour légitimer la cause du jour, défendre l'actuel, éclairer le contemporain.

Si l'auteur esquisse quelques causes du phénomène (par exemple, Mai 68, la découverte des goulags et l'éclipse de l'utopie communiste, la crise financière), il s'intéresse surtout à ses principales manifestations, du moins dans le premier des quatre chapitres, probablement le plus intéressant de l'ouvrage. L'histoire, explique-t-il, serait désormais conscrée par les gardiens du patrimoine et les défenseurs du sacrosaint devoir de mémoire. Inquiets de ce que l'avenir réserve ou soucieux de cultiver le souvenir des injustices du passé, des militants travailleraient à la conservation des traces d'une grandeur disparue (par exemple, le combat pour le Musée d'histoire de France) ou chercheraient à inscrire dans la loi le souvenir de crimes contre l'humanité (par exemple, les lois mémorielles). Dans un cas comme dans l'autre, l'histoire serait instrumentalisée, asservie au présent. L'histoire, montre Hartog, servirait également de tribunal; elle instruirait des procès et condamnerait des coupables; elle contribuerait ainsi à rendre justice aux victimes du passé. Cette approche de l'histoire rendrait plus difficile la prégnance d'une mémoire partagée, ces références familières qui permettent aux citoyens de communier à quelque chose de plus grand qu'eux. Car ce que perçoit Hartog dans ces appels à la réparation et autres devoirs de mémoire, c'est « d'abord un droit, pour moi, à *ma* mémoire et à sa reconnaissance publique [...] ». Ce sont autant de revendications éclatées et de stratégies pour retrouver ou se donner une "histoire à soi", dire qui nous sommes et, plus encore, qui *je* suis aujourd'hui (hier étant inaccessible et demain impossible à envisager) » (p. 100).

Le deuxième chapitre, « un peu plus technique » concède l'auteur, risque d'être plus ardu pour les historiens de métier, moins habitués aux cimes de la philosophie. Hartog revient sur la querelle du « *linguistic turn* ». Si sa véritable intention reste obscure, on a parfois l'impression qu'il cherche, par des détours théoriques un peu opaques qui le mènent d'Aristote à Paul Ricœur, à réconcilier l'histoire / genre littéraire et l'histoire / science du social. La seconde partie de l'ouvrage traite de l'évolution du régime moderne d'historicité chez certains écrivains (chapitre 3) et historiens (chapitre 4). Il y a dans ces deux chapitres une galerie de portraits qui permettent de situer dans leur

contexte le rapport au temps d'auteurs et de chercheurs très influents. La démonstration est toutefois impressionniste, le choix des personnages arbitraire et les analyses convenues. Faut-il s'étonner que des événements aussi dramatiques que la Révolution française ou la Grande Guerre aient infléchi le rapport au temps d'écrivains comme Chateaubriand ou Paul Valéry ? Doit-on se surprendre que ces mêmes ruptures aient marqué l'œuvre d'un Oswald Spengler ou d'un Marc Bloch ? Parce qu'il s'était attardé plus en profondeur sur quelques historiens, ses études regroupées dans *Évidence de l'histoire* (Folio, 2007) m'avaient semblé mieux construites, plus éclairantes. Aussi, le chapitre 4, qui devait porter sur le travail des historiens, consacre plusieurs pages aux travaux de Mircea Eliade, de Raymond Aron, d'Émile Cioran ou d'Hannah Arendt qui, s'ils sont tous reconnus pour leur contribution philosophique, ne firent pas œuvre d'historien.

Finalement, le livre nous laisse une impression de redite, pour peu qu'on ait lu les ouvrages et essais précédents de François Hartog. On a le sentiment que l'auteur plaque une grille bien rodée sur divers auteurs et diverses réalités pour en tirer chaque fois les mêmes conclusions : le futur s'éclipsant, l'histoire serait enfermée dans un présent étouffant. Une monographie qui s'attarderait plus en profondeur sur l'historiographie des dernières décennies ou un historien très emblématique nous semblerait plus éclairante, désormais, pour illustrer cette hypothèse forte sur le rapport au temps qui domine notre époque.

— Éric Bédard

TÉLUQ – Université du Québec

Michel Lévesque. *Histoire du Parti libéral du Québec : la nébuleuse politique, 1867-1960*, Québec, Éditions du Septentrion, 2013, 840 p.

Au moment où la communauté historienne québécoise est secouée par des débats concernant la place de l'histoire dans les travaux savants et, surtout, dans les programmes d'enseignement, il faut saluer la parution de cet ouvrage. Consacré à la plus ancienne

formation politique du Québec, le livre de l'historien Michel Lévesque se révèle, en effet, l'exemple réussi d'un travail d'histoire politique caractéristique du genre, qui repose sur des documents d'archives ainsi que sur un appareil bibliographique extensif. Ce faisant, l'auteur, qui n'en est pas à ses premières armes en histoire, offre au lecteur un regard pénétrant sur les structures organisationnelles du Parti libéral du Québec dans un ouvrage qui fait plus de 800 pages, en excluant la bibliographie.

De prime abord, nous pouvons avoir l'impression, parce qu'il fait partie du paysage politique depuis toujours et que les chefs qui l'ont dirigé ont été importants, que le Parti libéral est un objet familier et bien connu. Pourtant, Lévesque ébranle nos certitudes en la matière en nous faisant prendre conscience que cette formation constitue une nébuleuse tiraillée entre des forces politiques aux polarités changeantes selon le parti au pouvoir à Québec et à Ottawa. C'est à démêler l'écheveau complexe des fils qui s'entremêlent et forment cette toile libérale que s'emploie Lévesque, et dans l'ensemble avec succès, même si le lecteur a parfois peine à s'y retrouver dans ce foisonnement.

Les premiers chapitres de cet ouvrage sont très bons, notamment le premier, qui revient en quelque sorte sur la façon dont les libéraux ont pris corps à la fin du XIX^e siècle. C'est, en effet, autour de 1870 que le parti voit le jour, encore que d'autres auteurs pensent qu'il faut remonter aussi loin qu'au Parti patriote pour en retrouver les véritables origines. En revenant ainsi sur le contexte des premières décennies de la fédération canadienne, l'auteur nous rappelle que les formations politiques évoluaient alors dans un environnement plutôt différent d'aujourd'hui. Le problème se complique surtout du fait que les frontières entre les organisations libérales fédérale et provinciale étaient imparfaites et poreuses, une situation qui a perduré jusque dans les années 1950. Formellement, explique l'auteur, il n'existe « aucune division » entre les deux organisations (p. 21). La scission se fait graduellement et, par exemple, c'est seulement à partir des années 1920 et 1930 que les organisateurs en chef agissent pour une

campagne ou pour l'autre, à l'exception des élections fédérales de 1939 et provinciales de 1940 lorsque le même organisateur se retrouve à la tête des deux machines électorales (p. 190). Lévesque explique ainsi qu'il existe une sorte de chassé-croisé entre les deux ailes. À certains moments, c'est l'entité fédérale qui domine, par exemple, quand les libéraux se trouvaient au pouvoir à Ottawa après 1945 et que l'Union nationale remportait les élections québécoises. Pendant la même période, les libéraux provinciaux gagnent peu à peu leur indépendance et leur autonomie face au grand frère fédéral, et le parti se démocratise pour devenir un parti de masse.

Lévesque brosse un tableau des multiples organisations libérales extraparlimentaires qui, si elles ne se confondent pas totalement avec le parti, n'en sont pas moins mobilisées pour gagner les élections. Ainsi, le deuxième chapitre est consacré à ce qu'on appelle communément la machine électorale, alors que le chapitre trois s'intéresse à la création d'une organisation permanente, précisément pour pallier le fait que la machine ne vit que pour le moment de l'élection. La grande difficulté pour le Parti libéral du Québec a été de créer cette organisation, ce qui arrive seulement au milieu des années 1950. Quant aux deux chapitres qui suivent, ils sont consacrés aux clubs politiques qui ont animé le libéralisme québécois et qui demeurent plutôt mal connus. Le chapitre quatre, plus descriptif, se révèle moins intéressant parce que l'auteur se contente de dresser une nomenclature des différents clubs politiques. Mais, dans le chapitre cinq, l'auteur offre un portrait plus précis de leur situation, cet examen l'amenant d'ailleurs à établir trois périodes historiques, l'une de 1870 à 1880, l'autre allant de 1880 à 1910 et la dernière de 1910 jusqu'en 1960 (p. 276). Ces chapitres permettent de prendre le pouls d'une vitalité méconnue et de rappeler comment un parti politique pouvait mobiliser ses partisans à l'ère prétélévisuelle.

Le portrait qui est peint, au chapitre six, de la « fresque générale » de la presse libérale permet de prendre conscience de son importance. Il y a ici de futures pistes et des chantiers pour les chercheurs qui voudraient étudier le contenu idéologique de certains journaux.

Évidemment, en ces temps où l'on discute autant de corruption et de financement des partis, le chapitre sept, consacré aux finances des organisations libérales, intéressera les lecteurs soucieux d'en savoir plus quant à cette dimension. Toutefois, l'étude des finances des partis est un domaine pour le moins ardu à investiguer en raison du secret qui entoure cette question. Un exemple parmi d'autres, l'auteur fait remarquer qu'on ne sait pas vraiment combien de caisses électorales il pouvait exister : une seule caisse pour les deux organisations ou alors deux caisses distinctes ? (p. 639) Quoi qu'il en soit, il montre que le Parti libéral a bénéficié du soutien des milieux industriel et financier et, surtout, que les campagnes électorales ont toujours été coûteuses.

En définitive, le Parti libéral se trouve décrit à l'aune d'un modèle entrepreneurial. Il se présente comme une « maison mère » autour de laquelle gravite des succursales privées (la machine électorale, les clubs politiques et les journaux libéraux), chacune ayant ses fonctions spécifiques à des moments différents et qui, en période d'élection, se mobilisait dans un but commun, celui de faire élire le parti (p. 723) et ainsi bénéficier des largesses et des faveurs de l'État, où fleurit bon le favoritisme.

Par ailleurs, on sait que la place d'Adélard Godbout, non seulement comme chef du Parti libéral du Québec, mais aussi en tant que défenseur des intérêts québécois, a donné lieu à des disputes intellectuelles. D'un côté, il y a ceux qui croient qu'il a failli à la tâche pour se contenter d'être, pour reprendre les mots duplessistes de l'époque, un « valet d'Ottawa ». Mais d'autres avanceront que son passage au gouvernement a tout de même été important, ce que ne nie d'ailleurs pas Lévesque, qui parle toutefois d'un « bilan pour le moins mitigé » (p. 102). Lévesque s'oppose à cet égard aux conclusions de l'historien Jean-Guy Genest, qui avait publié en 1996 une biographie de réhabilitation, comme on l'avait dit au moment de sa publication. Genest, qui s'était intéressé à ce premier ministre oublié dans les plis de l'histoire duplessiste pour en revamper la stature, avait peut-être exagéré son importance. Mais cela ne doit pas occulter le fait que les

accusations « d'à-plat-ventrisme » allaient aussi un peu loin et que s'imposait un coup de barre interprétatif en la matière.

Cela dit, et quoi qu'il en soit exactement de la place de Godbout dans le panthéon des premiers ministres québécois – dont le dernier mot n'a certainement pas encore été dit –, il faut lever son chapeau à l'auteur pour ce travail de grande ampleur, un peu trop même, mais néanmoins incontournable pour quiconque s'intéresse à l'histoire du libéralisme politique québécois. On attend donc la suite, qui décrira l'histoire du parti des années 1960 à aujourd'hui.

— *Frédéric Boily*
Université de l'Alberta

Marc-André Robert. *Dans la caméra de l'abbé Proulx : la société agricole et rurale de Duplessis*, Québec, Éditions du Septentrion, 2013, 234 p.

Dans cet ouvrage tiré de son mémoire de maîtrise, Marc-André Robert s'intéresse à la société rurale duplessiste des années 1930-1960 par l'entremise de la production filmique de l'agronome, pionnier du cinéma québécois et abbé, Maurice Proulx. Si les films du prêtre-cinéaste promeuvent inévitablement les idées et les projets de leur commanditaire principal, le gouvernement duplessiste, ils laissent également une large place à la présentation enthousiaste de la modernisation des campagnes durant ces décennies. Pour Robert, les documentaires de l'abbé, en plus d'être des matériaux ethnographiques idéaux pour analyser la société rurale de la période, témoignent de son approche pragmatique du progrès, laquelle repose sur une adéquation entre le développement économique et la culture rurale traditionnelle. Cette question traverse tout l'ouvrage, qui se présente à la fois comme une intéressante et rare analyse socio-culturelle portant sur le monde rural pré-Révolution tranquille et une synthèse efficace des réformes socioéconomiques et politiques mises en place dans les campagnes à cette époque. L'étude repose sur un corpus de sources rassemblant vingt-quatre courts métrages

d'information gouvernementale parus entre les années 1945 et 1960 et réalisés par l'abbé Proulx ainsi que sur des archives personnelles (correspondances, dossiers de films et entrevues).

L'ouvrage comporte quatre chapitres qui combinent les approches chronologiques et thématiques. Il est également agrémenté de nombreuses photographies et captures d'écran provenant des films de Proulx et qui permettent d'étayer l'argumentation de l'auteur. Le premier chapitre trace la trajectoire intellectuelle et biographique de Maurice Proulx. Cette démarche permet de mieux saisir les origines de son intérêt pour le monde rural ainsi que les prémisses de sa passion pour le cinéma. Créateur et innovateur (il est l'un des premiers Canadiens à développer une expertise en sonorisation filmique), Proulx est aussi le premier cinéaste « gouvernemental », subventionné par le gouvernement de l'Union nationale. La période 1944-1959 représente ainsi l'âge d'or de sa production cinématographique. Cette proximité avec le gouvernement duplessiste lui nuit toutefois pendant la Révolution tranquille : vu comme un ami du régime, Proulx est considéré comme un cinéaste dépassé et vieux jeu. Il délaisse alors sa caméra pour se consacrer entièrement à la cause des orphelins au sein du Service social de l'enfance et de la famille, à La Pocatière, dont il avait été l'un des fondateurs en 1953. Il faut attendre le milieu des années 1970 pour que son œuvre soit réhabilitée et jouisse d'une véritable reconnaissance de son apport culturel et historique.

Les trois chapitres suivants sont construits de la même façon : après une présentation des facettes de l'idéologie et des projets économiques ruraux proposés par le gouvernement de Maurice Duplessis, l'auteur montre, à partir d'une série d'analyses filmiques, de quelle façon ces éléments rejoignent la conception pragmatique du progrès chez Proulx illustrée dans sa production cinématographique.

Le deuxième chapitre, tout en brossant un portrait socio-économique de l'après-guerre, s'intéresse à deux enjeux spécifiques de la période : la mécanisation de l'équipement agricole et la spécialisation de l'agriculture. La majorité des documentaires de Proulx présente une société rurale progressiste, consciente des grands enjeux

économiques qui bouleversent la province. Ses films reposent alors sur une narration lyrique qui met en opposition l'homme civilisé et une nature sauvage qu'il arrive à dominer grâce à une connaissance accrue des techniques de production et d'élevage et un outillage à la fine pointe de la technologie. Sa production ne manque pas d'être influencée par d'autres secteurs alors en plein développement, qu'il s'agisse du réseau routier, de l'industrie touristique, du secteur minier ou, encore, hydroélectrique. Il ressort surtout de ce chapitre que la modernité, aux yeux de l'abbé Proulx, se manifeste d'abord dans les domaines technique et scientifique, plutôt que dans les domaines culturel et social.

Le chapitre trois débute par un bilan historiographique de l'étude du monde rural des années d'après-guerre et par la présentation du contexte entourant l'engagement croissant des laïcs au sein de l'Église. Il demeure que l'auteur s'intéresse plus particulièrement à la représentation de la culture rurale, que Robert associe à la manifestation d'un traditionalisme « réformé » dans la production de Proulx. Pour l'auteur, ces films véhiculent non seulement des « représentations identitaires et mémorielles [qui] démontrent la permanence de la culture rurale traditionnelle dans le Québec rural de l'après-guerre, mais [également] une culture qui se transforme sous l'impulsion d'une économie qui se diversifie » (p. 110). Il est dommage que, dans cette partie de l'ouvrage, la notion de traditionalisme demeure très peu explicitée. Si, à travers l'argumentation, le lecteur finit par saisir le sens accordé au concept, une définition claire et concise au début de la section argumentative n'aurait pu que profiter aux intéressantes hypothèses avancées. Aussi, la juxtaposition de l'adjectif « réformé » au traditionalisme rend la compréhension quelque peu hasardeuse, car il implique une sorte de renversement de l'idéologie, alors que ce qui transparaît davantage de l'argumentation de l'auteur c'est l'idée intéressante que ce courant idéologique, influencé par le contexte de l'après-guerre, s'actualise et emprunte de nouvelles formes qui se conjuguent, chez Proulx, à sa conception pragmatique du progrès. Ainsi, malgré quelques lacunes, Robert réussit à bien montrer com-

ment le traditionalisme ne saurait être conçu comme une idéologie fixe et invariable.

Enfin, le chapitre quatre, tout en mettant en évidence les réformes sociales et scolaires mises en place par le gouvernement duplessiste en réaction au *baby-boom*, aborde la représentation de la famille rurale et, particulièrement, celle des enfants dans le cinéma de Proulx. La famille rurale y est présentée comme étant tournée vers l'avenir, dynamique sur le plan économique, s'adonnant à plusieurs loisirs et au tourisme. Pour Robert, cette mise en scène filmique contribue à nuancer l'image traditionnelle de la famille rurale, rangée, auto-suffisante, hiérarchisée et dédiée au travail. Proulx accorde également une grande importance à l'éducation des jeunes. L'instruction scientifique et professionnelle est pour lui garante de l'avenir, car elle fournit aux futurs agriculteurs les outils nécessaires à leur prospérité économique tout en les informant des plus récents progrès scientifiques. À cet égard les différents clubs sociaux (par exemple, Cercle des jeunes agriculteurs et des fermières du Québec) et d'Action catholique (par exemple, La Jeunesse agricole catholique (JAC)) mis en place à l'échelle de la province sont autant de relais importants d'une éducation populaire qui cherche à promouvoir auprès des jeunes la passion du travail agricole.

S'inscrivant dans une historiographie qui cherche à relativiser la « noirceur » de la période duplessiste tout en y dépistant les racines de la Révolution tranquille, le travail de Robert représente également un apport significatif à l'histoire du cinéma au Québec par l'entremise de l'étude d'une de ses figures les plus fascinantes. Appartenant à une génération de créateurs quelque peu négligée par les chercheurs, celle des « prêtres-cinéastes » (rassemblant les Albert Tessier, Jean-Marie Poitevin, Thomas-Louis Imbeault, pour ne nommer que ceux-là), Proulx, à l'image de ses confrères, demeure un être innovateur ainsi qu'une figure nuancée, dont la pensée se trouve quelque part entre tradition et modernité. Tout en valorisant le passé et les coutumes, l'abbé demeurera au cours de sa vie un promoteur infatigable du progrès technique et scientifique dont la principale motivation sera

de conserver sur pellicule, pour les générations à venir, un environnement socioculturel et économique en pleine mutation. Véritable patrimoine culturel national, sa démarche cinématographique contribuera de façon significative au développement du septième art au Québec, un médium qui agira comme un outil indispensable de l'affirmation identitaire au temps de la Révolution tranquille.

— Anne Bruneau-Poulin
Université de Sherbrooke

Guy Laperrière. *Histoire des communautés religieuses au Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2013, 336 p.

C'est avec brio que le spécialiste de l'histoire religieuse québécoise et française Guy Laperrière mène à bien l'ambitieux projet qu'il s'était donné d'offrir une synthèse claire, cohérente et pertinente du parcours, pour le moins complexe et haut en couleur, des communautés religieuses au Québec. Il rend ainsi accessible à un public élargi incluant les cercles universitaires cette très riche histoire. En ce sens, l'auteur procède à une synthèse historique rigoureuse et efficace tout en poursuivant une visée pédagogique essentielle, celle de transmettre un patrimoine pratiquement indéchiffrable à la plupart des lecteurs issus des plus jeunes générations, tant la grammaire religieuse dont disposent ces derniers est mince, voire inexistante. Ainsi, ceux et celles qui doivent enseigner des cours d'histoire culturelle ou religieuse québécoise seront heureux de pouvoir renvoyer leurs étudiants à certains passages de cet ouvrage permettant de distinguer simplement et clairement, par exemple, les divers types d'ordres religieux tout en les resituant dans leurs contextes de fondation respectifs ou de définir des notions de base relatives à la vie des communautés religieuses et de leurs adhérents tels que les vœux religieux.

L'ouvrage aborde l'histoire des communautés religieuses au Québec dans une perspective chronologique à partir de quatre périodes distinctes. D'abord, celle des communautés en Nouvelle-France, dans laquelle l'auteur inclut la période du régime britannique

(1600-1840). Ce « temps long » se justifie autant dans une perspective d'histoire politique québécoise – 1840 étant une charnière essentielle – que d'histoire proprement religieuse, la seconde moitié du XIX^e siècle correspondant, au Québec comme ailleurs dans la catholicité, à une augmentation des fondations de congrégations religieuses, spécialement féminines. Cette première partie permet donc de revenir sur l'inspiration missionnaire et mystique qui se trouve au fondement de la présence catholique en Amérique du Nord, tout en montrant à quel point elle fut un prolongement de la rénovation en cours en France suite au concile de Trente (école française de spiritualité). Au même moment, les réponses offertes tant par les ordres religieux masculins que féminins ainsi que par certaines figures qui se distinguent nettement face aux défis posés par les réalités d'un pays en friche (présence autochtone, guerres, maladies), puis d'une population colonisée, vont imprimer des caractères particuliers et pérennes à l'Église québécoise : un clergé conscient des enjeux politiques, des communautés féminines d'abord au service des corps et des âmes malades ainsi que de la formation des esprits, à l'instar de leurs confrères.

La majeure partie de l'ouvrage de Laperrière se concentre sur les trois périodes subséquentes, une décision qui se justifie autant par les nombreux développements de communautés religieuses au Québec que par le foisonnement scientifique actuel autour des enjeux relatifs à l'histoire socioreligieuse du Québec depuis 1840. Dans la seconde partie de l'ouvrage qui couvre la période de 1840 à 1900, l'auteur revient sur la puissance économique, politique et spirituelle dont disposent les Sulpiciens, puis il consacre un chapitre entier à M^{sr} Ignace Bourget, figure emblématique du XIX^e siècle catholique québécois, dont il retrace l'action en faveur des communautés religieuses à Montréal, autant par l'implantation de certaines congrégations françaises que par la fondation de communautés locales. Cette période est aussi l'occasion pour l'auteur de montrer à quel point ces soixante années consolident la présence totalisante des communautés religieuses québécoises dans la sphère du social. De même, c'est une période de

croissance de l'Église québécoise qui voit se constituer de nouveaux diocèses et émerger nombre de réponses inédites de congrégations religieuses à des besoins nouveaux, tant sociaux qu'ecclésiaux et spirituels : aliénés, sourds-muets et aveugles, service des presbytères et des séminaires ainsi que des communautés contemplatives associées à de nouvelles dévotions.

Le choix de l'auteur de découper en deux parties le *xx^e* siècle se révèle fort à propos, car cela permet à la fois d'aborder les enjeux propres au catholicisme d'avant la Révolution tranquille et le concile Vatican II, tout en dégagant les éléments de rupture et de continuité qui se font jour sur cette frontière spatiotemporelle. Pour y arriver, l'auteur mobilise cette fois-ci de manière plus importante, les études non seulement des historiens de la culture et du religieux, mais aussi les travaux menés par des anthropologues, des sociologues et des religiologues, autant à partir de méthodologies quantitatives que qualitatives intégrant parfois même les récits de vie des acteurs. Cet aspect témoigne aussi de l'étendue des transformations opérées dans le domaine de l'étude du catholicisme au Québec, notamment dans la conceptualisation même des objets. Les deux premiers chapitres sont consacrés au versant externe de l'action des communautés religieuses au Québec : l'afflux des communautés françaises au tournant du *xx^e* siècle et l'essor du mouvement missionnaire québécois, qui se maintient presque intact d'ailleurs au cours de la période suivant le concile Vatican II.

Laperrière prend soin de montrer comment de nouvelles communautés religieuses, nées ou implantées entre 1915 et 1940, sont le fruit de l'évolution des comportements et des bouleversements sociaux et religieux en cours durant la période de l'entre-deux-guerres. Il met en lumière le rôle, encore peu étudié, des retraites fermées dans un système socioreligieux qui demeure solide, bien qu'en voie de fragilisation, notamment sur le plan du recrutement des communautés, d'où l'intérêt du chapitre suivant consacré aux données globales le concernant. La lecture que propose l'auteur des années 1945 à 1965 illustre bien que les mouvements de renouveau dans lesquels sont

fortement engagés certains religieux, terreaux fertiles à l'expression de remises en question doctrinales et pastorales, annoncent plusieurs bouleversements et des transformations de la vie religieuse des années d'après-concile.

Dans le dernier segment de l'ouvrage, Laperrière revient sur les difficultés auxquelles ont été confrontées les communautés religieuses de l'époque, non seulement le recrutement et la rétention de leurs membres, mais aussi la reconversion de leurs activités, devant délaisser leurs institutions d'enseignement, de santé et de services sociaux au profit de l'État québécois. D'ailleurs, à ce chapitre, l'auteur souligne la manière dont les religieuses québécoises ont fait les frais autant de l'arrivée de jeunes gestionnaires laïques fringants et hautains que de l'attitude complaisante de certaines autorités ecclésiastiques qui ont négocié le maintien de la position sociale ascendante de l'Église en acceptant l'évincement de ces femmes de leurs propres institutions. Triste sort, quand on y pense avec le recul, pour des femmes qui avaient tout donné... Toutefois, cela illustre parfaitement la position de subalternes qu'elles continuent d'occuper jusqu'à aujourd'hui au sein de l'Église catholique.

L'ouvrage de Laperrière se clôt sur un portrait plutôt positif de la vie des communautés religieuses au Québec, montrant l'intérêt de leur action communautaire, contemplative, pastorale et sociopolitique telle qu'elle s'est recomposée et déployée au sein de la société et de l'Église depuis le milieu des années 1970. On comprend, à la lecture de ces derniers chapitres, que même si elle est moins visible aux yeux de leurs contemporains, l'action des religieuses et des religieux au Québec n'en demeure pas moins, dans l'ensemble, une contribution remarquable aux combats pour un monde plus juste, plus fraternel et plus solidaire.

— Catherine Foisy
Université du Québec à Montréal

Fernand Harvey. *La vision culturelle d'Athanase David*, Montréal, Del Busso éditeur, 2012, 267 p.

Professeur honoraire à l'INRS, membre de la chaire Fernand-Dumont, secrétaire de la Société des Dix depuis 1997 et membre de la Société royale du Canada depuis 1999, le sociologue et historien Fernand Harvey explore le territoire de la culture québécoise depuis plusieurs années. Il s'est particulièrement intéressé durant cette dernière décennie au rôle des institutions politiques dans la transmission de la culture. On retrouve la trace de ces recherches dans quatre numéros des *Cahiers des Dix* : « La politique culturelle d'Athanase David, 1919-1936 » (n° 57, 2003) ; « La généalogie et la transmission de la culture : une approche sociologique » (n° 59, 2005) ; « Georges-Émile Lapalme et la politique culturelle du Québec : genèse, projet et désillusion », (n° 64, 2010) ; et « Le ministre Hector Perrier, l'instruction obligatoire et la culture, 1940-1944 » (n° 65, 2011).

L'ouvrage *La vision culturelle d'Athanase David* s'inscrit dans ce parcours de recherche et constitue un recueil des principaux discours et écrits portant sur la culture de celui qui fut non seulement secrétaire de la Province de Québec, mais aussi responsable de l'éducation supérieure et technique et de la culture sous le gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau. Bien qu'il n'ait pas publié de « livre blanc ou vert » pour officialiser des politiques culturelles gouvernementales, les zones d'intervention de David ont été nombreuses. Harvey en a fait une analyse approfondie dans son article des *Cahiers des Dix* de 2003 : prix et bourses d'Europe, prix David, Bureau des archives de la province, Commission des monuments historiques, le Musée du Québec, écoles des Beaux-Arts de Montréal et de Québec, aide à la création de la Société des concerts symphoniques de Montréal (futur Orchestre symphonique de Montréal), radio éducative (*L'Heure provinciale* à CKAC), aide financière annuelle à la Bibliothèque Saint-Sulpice, au Monument national et au Conservatoire Lasalle, sont autant de décisions qui lui ont permis d'agir sur le développement culturel de la province.

Le condensé mis à jour de cet article constitue l'essentiel de l'introduction de la présente anthologie. En l'absence de trace des archives personnelles de David (perdues ou détruites), l'auteur s'est replié sur des sources secondaires, dont un recueil publié par David en 1934, *En marge de la politique*, quelques interventions retracées dans la reconstitution des *Débats de l'Assemblée législative*, des textes issus des *Rapports annuels du secrétariat de la Province* et autres documents publiés ici et là dans des revues de l'époque. S'ajoutent à cette cueillette d'informations des documents remis par la famille, dont quelques photos et l'enregistrement radiophonique d'un discours prononcé le 30 mai 1945 (transcrit dans cette anthologie et également disponible en audio sur le site Web de Del Busso éditeur [<http://www.delbussoediteur.ca>]).

L'auteur a ainsi choisi 30 textes qu'il a regroupés sous deux thèmes : « Le Québec et la société canadienne-française » et « Histoire et culture ». Une généalogie de la famille David, une chronologie et une bibliographie sélective complètent le document. La table des matières annonce de manière succincte le contenu des deux chapitres, mais ne rend pas suffisamment compte, à notre avis, de l'ampleur de la recherche.

Ce qui frappe d'abord à la lecture de ces textes, c'est le fossé qui sépare David, fédéraliste convaincu, de son contemporain, l'historien nationaliste Lionel Groulx (qui n'a jamais reçu le prix David). Bien qu'il ne soit pas nommé, on sent à travers le caractère feutré et nuancé des propos de David, une vive opposition qu'évoque d'ailleurs Groulx dans ses *Mémoires* : « Je n'avais guère, je n'ai jamais eu bonne presse dans les sphères gouvernementales. L'on ne m'y avait jamais acheté le moindre exemplaire de mes ouvrages, assistance rarement marchandée au moindre des écrivains. L'honorable Athanase David en particulier, ne me portait point en son cœur » (t. 3 : 1926-1939, Éditions Fides, 1972, p. 55-56). Un peu plus loin, Groulx réagit à la politique de l'enseignement de l'anglais que défend David lors d'une conférence prononcée au Club musical et littéraire de Montréal le 24 novembre 1942 : « Un avertissement à nos hommes publics me

paraissait surtout opportun : ne pas tant prêcher à notre peuple la nécessité d'apprendre l'anglais. Je visais là, je le pense bien, tout particulièrement Athanase David, pour qui, venait-il de soutenir, un homme bilingue vaut deux hommes » (*Ibid.*, p. 254-255).

Un second aspect mérite d'être souligné : l'actualité de certains propos. Si les enjeux sont aujourd'hui différents, l'enseignement de l'histoire, l'apprentissage de l'anglais et l'importance qui devrait être accordée à la formation scientifique et technique demeurent des sujets qui suscitent encore aujourd'hui de vives discussions.

Tout en reconnaissant son implication dans le domaine des arts, on reste cependant songeuse sur le rôle que David accorde à la création. Tout en affirmant que « l'on ne voudra tout de même pas prétendre que l'art pour l'art, sans idée ou perspective de vente chez l'artiste, soit une chose plausible en ce vingtième siècle » (p. 170), il se réfère à l'action de nos voisins américains qui ont compris « que l'artiste comme l'historien est un façonneur d'avenir en ce qu'il offre aux générations qu'il précède le reflet sensible de son époque » (p. 172). Il admet que « l'artiste de génie est celui qui sait se créer un langage personnel » (p. 231) tout en étant « un semeur de bon goût » (p. 232) et demande à la musique en particulier de procurer « cet effet bienfaisant, transportant les esprits dans les sphères élevées et calmantes » (p. 242).

Par contre, la modernité de la pensée de David s'exprime sans équivoque dans son plaidoyer pour l'admission des femmes au Barreau. Sa compréhension du désir des femmes d'accéder au marché du travail lui viendrait-elle de son éducation de fils unique entouré de ses neuf sœurs, comme le montre la photo qui précède le texte (p. 150) ? Affirmer devant l'Assemblée législative en 1931 que « nous n'avons pas le droit de dire à la femme "Cultive ton intelligence, mais nous te fermerons les portes des professions libérales". C'est une injustice criante contre laquelle je proteste » (p. 155) montre bien que David pouvait aussi, à l'occasion, être vibrant et cinglant.

L'anthologie préparée par Fernand Harvey met en valeur les multiples facettes de la personnalité d'Athanase David. Elle permettra ainsi aux futurs chercheurs de mieux comprendre les difficultés du

secrétaire de la Province à agir sur l'éducation et la culture alors qu'aucun ministère ne leur était attribué.

— Marie-Thérèse Lefebvre
Université de Montréal

Charles-Philippe Courtois et Julie Guyot (dir.). *La culture des patriotes*, Québec, Éditions du Septentrion, 2012, 231 p.

Les historiens n'ont cessé de trouver dans les rébellions du Bas-Canada une source inépuisable de matière à réflexion et, ce faisant, n'ont pas non plus hésité à tirer dans tous les sens possibles les causes et les effets, les pour et les contre, les explications et les contre-explications. Qu'il s'agisse de fournir une leçon d'obéissance civile ou un modèle de révolution, les rébellions conviennent à tous les usages et, en dépit d'une longue tradition historiographique, font toujours figure d'énigme à éclaircir. Si les rébellions se prêtent si facilement à des interprétations différentes par des générations successives d'historiens, c'est qu'elles ne sauraient se réduire à un seul événement et que « les patriotes » sont loin de former un groupe homogène. Ses diverses interprétations n'éclairent pas seulement les enjeux de la période historique, mais permettent aussi de tracer l'histoire des idéologies au Québec (et au Canada).

C'est à l'intitulé de la « Bibliographie sélective » de l'ouvrage que l'on découvre le véritable sujet des essais réunis par Charles-Philippe Courtois et Julie Guyot. *La culture des patriotes* traite, en effet, plus particulièrement du « républicanisme et de la culture politique du mouvement patriote » (p. 219). Cela dit, quelques essais s'efforcent d'étendre le sens de cette expression de façon à inclure la culture qu'ont léguée les patriotes au Québec contemporain, non seulement du point de vue politique, mais aussi dans les créations littéraires et cinématographiques. Comme le disent Lucille Beaudry et Marc Chevrier dans leur survol éclairant de l'historiographie des rébellions, celle-ci ne nous renvoie pas qu'aux idées politiques de l'époque, « mais aussi et surtout à l'historiographie qui nous est

accessible à leur sujet et à leurs appropriations en œuvres artistiques ou commémorations populaires » (p. 84).

Ainsi, les historiens qui signent les essais dans le présent volume se rallient à la plus récente tendance dans l'analyse des rébellions, laquelle consiste à souligner leur inspiration républicaine. L'ouvrage sonde deux questions en particulier : premièrement, quelles étaient les sources de la culture politique républicaine des patriotes et, ensuite, comment ces influences se sont-elles implantées au Québec ? Tous s'accordent sur certaines grandes lignes : les sources étaient nombreuses et parfois contradictoires ; et les patriotes se plaçaient volontiers dans un contexte de référence aux courants idéologiques « atlantiques », tant anciens que modernes, européens qu'américains. Le mouvement est ainsi marqué par sa diversité, non seulement dans ses fondements idéologiques, mais aussi du point de vue des intérêts et des « enjeux locaux » que Papineau, malgré ses tentatives, n'arrivait pas à réconcilier, comme l'explique Gilles Laporte. Selon Courtois, « définir le dessein des Patriotes, la place respective accordée à la nation et à la république, paraît difficile » (p. 112), tant ils adhéraient à des objectifs contradictoires et entremêlés entre pancanadianisme, annexionnisme et nationalisme. Mais l'apparence d'une diversité irréconciliable ne serait que l'effet de l'application d'une antithèse « erronée » qui veut opposer chez les patriotes « un nationalisme conservateur et un républicanisme sans aucun fondement national » (p. 118). Le point commun qui permettrait de lier tous les éléments du mouvement serait l'option indépendantiste (p. 117).

Pour sa part, Stéphane Kelly résume bien les trois courants idéologiques dominants dans les années 1830 : le conservateur, représenté par les commerçants britanniques ; le républicain, qui réunissait Papineau, O'Callaghan et W. Nelson ; et, entre les deux, le libéral, qui sortit dominant à la suite de l'Acte d'Union, représenté par John Neilson, Étienne Parent et Louis-Hippolyte La Fontaine. Si ces deux derniers groupes ont pu trouver des points de ralliement, c'est à la suite de l'Union qu'ils vont se diviser et laisser la place aux conservateurs. Cette période est analysée par Éric Bédard, qui défend

la posture réformiste comme étant la seule option valable dans la conjoncture post-Union.

Les sources de la pensée républicaine des patriotes sont nécessairement internationales, puisant dans le fonds antique, la philosophie des Lumières et celles des révolutions américaine et française. Or, si ces idées nourrissent le programme des patriotes, c'est surtout grâce à leurs interprètes canadiens. Plusieurs essais insistent sur les origines antiques du républicanisme des patriotes : Louis-George Harvey, Marc-André Bernier, Marc Chevrier et Stéphane Kelly se penchent sur différents aspects de cette influence et ensemble ils fournissent non seulement une leçon de politique canadienne, mais ils éclairent aussi l'importance des sources gréco-romaines dans la pensée républicaine internationale. L'essai de Chevrier sur l'importance des *Politiques* d'Aristote dans la pensée de Papineau éclaire les sensibilités philosophiques du « grand homme » ainsi que l'influence de la pensée aristotélicienne sur la réflexion républicaine en général.

La postface de Marc-André Bernier fait, pour sa part, le pont entre la culture antique et celle des patriotes en situant l'inspiration antique de Pierre-Stanislas Bédard et en soulignant l'importance de la notion des « temps parallèles », ancien et moderne, qui animait la culture des patriotes. Dans son essai sur Bédard, Gilles Gallichan nous a déjà rappelé l'importance de ce père canadien des idéaux patriotes : fondateur du journal *Le Canadien* et leader du Parti canadien, ce « philosophe » imbu d'une érudition à la fois antique et contemporaine aurait « jeté les bases politiques desquelles sortiraient plusieurs tendances [...] au cours des décennies suivantes » (p. 57). Et si les révolutions américaine et française occupent une place importante dans la culture patriote, c'est grâce aux « disséminateurs » canadiens de ces philosophies politiques, tel que l'établit Bernard Andrès. À l'image de plusieurs autres contributeurs du volume, Andrès ne manque pas de rappeler la pertinence de l'héritage des patriotes pour le Québec contemporain et va jusqu'à montrer en quoi il interroge encore nos débats identitaires : « Jusqu'où peut-on transiger avec le principe d'égalité des hommes et des femmes et avec le principe

de la neutralité religieuse de l'État? [...] Souhaitons, enfin, que le gouvernement actuel n'oublie pas le tribut que nous devons à ces pionniers de la pensée républicaine » (p. 42).

L'ensemble des essais contenus dans cet ouvrage affiche un souci métahistorique et fournit d'importantes informations sur l'évolution de l'historiographie canadienne relative aux rébellions. Si l'essai de Beaudry et Chevrier se penche plus particulièrement sur les processus « d'appropriation et d'occultation » de la culture politique des patriotes, toutes les contributions foisonnent de références à l'historiographie, tant moderne que plus ancienne. La polémique n'est pas absente dans la mesure où des historiens contemporains sont mis sur la sellette, et l'article d'Éric Bédard sur les Réformistes se veut une réplique directe aux critiques subies par son ouvrage *Les Réformistes : une génération canadienne-française au milieu du XIX^e siècle* (Éditions du Boréal, 2009).

L'ouvrage est éclairant, bien documenté et érudit. Il s'adresse toutefois à un lectorat initié à la période et exige une connaissance approfondie des enjeux et des interprétations des rébellions. En même temps, les références bibliographiques qui accompagnent les articles individuels fournissent une introduction exhaustive aux ouvrages sur le sujet. Par ailleurs, si la contribution de Beaudry et Chevrier est surtout riche quant au legs historiographique et populaire des rébellions, aucun des essais ne manque de signaler le contexte dans lequel il se situe ou, plus fréquemment, qu'il conteste. En substance, l'ouvrage apporte une contribution importante à la tradition historiographique des rébellions, et les directeurs espèrent qu'il ouvrira « de nouvelles pistes de recherche en histoire intellectuelle, politique et culturelle du XIX^e siècle québécois » (p. 24). Tout porte à croire qu'effectivement *La culture des patriotes* n'aura pas le dernier mot sur ce sujet.

— Marilyn Randall
Université Western Ontario



RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES

*Revue pluridisciplinaire
exclusivement consacrée à l'étude
de la société québécoise et du Canada français*

Recherches sociographiques, Faculté des sciences sociales, Département de sociologie
1030, av. des Sciences-Humaines, bureau 3465, Université Laval, Québec QC G1V 0A6
Téléphone : 418-656-3544 • Télécopieur : 418-656-7390 • rechsoc@soc.ulaval.ca

Paiement en ligne : www.soc.ulaval.ca/recherchessociographiques/

DANS CHAQUE NUMÉRO

Des études empiriques inédites sur des sujets très variés
Des essais critiques pour stimuler les débats et la réflexion théorique
Des comptes rendus couvrant systématiquement l'essentiel des parutions récentes
Des approches pluridisciplinaires de l'histoire à l'économie,
en passant par la sociologie, la science politique et la littérature





ABONNEMENT À MENS

Revue d'histoire intellectuelle et culturelle

La revue *Mens* est vouée à l'étude de l'histoire intellectuelle et culturelle de l'Amérique française. Elle paraît sur une base semestrielle, les printemps et automne de chaque année. Pour s'abonner, il suffit de remplir ce bon et de l'envoyer avec son paiement à l'adresse suivante :

**Revue *Mens*
CRCCF
Université d'Ottawa
Pavillon Morisset
65, rue Université, pièce 040
Ottawa (On) K1N 6N5**

Nom, Prénom / Institution

Adresse

Ville

Province / État

Code postal

Courriel

Téléphone

Pour les abonnements à la version numérique, les institutions, les consortiums et les agences d'abonnements doivent communiquer avec Érudit :

Tél. : 514 343-6111, poste 5500

Courriel : erudit-abonnements@umontreal.ca

Type d'abonnement

(Tarif + 5 % de TPS pour le Canada)

- ☐ Étudiant (23 + 1,15 = 24,15 \$)
- ☐ Étudiant – 2 ans (38 + 1,90 = 39,90 \$)
- ☐ Régulier (28 + 1,40 = 29,40 \$)
- ☐ Régulier – 2 ans (48 + 2,40 = 50,40 \$)
- ☐ Institution (38 + 1,90 = 39,90 \$)
- ☐ Soutien (50 \$ ou autre ____ \$)
- ☐ Régulier – étranger (46 \$ USD)
- ☐ Institution – étranger (51 \$ USD)

Paiement par chèque libellé à l'ordre de
Revue *Mens*

- ☐ Cochez pour obtenir un reçu

N° d'enregistrement TPS : R119278877



